

**CONCOURS INTERNE ET 3^e CONCOURS
POUR L'ACCÈS AU CORPS DES ADMINISTRATEURS DE L'ÉTAT
DÉNOMMÉ « CONCOURS D'ORIENT »
AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Mardi 5 septembre 2023

QUESTIONS INTERNATIONALES

Rédaction d'une note à partir d'un dossier relatif aux questions internationales

Durée totale de l'épreuve : 5 heures
Coefficient : 3


SUJET AU VERSO :

Ce dossier comporte 77 pages (page de garde, sujet et sommaire non compris)

SUJET

Vous êtes rédacteur à la Direction de l'Union européenne et le Cabinet de la Ministre vous demande de préparer une note en vue de l'entretien que cette dernière aura avec le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et vice-président de la Commission européenne, Josep Borrel, sur les sujets de souveraineté européenne. Vous pourrez, en vous appuyant sur le dossier, évoquer les principaux défis soulevés par la pandémie de COVID mais aussi le conflit en Ukraine et ses conséquences dans tous les domaines (gaz ; énergie...), présenter les résultats déjà acquis au niveau européen et présenter ce qu'il reste encore à réaliser.

SOMMAIRE

Document 1 : Déclaration de Versailles, Réunion informelle des chefs d'Etat ou de gouvernement, 10 et 11 mars 2022.....	p.1
Document 2 : Conclusions du Conseil européen du 30 juin 2023, 23 mars 2023 et 15 décembre 2022.....	p.5
Document 3 : "L'autonomie stratégique européenne est l'objectif de notre génération" - Discours du président Charles Michel au groupe de réflexion Bruegel.....	p.19
Document 4 : L'autonomie stratégique européenne en cinq questions, Vie Publique.....	p.22
Document 5 : Souveraineté nationale vs Union européenne : 3 minutes pour comprendre, Tuteleurope.eu.....	p.27
Document 6 Souveraineté énergétique : un rapport pointe "les grandes erreurs françaises", Vie Publique.....	p.30
Document 7 : Construire la souveraineté numérique de l'Europe (7 février 2022), France-Diplomatie.....	p.32
Document 8 : Discours du président Emmanuel Macron depuis l'usine Aguetant en Ardèche, 13 juin 2023.....	p.34
Document 9 : Comment concilier la souveraineté française et la constitution de la BITD européenne ?, Revue Défense Nationale, n°815, 2018.....	p.40
Document 10 : Déclaration de M. Emmanuel Macron, président de la République, sur les principaux facteurs de la souveraineté européenne, à La Haye le 11 avril 2023.....	p.44
Document 11 : Discours de la Présidente von der Leyen sur les relations UE - Chine à l'intention du Mercator Institute for China Studies et du Centre de politique européenne.....	p.50
Document 12 : Législation sur les matières premières critiques : le Conseil adopte sa position de négociation.....	p.56
Document 13 : Facilité européenne pour la paix.....	p.58
Document 14 : Subventions américaines aux industries vertes : quelle réponse européenne ?, Vie Publique.....	p.62
Document 15 : Communication conjointe au Parlement européen et au Conseil relative à la "stratégie européenne en matière de sécurité économique", Conseil de l'Union Européenne, 21 juin 2023...	p.64

**Versailles, le 11 mars 2022
(OR. en)**

Réunion informelle des chefs d'État ou de gouvernement

Déclaration de Versailles

10 et 11 mars 2022

1. Il y a deux semaines, la Russie a ramené la guerre en Europe. L'agression militaire non provoquée et injustifiée de la Russie contre l'Ukraine viole de façon flagrante le droit international et les principes de la charte des Nations unies, et porte atteinte à la sécurité et à la stabilité européennes et mondiales. Elle inflige à la population ukrainienne des souffrances indicibles. La Russie, et sa complice la Biélorussie, portent l'entière responsabilité de cette guerre d'agression et les personnes responsables devront répondre de leurs crimes, notamment des attaques ciblant sans discernement les civils et les biens civils. À cet égard, nous saluons la décision du procureur de la Cour pénale internationale d'ouvrir une enquête. Nous demandons que la sûreté et la sécurité des installations nucléaires ukrainiennes soient assurées immédiatement avec l'aide de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous appelons la Russie à cesser ses actions militaires et à retirer toutes ses forces et tous ses équipements militaires de la totalité du territoire ukrainien, immédiatement et sans condition, et à respecter pleinement l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières reconnues au niveau international.

2. Nous saluons le courage dont fait preuve le peuple ukrainien en défendant son pays et nos valeurs communes de liberté et de démocratie. Nous n'abandonnerons pas les Ukrainiens à leur sort. L'UE et ses États membres continueront de fournir un soutien politique, financier, matériel et humanitaire coordonné. Nous sommes résolus à apporter notre appui à la reconstruction d'une Ukraine démocratique, une fois que l'offensive russe aura cessé. Nous sommes déterminés à faire encore davantage pression sur la Russie et sur la Biélorussie. Nous avons adopté des sanctions significatives et nous nous tenons prêts à en adopter rapidement de nouvelles.

3. Un nombre incalculable de personnes fuient la guerre en Ukraine. Nous offrons une protection temporaire à tous les réfugiés de guerre en provenance d'Ukraine. Nous félicitons les pays européens, notamment ceux qui sont frontaliers de l'Ukraine, pour l'immense solidarité dont ils font preuve en accueillant les réfugiés de guerre ukrainiens. L'UE et ses États membres continueront de se montrer solidaires et d'apporter un soutien humanitaire, médical et financier à tous les réfugiés et aux pays qui les accueillent. Nous demandons que des fonds soient mis à disposition sans plus attendre au moyen de l'adoption rapide de la proposition en ce qui concerne l'action de cohésion pour les réfugiés en Europe (CARE) et de REACT-EU. Nous appelons la Russie à respecter pleinement les obligations qui lui incombent en vertu du droit international humanitaire. Elle doit garantir un accès de l'aide humanitaire sûr et sans entrave aux victimes et aux personnes déplacées à l'intérieur de l'Ukraine, et permettre un passage en toute sécurité aux civils qui souhaitent quitter le territoire.

4. Le Conseil européen a pris acte des aspirations européennes de l'Ukraine et de son choix de se tourner vers l'Europe, conformément à l'accord d'association. Le 28 février 2022, le président ukrainien, exerçant le droit de l'Ukraine de choisir son propre destin, a présenté la demande d'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne. Le Conseil a agi rapidement et a invité la Commission à rendre son avis sur cette candidature, conformément aux dispositions pertinentes des traités. Dans l'attente de cet avis, nous allons sans plus attendre renforcer encore nos liens et approfondir notre partenariat pour aider l'Ukraine à progresser sur sa trajectoire européenne. L'Ukraine fait partie de notre famille européenne.

5. Le Conseil a invité la Commission à rendre ses avis sur les candidatures de la République de Moldavie et de la Géorgie.

6. La guerre d'agression menée par la Russie constitue un bouleversement tectonique dans l'histoire européenne. Lors de notre réunion à Versailles, nous avons discuté de la manière dont l'UE peut se montrer à la hauteur de ses responsabilités dans cette nouvelle réalité, en protégeant nos citoyens, nos valeurs, nos démocraties et notre modèle européen.

7. Confrontés à une instabilité et à une concurrence stratégique croissantes et à des menaces grandissantes pour la sécurité, nous avons décidé d'assumer une plus grande responsabilité en ce qui concerne notre sécurité et de prendre de nouvelles mesures décisives en vue de construire notre souveraineté européenne, de réduire notre dépendance et d'élaborer un nouveau modèle de croissance et d'investissement pour 2030.

Dans ce contexte, nous avons abordé aujourd'hui trois dimensions essentielles:

- a) le renforcement de nos capacités de défense;
- b) la réduction de notre dépendance énergétique; et

- c) la construction d'une base économique plus solide.

I. RENFORCER NOS CAPACITÉS DE DÉFENSE

8. En décembre 2021, nous avons décidé que l'Union européenne assumerait une plus grande responsabilité en ce qui concerne sa propre sécurité et, en matière de défense, qu'elle suivrait une ligne d'action stratégique et renforcerait sa capacité à agir de manière autonome. La relation transatlantique et la coopération entre l'UE et l'OTAN, dans le plein respect des principes énoncés dans les traités et de ceux que le Conseil européen a adoptés, y compris les principes d'inclusivité, de réciprocité et d'autonomie décisionnelle de l'UE, sont fondamentales pour notre sécurité globale. Une Union plus forte et plus capable dans le domaine de la sécurité et de la défense contribuera positivement à la sécurité globale et transatlantique et est complémentaire à l'OTAN, qui reste le fondement de la défense collective pour ses membres. La solidarité entre les États membres est exprimée à l'article 42, paragraphe 7, du TUE. Plus largement, l'UE réaffirme son intention d'accroître son soutien à l'ordre mondial fondé sur des règles et articulé autour des Nations unies.

9. Compte tenu des défis auxquels nous sommes confrontés et afin de mieux protéger nos citoyens, tout en reconnaissant le caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres, nous devons résolument investir davantage et mieux dans les capacités de défense et les technologies innovantes. Nous sommes donc convenus :

- a) d'augmenter considérablement les dépenses en matière de défense, en consacrant une part importante aux investissements, à axer sur les insuffisances stratégiques relevées, et en développant les capacités de défense de manière collaborative au sein de l'Union européenne;
- b) d'élaborer de nouvelles mesures d'incitation afin d'encourager les investissements collaboratifs des États membres dans des projets conjoints et dans l'acquisition conjointe de capacités de défense;
- c) d'investir davantage dans les capacités nécessaires pour mener à bien l'ensemble des missions et opérations, y compris dans des capacités de soutien stratégiques telles que la cybersécurité et la connectivité spatiale;
- d) de favoriser les synergies entre les activités de recherche et d'innovation menées dans les domaines civil, spatial et de la défense, et d'investir dans les technologies critiques et émergentes et l'innovation pour la sécurité et la défense;
- e) de prendre des mesures pour renforcer et développer notre industrie de la défense, y compris les PME.

10. Nous devons également nous préparer au mieux aux défis surgissant rapidement :

- a) en nous protégeant contre une guerre hybride qui prend toujours plus d'ampleur, en renforçant notre cyberrésilience, en protégeant nos infrastructures – en particulier nos infrastructures critiques – et en luttant contre la désinformation;
- b) en renforçant les dimensions de sécurité et de défense des industries et activités spatiales;
- c) en accélérant les efforts actuellement déployés pour améliorer la mobilité militaire dans toute l'UE.

11. Nous invitons la Commission, en coordination avec l'Agence européenne de défense, à présenter une analyse des déficits d'investissement dans la défense d'ici la mi-mai et à proposer toute initiative supplémentaire nécessaire pour renforcer la base industrielle et technologique de défense européenne.

12. Parallèlement à cela, nous aiderons nos partenaires au moyen de tous les instruments disponibles, y compris en ayant davantage recours à la facilité européenne pour la paix.

13. La boussole stratégique à venir donnera des orientations pour l'action à mener dans toutes ces dimensions de sécurité et de défense afin de faire de l'Union européenne une garante de la sécurité plus forte et aux capacités renforcées.

II. RÉDUIRE NOTRE DÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE

14. Ces dernières années, l'Union européenne a fixé des objectifs ambitieux pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050.

15. Alors que l'UE s'emploie à atteindre cet objectif, la situation actuelle nous oblige à réévaluer entièrement la manière dont nous assurons la sécurité de nos approvisionnements énergétiques.

16. À cet égard, nous sommes convenus de nous défaire progressivement de notre dépendance aux importations de gaz, de pétrole et de charbon russes, et ce dès que possible, notamment par les moyens suivants :

- a) accélérer la réduction de notre dépendance globale aux combustibles fossiles, en tenant compte des situations nationales et des choix des États membres en ce qui concerne leur bouquet énergétique;
- b) diversifier nos approvisionnements et nos voies d'approvisionnement, y compris en ayant recours au GNL et en développant le biogaz;
- c) continuer de mettre en place un marché de l'hydrogène pour l'Europe;
- d) accélérer le développement des énergies renouvelables et la production de leurs composants essentiels, et rationaliser les procédures d'autorisation pour accélérer les projets énergétiques;

- e) compléter et améliorer l'interconnexion des réseaux de gaz et d'électricité européens et synchroniser complètement nos réseaux électriques dans toute l'UE;
- f) renforcer les plans d'urgence de l'UE en matière de sécurité d'approvisionnement;
- g) améliorer l'efficacité énergétique et la gestion de la consommation d'énergie, et favoriser une approche plus circulaire des modes de fabrication et de consommation.

Nous invitons la Commission à proposer un plan REPowerEU à cet effet d'ici la fin du mois de mai.

17. De plus, nous continuerons à travailler sur les volets suivants:

- a) assurer des niveaux suffisants de stockage de gaz et mettre en place des opérations de réapprovisionnement coordonnées;
- b) surveiller et optimiser le fonctionnement du marché de l'électricité;
- c) orienter les investissements coordonnés vers les systèmes énergétiques, et notamment fournir des infrastructures de GNL;
- d) améliorer la connectivité avec notre voisinage immédiat.

18. Nous invitons la Commission à présenter, d'ici la fin du mois de mars, un plan visant à garantir la sécurité de l'approvisionnement et des prix de l'énergie abordables au cours de la prochaine saison hivernale.

19. Parallèlement, et dans les plus brefs délais, sur la base de la communication de la Commission du 8 mars 2022, nous examinerons l'impact de la hausse des prix de l'énergie sur nos citoyens et nos entreprises, en particulier sur nos citoyens vulnérables et nos PME, et envisagerons des options concrètes pour y faire face, y compris lors de la prochaine réunion du Conseil européen des 24 et 25 mars 2022.

III. CONSTRUIRE UNE BASE ÉCONOMIQUE PLUS SOLIDE

20. En nous appuyant sur les atouts du marché unique, dont nous poursuivons le parachèvement, nous rendrons la base économique de l'Europe plus résiliente, plus compétitive et mieux adaptée aux transitions écologique et numérique, tout en ne laissant personne de côté.

Réduire notre dépendance stratégique

21. Pour l'avenir, les secteurs ci-après jouent un rôle déterminant dans le cadre des mesures à prendre concernant notre dépendance stratégique, en particulier dans les domaines les plus sensibles:

Matières premières critiques

Nous garantirons l'approvisionnement de l'UE au moyen de partenariats stratégiques, en envisageant la constitution de stocks stratégiques et en favorisant une économie circulaire et une utilisation efficace des ressources;

Semi-conducteurs

Nous diversifierons les chaînes de valeur d'approvisionnement, préserverons l'avance technologique et continuerons à développer une capacité de production de l'UE dans le but de garantir, par l'intermédiaire de la législation européenne sur les semiconducteurs, 20 % des parts du marché mondial d'ici à 2030;

Santé

Nous mettrons l'accent sur le soutien à l'innovation et à une production européenne durable de médicaments abordables, sur l'accélération de l'enregistrement des fournisseurs européens, sur le financement de la recherche et du développement et le renforcement des capacités de production de produits critiques pour réagir aux crises sanitaires, y compris par l'intermédiaire de l'Autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire (HERA), et sur l'objectif consistant à faire de l'Europe un acteur de premier plan dans le domaine de la biomédecine;

Numérique

Nous investirons dans les technologies numériques, telles que l'intelligence artificielle, le cloud et le déploiement de la 5G en Europe et à l'étranger. Nous étudierons la faisabilité de la création de partenariats numériques, nous renforcerons le cadre normatif de l'UE en adoptant rapidement les actes législatifs en attente (en particulier la législation sur les données, la législation sur les services numériques, la législation sur les marchés numériques et la législation sur l'intelligence artificielle), et nous pèserons de tout notre poids sur la normalisation de certaines technologies clés, telles que la future 6G;

Produits alimentaires

Nous améliorerons notre sécurité alimentaire en réduisant notre dépendance aux importations des principaux produits et intrants agricoles, en particulier en augmentant la production de protéines végétales au sein de l'UE.

Nous invitons la Commission à présenter des options visant à remédier à la hausse des prix des denrées alimentaires et à répondre à la question de la sécurité alimentaire mondiale, et ce dès que possible.

Action au niveau de l'UE et au-delà

22. Au niveau de l'UE, nous assurerons la coopération en encourageant les initiatives industrielles, y compris par le biais de projets importants d'intérêt européen commun (PIIEC) et d'alliances industrielles. De plus, nous renforcerons les capacités de l'UE en matière de recherche et d'innovation.

23. Au niveau mondial, nous continuerons à mener une politique commerciale ambitieuse et solide, de manière multilatérale ainsi que par des accords commerciaux, et à promouvoir nos normes, l'accès au marché, les chaînes de valeur durables et la connectivité. Nous compléterons notre boîte à outils des politiques commerciale et de concurrence par des instruments visant à lutter contre les effets de distorsion des subventions étrangères sur le marché unique, à protéger contre les mesures coercitives de pays tiers, ainsi qu'à assurer la réciprocité avec les partenaires commerciaux en ce qui concerne l'ouverture des marchés publics. Le processus conduisant à la conclusion d'accords commerciaux devrait être transparent et inclusif afin de garantir des résultats positifs.

IV. FAVORISER LES INVESTISSEMENTS

24. Nous créons un environnement de nature à faciliter et à attirer les investissements privés:

- a) en réformant, simplifiant et accélérant résolument les procédures administratives d'autorisation des projets d'investissement dans l'UE;
- b) en créant un environnement réglementaire simple et prévisible, en particulier pour les PME;
- c) en promouvant des compétences permettant de répondre à l'évolution des besoins du marché du travail et en garantissant des emplois de qualité;
- d) en continuant à promouvoir la cohésion sociale et en préservant notre modèle social;
- e) en complétant notre marché unique dans toutes ses dimensions, notamment en ce qui concerne le numérique et les services;
- f) en créant des marchés financiers européens plus intégrés, plus attractifs et plus compétitifs, permettant de financer l'innovation et préservant la stabilité financière, en approfondissant l'union des marchés des capitaux et en parachevant l'union bancaire.

25. Nous mobiliserons les financements publics européens et nationaux nécessaires pour améliorer l'accès au capital-risque, surmonter les défaillances du marché, mobiliser les investissements privés et encourager les projets innovants. Nous utiliserons au mieux les ressources de l'UE. Nous mettrons à profit le budget et le potentiel du groupe BEI pour stimuler les investissements, y compris un financement plus élevé du risque pour l'entrepreneuriat et l'innovation.

26. Nos politiques budgétaires nationales devront tenir compte de l'ensemble des besoins en matière d'investissements et refléter la nouvelle situation géopolitique. Nous mènerons des politiques budgétaires saines, qui garantissent la soutenabilité de la dette de chaque État membre, y compris en encourageant des investissements qui sont propices à la croissance et sont essentiels pour nos objectifs écologiques et numériques. Dans le même temps, nous intensifierons les réformes qui amélioreront la compétitivité, favoriseront la création d'emplois et développeront le potentiel de croissance dans l'Union européenne.

V. VOIE À SUIVRE

27. Nous ferons avancer ce programme collectivement et en tant qu'États membres. Nous appelons les institutions à accélérer les travaux sur toutes les questions que nous avons abordées. En tant que dirigeants, nous reviendrons sur cet ordre du jour lors de nos prochaines réunions au sein du Conseil européen.



Conseil européen

Bruxelles, le 30 juin 2023

(
O
R
.
e
n
)

EUCO 7/23

**CO EUR 5
CONCL 3**

NOTE

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

Objet: Réunion du Conseil européen (29 et 30 juin 2023)
 – Conclusions

Les délégations trouveront ci-joint les conclusions adoptées par le Conseil européen lors de la réunion visée en objet.

EUCO 7/23

Le Conseil européen a procédé à un échange de vues avec le secrétaire général de l'OTAN, Jens Stoltenberg, sur la coopération entre l'UE et l'OTAN et sur la sécurité euro-atlantique, en particulier à la suite de la signature de la troisième déclaration conjointe le 10 janvier 2023.

*

* *

I. UKRAINE

1. Le Conseil européen condamne à nouveau résolument la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, qui constitue une violation manifeste de la charte des Nations unies, et il rappelle le soutien inébranlable de l'Union européenne à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, ainsi qu'à son droit naturel de légitime défense contre l'agression menée par la Russie. L'Union européenne continuera de fournir un soutien financier, économique, humanitaire, militaire et diplomatique fort à l'Ukraine et à sa population aussi longtemps qu'il le faudra.
2. Le Conseil européen affirme une nouvelle fois que l'UE est prête à fournir un soutien militaire durable à l'Ukraine aussi longtemps qu'il le faudra, notamment dans le cadre de la mission d'assistance militaire de l'UE et de la facilité européenne pour la paix. Il a fait le point sur les progrès réalisés dans la livraison et l'acquisition conjointe d'un million de munitions d'artillerie et de missiles pour l'Ukraine. Il souligne l'importance que revêtent les efforts continus déployés par les États membres pour contribuer à répondre aux besoins urgents de l'Ukraine en matière militaire et de défense, sans préjudice du caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres et compte tenu des intérêts de tous les États membres en matière de sécurité et de défense.
3. L'Union européenne et les États membres se tiennent prêts à contribuer, conjointement avec les partenaires, à de futurs engagements à l'égard de l'Ukraine en matière de sécurité, qui aideront l'Ukraine à se défendre sur le long terme, à décourager les actes d'agression et à résister aux efforts de déstabilisation. À cet égard, ils examineront rapidement les modalités de cette contribution. Ces engagements seront pris dans le plein respect de la politique de sécurité et de défense de certains États membres et compte tenu des intérêts de tous les États membres en matière de sécurité et de défense.
Le Conseil européen restera saisi de la question. [...]

II. ÉCONOMIE

16. Le Conseil européen a procédé à un échange de vues sur la situation économique actuelle.
17. À la suite des comptes rendus de la présidence du Conseil et de la Commission, le Conseil européen a fait le point sur les progrès accomplis en ce qui concerne le renforcement de la compétitivité et de la productivité à long terme de l'Europe, en mettant particulièrement l'accent sur l'approfondissement du marché unique, la préservation de son intégrité, de ses quatre libertés et de son ouverture, l'égalité des conditions de concurrence et la création d'un cadre réglementaire propice à la croissance et de nature à alléger la charge administrative, ainsi que sur le renforcement de la politique industrielle et la réduction des dépendances stratégiques, en particulier dans les domaines les plus sensibles.
18. Rappelant ses conclusions de mars 2023 et compte tenu de l'accélération de la double transition de l'Union vers une économie écologique et numérique, le Conseil européen:
 - a) invite les colégislateurs à accélérer les travaux sur les propositions de règlement pour une industrie "zéro net" et de règlement sur les matières premières critiques en vue de parvenir à un accord avant la fin du cycle législatif actuel, et appelle à faire avancer les travaux concernant le développement de technologies stratégiques et le renforcement de leurs chaînes de valeur;
 - b) insiste sur l'importance pour l'Union européenne de devenir un pôle privilégié pour le développement de l'intelligence artificielle (IA) et sur la nécessité, sans tarder, de saisir les possibilités offertes par certaines utilisations spécifiques de l'IA et de se pencher sur les risques qui y sont liés en vue de renforcer l'innovation et la confiance, de promouvoir l'investissement dans l'IA ainsi que son utilisation, et de contribuer à la définition de normes mondiales, et invite les colégislateurs à achever rapidement les travaux se rapportant à la législation sur l'IA;
 - c) invite la Commission à proposer une initiative en vue de l'adoption de mesures urgentes pour assurer une production et une disponibilité suffisantes, en Europe, des médicaments et composants les plus critiques et pour diversifier les chaînes d'approvisionnement internationales, tout en invitant les colégislateurs à poursuivre et à accélérer les travaux sur la proposition de réforme de la législation pharmaceutique, y compris en ce qui concerne l'accès aux médicaments et un secteur pharmaceutique innovant et compétitif;

- d) se félicite de l'entrée en vigueur de l'accord relatif à une juridiction unifiée du brevet pour les États membres participants, ainsi que de la mise en service du brevet unitaire qui en découle, ce qui contribuera à stimuler l'innovation et la compétitivité;
 - e) attend avec intérêt le premier examen annuel des progrès accomplis pour renforcer la compétitivité de l'Union et augmenter la productivité et la croissance, qui doit être présenté lors de sa réunion de mars 2024;
 - f) demande qu'un rapport indépendant de haut niveau sur l'avenir du marché unique soit présenté lors de sa réunion de mars 2024 et invite les futures présidences du Conseil et la Commission à faire avancer ces travaux, en consultation avec les États membres;
 - g) invite la Commission à présenter une boîte à outils pour faire face aux défis démographiques et notamment à leur incidence sur l'avantage concurrentiel de l'Europe.
19. La Commission a rendu compte des discussions qui ont eu lieu avec les États-Unis sur les effets de la loi américaine sur la réduction de l'inflation (IRA). Le Conseil européen invite la Commission, avec l'appui des États membres, à évaluer l'incidence de l'IRA sur l'investissement ainsi que l'efficacité des mesures prises en réaction par l'Union européenne et ses États membres, et à poursuivre ses travaux sur le suivi et l'amélioration des conditions d'investissement.
20. Le Conseil européen souligne qu'il est nécessaire de renforcer la résilience et la sécurité économiques de l'Union afin de défendre les intérêts de l'Union au niveau mondial tout en préservant une économie ouverte. Il appelle de ses vœux une approche qui apporte des réponses proportionnées, précises et ciblées aux défis en matière de sécurité, sur la base d'une évaluation des risques.
21. Le Conseil européen a tenu un débat sur les recommandations intégrées par pays examinées par le Conseil, permettant ainsi de clôturer le Semestre européen 2023.
22. Le Conseil européen invite le Conseil à faire avancer les travaux sur le réexamen de la gouvernance économique, en vue de conclure les travaux législatifs en 2023.
23. Le Conseil européen prend note de la proposition de révision du cadre financier pluriannuel. Le Conseil européen restera saisi de la question.



Conseil européen

Bruxelles, le 23 mars 2023

(
O
R
.
e
n
)

EUCO 4/23

**CO EUR 3
CONCL 2**

NOTE

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

Objet: Réunion du Conseil européen (23 mars 2023)
 – Conclusions

Les délégations trouveront ci-joint les conclusions adoptées par le Conseil européen lors de la réunion visée en objet.

EUCO 4/23

Le Conseil européen a procédé à un échange de vues avec le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, António Guterres.

*

* *

I. UKRAINE

[...]

6. L'Union européenne reste résolue à maintenir et à accroître la pression collective sur la Russie, y compris au moyen d'éventuelles mesures restrictives supplémentaires, et à continuer de collaborer avec ses partenaires sur le plafonnement des prix du pétrole. Le Conseil européen souligne qu'il est important et urgent d'intensifier les efforts pour assurer la mise en œuvre effective des sanctions aux niveaux européen et national, et il est fermement déterminé à prévenir et combattre efficacement le contournement des sanctions dans les pays tiers et par les pays tiers. Le Conseil européen invite le Conseil et la Commission à renforcer tous les instruments d'exécution nécessaires et à élaborer, conjointement avec les États membres, une approche pleinement coordonnée à cet effet. L'Union européenne intensifiera les travaux qu'elle mène avec ses partenaires afin de lutter contre les discours mensongers et la désinformation russes au sujet de la guerre.

7. L'Union européenne se tient fermement et pleinement aux côtés de l'Ukraine et continuera de fournir un soutien politique, économique, militaire, financier et humanitaire fort à l'Ukraine et à sa population aussi longtemps qu'il le faudra. L'Union européenne et les États membres redoublent actuellement leurs efforts pour contribuer à répondre aux besoins urgents de l'Ukraine en matière militaire et de défense. Compte tenu des intérêts de l'ensemble des États membres en matière de sécurité et de défense, le Conseil européen se félicite de l'accord intervenu au sein du Conseil pour livrer d'urgence à l'Ukraine des munitions sol-sol et des munitions d'artillerie et, si cela est demandé, des missiles, y compris par une acquisition conjointe et la mobilisation de financements appropriés, notamment au titre de la facilité européenne pour la paix, l'objectif étant de fournir un million d'obus dans le cadre d'un effort conjoint au cours des douze prochains mois, sans préjudice du caractère spécifique de la politique de sécurité et de défense de certains États membres.

[...]

10. L'Union européenne continuera de fournir tout le soutien voulu à la République de Moldavie, y compris en vue de renforcer la résilience, la sécurité, la stabilité, l'économie et l'approvisionnement énergétique du pays face aux activités de déstabilisation menées par des acteurs extérieurs, ainsi qu'un soutien dans son parcours d'adhésion à l'Union européenne. Le Conseil européen invite la Commission à présenter un train de mesures de soutien avant sa prochaine réunion.

II. COMPETITIVITE, MARCHE UNIQUE ET ECONOMIE

13. Compte tenu des défis de plus en plus complexes (changement climatique, situation géopolitique, prix de l'énergie, chocs répétés sur les chaînes d'approvisionnement, tendances démographiques, pénuries de main-d'œuvre, écart en matière de croissance et d'innovation), l'Union européenne met en place une économie solide et à l'épreuve du temps qui garantit la prospérité à long terme. Cela nécessite une approche intégrée dans tous les domaines d'action afin de stimuler la productivité et la croissance de toute la base économique de notre continent, en combinant un marché unique approfondi et des politiques industrielles, agricoles et commerciales renforcées.

L'Union européenne assurera sa compétitivité en renforçant sa résilience et sa productivité, en facilitant le financement, en ayant pour objectif une énergie abordable, en réduisant ses dépendances stratégiques, en investissant dans les compétences de demain et en adaptant sa base économique, industrielle et technologique pour les transitions écologique et numérique, tout en ne laissant personne de côté.

Le Conseil européen invite le Conseil et la Commission à faire avancer les travaux sur tous ces aspects et à rendre compte des progrès accomplis avant sa réunion de juin 2023. En outre, le Conseil est invité à évaluer chaque année les progrès accomplis, en s'appuyant sur les travaux de la Commission, y compris les indicateurs clés de performance.

Le marché unique et la compétitivité et la productivité à long terme

14. Depuis sa création il y a trente ans, le marché unique sous-tend la prospérité de l'Europe et améliore la vie des citoyens. Sa dimension sociale constitue le fondement d'une économie sociale de marché hautement compétitive. Au fil des ans, il a conduit à une augmentation substantielle des échanges commerciaux entre les États membres et a constitué un tremplin permettant aux entreprises européennes d'entrer sur les marchés mondiaux. Au-delà de sa contribution significative à la croissance et à la compétitivité, le marché unique a également permis aux citoyens européens de bénéficier de normes sociales et environnementales élevées ainsi que d'une protection forte des consommateurs, faisant de l'Europe une référence mondiale en matière d'établissement de normes.
15. Le Conseil européen soutient l'accent renouvelé mis sur le respect des règles existantes du marché unique et sur la suppression des obstacles, comme proposé dans la communication de la Commission intitulée "Trente ans de marché unique". Le bon fonctionnement du marché unique demeure fondamental pour la réussite des transitions écologique et numérique, pour notre croissance future et pour la cohésion économique, sociale et territoriale. Le Conseil européen demande que des mesures ambitieuses soient prises pour achever le marché unique, en particulier en ce qui concerne le numérique et les services, et pour remédier aux vulnérabilités mises en évidence lors des crises récentes, en garantissant des conditions de concurrence équitables tant à l'intérieur de ses frontières qu'à l'échelle mondiale. Une attention particulière devrait être accordée aux PME.
16. S'appuyant sur la communication de la Commission intitulée "Compétitivité à long terme de l'UE: se projeter au-delà de 2030", le Conseil européen appelle à faire avancer les travaux dans les domaines suivants:

- a) un environnement réglementaire propice à la croissance
- simplifier l'environnement réglementaire général et réduire la charge administrative, y compris en accélérant les procédures d'autorisation, en réalisant des contrôles de compétitivité pour les nouvelles propositions législatives et en augmentant considérablement le recours à des solutions numériques (telles que l'identification électronique ainsi que les données normalisées et lisibles par machine). Les obligations de déclaration, notamment en ce qui concerne l'ensemble de la législation écologique, numérique et économique de l'UE, devraient être rationalisées;
 - veiller à l'application effective des règles du marché unique afin d'assurer la convergence réglementaire dans tous les secteurs, y compris les services;
 - intensifier les efforts au niveau national et au niveau de l'UE pour réduire les obstacles aux activités commerciales transfrontières et faire avancer les travaux sur l'accès aux médicaments dans tous les États membres, tout en renforçant également les incitations à investir dans l'innovation;
- b) investissements
- approfondir l'union des marchés des capitaux, supprimer les derniers obstacles au financement transfrontière, faciliter l'accès aux capitaux privés et mobiliser ceux-ci aux fins de l'investissement, en particulier pour les PME. Le Conseil européen invite le Parlement européen et le Conseil à finaliser les travaux sur les propositions législatives dans ce domaine avant la fin du cycle législatif en cours;
 - veiller à ce que les fonds disponibles et les instruments financiers existants soient pleinement mobilisés et les déployer avec plus de flexibilité, de manière à fournir en temps utile un soutien ciblé dans des secteurs stratégiques sans que soient affectés les objectifs de la politique de cohésion. Le Conseil européen rappelle qu'il a pris acte de l'intention de la Commission de proposer avant l'été 2023 un Fonds de souveraineté européen destiné à soutenir l'investissement dans des secteurs stratégiques;
 - renforcer les écosystèmes clés afin de garantir des chaînes d'approvisionnement sûres, stables et durables pour la double transition;
 - améliorer la connectivité au sein du marché unique pour tous les États membres, notamment en développant et en modernisant les

infrastructures et les interconnexions pour le transport et l'énergie, y compris les réseaux;

c) recherche et innovation

- encourager l'innovation, en mettant l'accent sur les domaines à fort potentiel de croissance;
- accroître les investissements dans la recherche et le développement afin d'atteindre l'objectif de dépenses publiques et privées équivalant à 3 % du PIB;
- faciliter la mise sur le marché de produits et de services innovants, y compris par l'utilisation de sas réglementaires;

d) transformation numérique

- valoriser les données en Europe tout en garantissant la confidentialité et la sécurité, et tirer parti des solutions de l'économie en temps réel;
- encourager l'utilisation d'outils numériques dans l'ensemble de l'économie et accroître le soutien aux entreprises et aux administrations dans l'Union européenne pour rester à l'avant-garde dans les domaines de l'intelligence artificielle, de l'informatique quantique, de la microélectronique, de la 6G, du web 4.0 et de la cybersécurité;

e) compétences

- développer les compétences et les faire concorder avec des emplois de qualité et attrayants, accroître la participation des femmes et des jeunes et promouvoir l'enseignement et la formation professionnels afin de relever les défis liés aux pénuries de main-d'œuvre et à la transformation des emplois, y compris dans le contexte des enjeux démographiques;

f) circularité

- favoriser la transition vers une économie plus circulaire afin d'améliorer la durabilité, de réduire les coûts des intrants pour l'industrie de l'UE et de réduire les dépendances à l'égard des matières premières primaires, notamment en profitant des possibilités offertes par la bioéconomie.

Politique industrielle

17. Le Conseil européen a fait le point sur les progrès accomplis dans les différents axes d'action. Il appelle à faire avancer les travaux concernant les propositions de règlement "zéro émission nette" et de réglementation européenne sur les matières premières critiques et prend note de l'encadrement temporaire de crise et de transition pour les aides d'État.

Politique commerciale

18. Le Conseil européen a tenu un débat stratégique sur les aspects géopolitiques du commerce et a mis en avant la contribution de la politique commerciale à la compétitivité de l'UE.

Coordination des politiques économiques

19. Le Conseil européen fait siens:

- les conclusions du Conseil du 14 mars 2023 sur le réexamen de la gouvernance économique;
- les priorités stratégiques recensées dans l'examen annuel de la croissance durable; il invite les États membres à les intégrer dans leurs programmes nationaux de réforme et leurs programmes de stabilité ou de convergence;
- le projet de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro.

III. ÉNERGIE

20. Le Conseil européen a fait le point sur les mesures prises pour faire face aux prix élevés de l'énergie, réduire la demande de gaz, garantir la sécurité de l'approvisionnement et éliminer progressivement la dépendance à l'égard des combustibles fossiles russes.

21. Même si la situation énergétique dans l'Union européenne s'est améliorée, le Conseil européen invite la Commission et les États membres à assurer la préparation et la planification des mesures d'urgence en prévision des saisons de remplissage des stocks de gaz et de chauffage à venir. Dans ce contexte, il demande instamment à toutes les parties prenantes concernées de tirer pleinement parti du mécanisme d'achat commun d'AggregateEU par l'intermédiaire de la plateforme énergétique de l'UE afin d'améliorer encore la sécurité des approvisionnements en gaz à des prix abordables. Le Conseil européen invite la Commission à achever rapidement l'évaluation des mesures d'urgence adoptées en 2022 et, si nécessaire, à proposer une prorogation de leur application.

22. Le Conseil européen invite les colégislateurs à parvenir rapidement à un accord sur toutes les propositions pertinentes en vue d'accélérer la transition écologique et à faire avancer sans tarder les travaux sur la proposition de révision de l'organisation du marché intérieur de l'électricité de l'UE pour permettre son adoption d'ici la fin de 2023.



Conseil européen

**Bruxelles, le 15 décembre 2022
(OR. en)**

EUCO 34/22

**CO EUR 29
CONCL 7**

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Réunion du Conseil européen (15 décembre 2022) – Conclusions

Les délégations trouveront ci-joint les conclusions adoptées par le Conseil européen lors de la réunion visée en objet.

I. UKRAINE/RUSSIE

[...]

10. Le Conseil européen a débattu de la manière d'accroître encore la pression collective exercée sur la Russie pour qu'elle mette un terme à sa guerre d'agression et qu'elle retire ses troupes d'Ukraine. Il se félicite du renforcement des mesures restrictives de l'UE à l'encontre de la Russie, notamment au moyen du neuvième train de mesures restrictives de l'UE et du plafonnement des prix du pétrole au niveau international, tout en garantissant des conditions de concurrence équitables au niveau mondial. L'Union européenne se tient prête à continuer de renforcer les mesures restrictives. Le Conseil européen souligne qu'il importe d'assurer une mise en œuvre effective de ces mesures ainsi que de prévenir leur contournement et toute action visant à faciliter celui-ci. Le Conseil européen appelle une nouvelle fois tous les pays à s'aligner sur les sanctions de l'UE.

11. Le Conseil européen condamne à nouveau le soutien militaire apporté par les autorités iraniennes à la guerre d'agression menée par la Russie, lequel doit cesser. À cet égard, le Conseil européen se félicite des sanctions que l'UE a adoptées le 12 décembre 2022.

[...]

II. ÉNERGIE ET ÉCONOMIE

14. Le Conseil européen a fait le point sur l'état de la mise en œuvre de ses conclusions d'octobre 2022.
15. Le Conseil européen se félicite des progrès accomplis et invite le Conseil à achever, le 19 décembre 2022, ses travaux sur la proposition de règlement du Conseil renforçant la solidarité grâce à une meilleure coordination des achats de gaz, notamment par l'intermédiaire de la plateforme énergétique de l'UE, à des échanges transfrontaliers de gaz et à des prix de référence fiables, sur la proposition de règlement du Conseil établissant un cadre en vue d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et sur la proposition de règlement du Conseil établissant un mécanisme de correction du marché afin de protéger les citoyens et l'économie contre des prix excessivement élevés.
16. Compte tenu des saisons de remplissage et de chauffage à venir, le Conseil européen souligne qu'il importe de renforcer la coordination. En particulier, il convient de continuer à travailler sur les volets suivants:
 - a) la mise en œuvre rapide de l'agrégation de la demande de gaz et du mécanisme d'achat commun par l'intermédiaire de la plateforme énergétique de l'UE, ainsi que l'accélération des discussions avec des partenaires fiables pour garantir l'approvisionnement en gaz dans la perspective de l'hiver 2023-2024 en vue de conclure des contrats à long terme;
 - b) un remplissage efficace des installations de stockage de gaz et un suivi étroit des trajectoires de remplissage;
 - c) un suivi étroit des objectifs de réduction de la demande de gaz;
 - d) l'élaboration précoce de plans d'urgence pour l'hiver 2023-2024.
17. Le Conseil européen appelle à la finalisation rapide des discussions sur la directive relative aux énergies renouvelables, sur la directive relative à l'efficacité énergétique et sur la directive sur la performance énergétique des bâtiments.
18. Le Conseil européen réaffirme qu'il importe d'intensifier les investissements dans l'innovation, les infrastructures et les interconnexions, le stockage, les énergies renouvelables et les projets d'efficacité énergétique, afin d'éliminer progressivement la dépendance de l'Union à l'égard des combustibles fossiles russes, d'accélérer la transition écologique et d'assurer la sécurité de l'approvisionnement.
19. Le Conseil européen attend avec intérêt la proposition et l'analyse d'impact, que la Commission doit présenter au début de 2023, relatives à la réforme structurelle du marché de l'électricité de l'UE, notamment en ce qui concerne l'effet des prix du gaz sur les prix de l'électricité, visant à adapter pleinement ce marché à un système énergétique décarboné et à faciliter le développement des énergies renouvelables.

20. Compte tenu de l'incidence des prix élevés de l'énergie en Europe, le Conseil européen souligne qu'il importe de préserver la base économique, industrielle et technologique de l'Europe, ainsi que les conditions de concurrence équitables au niveau mondial. Il souligne notamment l'importance, dans le contexte mondial actuel, d'une politique industrielle européenne ambitieuse pour adapter l'économie européenne aux transitions écologique et numérique et pour réduire les dépendances stratégiques, en particulier dans les domaines les plus sensibles, tout en garantissant des conditions de concurrence équitables. Le Conseil européen rappelle, dans ce contexte, la nécessité d'une réponse coordonnée pour renforcer la résilience économique de l'Europe et sa compétitivité sur le plan mondial, tout en préservant l'intégrité du marché unique. À cet égard, et pour faire face aux effets des prix élevés de l'énergie, le Conseil européen invite la Commission à effectuer une analyse et à présenter, d'ici la fin de janvier 2023, des propositions en vue de mobiliser tous les instruments nationaux et de l'UE appropriés ainsi que d'améliorer les conditions-cadres applicables aux investissements, y compris par la simplification des procédures administratives.
21. Le Conseil européen souligne l'importance d'une coordination étroite et de solutions communes au niveau européen, le cas échéant, et invite le Conseil et l'Eurogroupe à suivre de près l'évolution de la situation économique et à renforcer encore la coordination, afin d'apporter une réponse stratégique déterminée et souple.
22. Outre les mesures à court terme, l'Union européenne doit s'attaquer aux défis à long terme, en particulier l'écart en matière de croissance et d'innovation entre l'Europe et ses concurrents au niveau mondial. À cet égard, le Conseil européen invite la Commission à présenter, au début de 2023, une stratégie au niveau de l'UE visant à stimuler la compétitivité et la productivité.

III. SÉCURITÉ ET DÉFENSE

23. Dans le droit fil des récentes conclusions du Conseil européen et à la suite de précédentes décisions, l'Union européenne assume une plus grande responsabilité en ce qui concerne sa propre sécurité et, en matière de défense, elle suit une ligne d'action stratégique et renforce sa capacité à agir de manière autonome. Le renforcement de la base industrielle et technologique du secteur européen de la défense y contribuera.
24. Le Conseil européen souligne l'importance du lien transatlantique tel qu'il ressort à la fois de la boussole stratégique de l'UE et du concept stratégique de l'OTAN.
25. Le Conseil européen a fait le point sur les travaux menés pour mettre en œuvre ses conclusions précédentes, les orientations fournies à Versailles les 10 et 11 mars 2022, la boussole stratégique ainsi que les conclusions et recommandations figurant dans la communication conjointe sur l'analyse des déficits d'investissement dans le domaine de la défense et sur la voie à suivre. Ces travaux doivent être accélérés. Dans ce contexte, le Conseil européen:

- a) invite le Parlement européen et le Conseil à adopter rapidement l'instrument visant à renforcer l'industrie européenne de la défense au moyen d'acquisitions conjointes (EDIRPA);
- b) invite la Commission et l'Agence européenne de défense à intensifier les efforts en cours pour recenser les besoins et pour faciliter et coordonner la passation conjointe de marchés, en particulier pour reconstituer les stocks, notamment à la lumière du soutien apporté à l'Ukraine;
- c) invite la Commission à présenter rapidement une proposition de programme européen d'investissement dans le domaine de la défense afin de renforcer la capacité et la résilience du secteur technologique et industriel de défense européen, y compris des PME, de combler les insuffisances stratégiques et de réduire les dépendances technologiques et industrielles;
- d) demande que la mise en œuvre de projets d'infrastructures de mobilité militaire, y compris de projets d'infrastructures à double usage, soit encore accélérée;
- e) réaffirme la volonté d'investir dans les capacités nécessaires pour mener tout l'éventail des missions et opérations, y compris une capacité de déploiement rapide, et invite les États membres à utiliser pleinement des instruments et cadres collaboratifs à cet effet;
- f) appelle à investir dans des capacités de soutien stratégiques, telles que la cybersécurité et la connectivité spatiale, ainsi que dans la résilience des infrastructures critiques;
- g) appelle de ses vœux une politique européenne forte en matière de cyberdéfense, qui s'appuie sur la récente communication conjointe de la Commission et du haut représentant;
- h) demande que la boîte à outils hybride de l'UE soit mise en œuvre rapidement, de façon à renforcer la capacité de l'Union à lutter efficacement contre les menaces et les campagnes hybrides;
- i) préconise le renforcement de la PSDC civile, en vue de l'adoption d'un nouveau pacte en matière de PSDC civile d'ici mai 2023.

26. Le Conseil européen réaffirme l'importance que revêt la détermination de l'Union à soutenir ses partenaires dans le domaine de la sécurité et de la défense, en particulier au moyen d'instruments tels que la facilité européenne pour la paix et les missions et opérations PSDC. Rappelant la dimension mondiale de la facilité européenne pour la paix, le Conseil européen se félicite de l'accord intervenu au sein du Conseil pour assurer sa viabilité financière.



"L'autonomie stratégique européenne est l'objectif de notre génération" - Discours du président Charles Michel au groupe de réflexion Bruegel

C'est un plaisir et un privilège de m'adresser à vous aujourd'hui grâce à l'institut Bruegel. Vos contributions au débat européen sont remarquées et ont un impact.

Autonomie stratégique européenne. Ou souveraineté? Ou puissance? Nous savons que les concepts et les mots peuvent avoir des connotations différentes ici ou là. Je me concentrerai aujourd'hui sur la substance. Mais d'emblée, je veux éviter un reproche récurrent: l'autonomie, ce n'est pas le protectionnisme. C'est l'inverse, et je vais tenter de vous le démontrer.

On se souvient de la formule de Paul-Henri Spaak: "Il n'y a que deux types d'États en Europe: les petits... et ceux qui ne savent pas encore qu'ils le sont." Cela m'inspire une autre formule: l'Europe est grande, mais elle ne le sait pas encore.

Les trois dernières décennies de la construction européenne ont vu la création du marché unique, l'espace Schengen, l'euro, le grand élargissement... Et enfin le traité de Lisbonne, qui a consolidé notre cadre institutionnel.

Chacune de ces étapes a renforcé l'Union européenne et son autonomie. Elles ont engendré un grand marché, et un espace de libertés devenu première puissance commerciale.

Avec cela, s'est développé le fameux "Brussels effect", si bien décrit dans son livre par Anu Bradford. "L'effet Bruxelles", ce n'est pas la bureaucratie souvent décriée chez nous. C'est la capacité à diffuser des normes dans le monde, qui force l'admiration en dehors de l'Union européenne. Comme, dans l'œuvre de Molière, Monsieur Jourdain parle en prose sans le savoir... les Européens sont devenus une puissance sans le savoir.

Notre diplomatie climatique en est un bel exemple. Nous sommes à l'avant-garde de la lutte contre le réchauffement. En 2018, quelques pays pionniers se sont engagés sur la neutralité carbone en 2050. Ensuite est venu le travail de conviction, la mobilisation de la société civile et des jeunes pour le climat. Et en décembre 2019, avec l'appui du Green Deal porté par Ursula von der Leyen, les 27 ont pris l'engagement de 2050 pour toute l'Union européenne. Puis, avec ténacité, nous avons adressé ce message à la Chine, y compris lors de notre récent sommet avec Xi Jinping. Son annonce, la semaine dernière à l'ONU, de l'engagement chinois sur 2060 concrétise un succès diplomatique réel. Et bien sûr, nous devons être vigilants pour la mise en œuvre.

Pourquoi donc le choix d'une autonomie stratégique européenne est plus essentiel encore aujourd'hui?

Parce que le monde globalisé a beaucoup changé depuis la fin de la Guerre froide. Et parce qu'un arc d'instabilité s'est développé autour de nous.

A l'Est, l'extension naturelle et inoffensive de l'espace démocratique européen a été brutalement stoppée par la Russie en Ukraine. La Russie y a perçu un danger géopolitique majeur. Cela a coûté à l'Ukraine une partie de son territoire, et une guerre à l'Est qui déstabilise durablement le pays. Même si le contexte est différent, les événements en Belarus mettent encore une fois en lumière le défi aux frontières orientales de l'Europe.

En Méditerranée orientale, nous faisons face à des tensions et des imprévisibilités. Libye et Syrie sont des foyers d'insécurité et d'instabilité. Des pressions sont exercées sur la souveraineté de la Grèce et de Chypre. Notre relation avec la Turquie est soumise à rude épreuve. Raison pour laquelle le prochain sommet européen sera consacré à l'adoption d'une position stratégique européenne en lien avec cette région. J'ai proposé l'organisation d'une conférence multilatérale sur la Méditerranée orientale, où seraient abordés les délimitations maritimes, l'énergie, la sécurité, la migration...

Au Sud: l'Afrique. Et je sens, à l'échelle de l'Europe et de ses dirigeants, combien le regard sur l'Afrique change. Son énergie, sa vitalité, ouvrent le chemin vers une alliance sans précédent. Cela ne dépend que de nous, responsables africains et européens.

A l' Ouest, le Brexit. Au lendemain du référendum, le résultat a bousculé l'Union européenne. Ce choix de souveraineté nationale a été ressenti comme un échec de la construction européenne.

Aujourd'hui qu'en est-il? C'est le Royaume-Uni qui fait face à notre force tranquille. En vérité, les Britanniques font face à un dilemme. Quel modèle de société veulent-ils? Préfèrent-ils maintenir des standards élevés de qualité (sanitaires, alimentaires, environnementaux...)? Ou au contraire veulent-ils l'abaissement des normes, soumettre leurs éleveurs et leurs entreprises à la concurrence déloyale et injuste d'autres régions du monde? C'est la réponse à cette question qui déterminera le niveau d'accès à notre marché intérieur.

Quant à l'alliance avec les États-Unis... Au-delà des valeurs et de l'histoire qui nous soude, force est de constater une addition de choix géopolitiques contraires aux intérêts européens. L'affaiblissement du multilatéralisme. Le retrait des accords de Paris. La dénonciation de l'accord sur le nucléaire iranien. La tentation protectionniste... Ce ne sont pas des détails. Nous sommes et voulons rester un allié solide et loyal pour les États-Unis. Nous espérons que c'est réciproque.

Enfin avec la Chine: nous sommes engagés. C'est un acteur essentiel pour relever les défis globaux comme le changement climatique ou le Covid-19. Mais sur le plan économique et commercial, nous sommes en train de rééquilibrer la relation: nous voulons plus de level playing field, plus de réciprocité. Et sur la question des droits de l'homme, nous ne baissons pas les yeux, et assumons la promotion de nos valeurs.

Ce n'est pas la prétendue faiblesse de l'Europe qui l'a placée face à des enjeux complexes. C'est parce qu'elle est une puissance stratégique, l'une des premières au monde, qu'elle se voit confrontée.

Mais lorsque l'Europe a paru trop faible voire trop molle, ce n'est pas nécessairement parce d'autres étaient plus forts. C'est souvent parce nous avons sous-estimé nos capacités d'influence.

Enfin, l'Europe a cette fâcheuse habitude de s'auto-flageller, même lorsqu'elle agit de manière robuste... En réalité, nos débats vifs, nos confrontations apparentes, sont le passage obligé vers la décision. Nous devons en être fiers. Nous ne sommes pas la Corée du Nord. Nous sommes un ensemble de démocraties qui par le débat public garantissons la légitimité de nos décisions.

Cette capacité à surmonter les différences et à fixer le cap, l'UE l'a démontrée face au Covid-19, qui a créé un "momentum" que nous avons saisi. Les 1.800 milliards mobilisés en juillet sont le carburant de notre stratégie de résilience et de transformation environnementale et numérique. Cette décision restera un moment clé dans l'histoire.

Nous sommes capables de nous mobiliser face à nos défis intérieurs. Nous avons maintenant le devoir de transposer cette capacité sur le plan extérieur.

Notre autonomie stratégique doit poursuivre trois objectifs. Un, la stabilité. Deux, la diffusion de nos standards. Et trois, la promotion de nos valeurs.

La stabilité, c'est d'abord la sécurité physique. C'est aussi la sécurité environnementale: qualité de l'air, eau potable accessible, biodiversité protégée, respect pour la planète et pour l'espèce humaine...

Ensuite, la sécurité économique et sociale. Elle requiert un environnement favorable aux investissements et aux échanges, à l'intérieur de notre marché comme avec le reste du monde. Défendre les conditions équitables de marché et la réciprocité avec nos partenaires commerciaux est l'une de nos priorités. Nous sommes partisans d'économies libres et ouvertes, et nous sommes opposés au protectionnisme. Mais l'accès à notre grand marché ne peut pas être bradé. Moins on en respecte les standards, moins on y accède. Qu'on quitte notre Union, ou qu'on s'en rapproche.

La sécurité économique, c'est aussi garantir notre approvisionnement en ressources critiques: produits médicaux, terres rares... Mais aussi les microprocesseurs, si essentiels pour notre souveraineté numérique: c'est un autre pan capital de notre autonomie stratégique, indispensable pour notre transformation digitale.

La stabilité, c'est aussi réussir à gérer de manière ordonnée, régulière et digne, nos politiques migratoires. Cette question va beaucoup nous occuper.

Notre deuxième objectif est de préserver notre capacité à fixer les normes. Cette capacité est un vecteur de la puissance européenne actuelle. Ce sont nos normes sur l'usage des substances chimiques qui assurent que les jouets fabriqués dans le monde sont sûrs. C'est notre Règlement Général sur la Protection des Données qui a fixé la norme mondiale de protection de la vie privée sur le web. De même, c'est notre définition, et notre pression à éliminer les discours de haine, qui ont poussé les grandes plateformes à commencer éliminer cette malfaisance sur le net.

Nous voyons aussi combien le climat est le nouveau champ stratégique où l'Europe peut gagner la bataille des normes. Comme pionniers des technologies environnementales puis en fixant leurs standards, nous atteindrons un double résultat: prendre le leadership dans ce domaine, et contribuer à la victoire contre le réchauffement.

Ceci illustre déjà mon troisième objectif. La force de notre modèle économique et social est qu'il est fondé d'une manière unique sur notre socle de valeurs. Il nous confère une légitimité et un pouvoir d'attraction formidables auprès de nombreux partenaires dans le monde.

C'est appuyés sur ce socle que nous devons nous renforcer encore, pour rendre le monde plus pacifique, plus humain, et plus équitable. Être à l'avant-garde de la lutte contre le réchauffement, défendre des règles équitables de commerce, nous battre pour une fiscalité plus juste... : il y va de notre intérêt, comme de l'intérêt universel.

Nous disposons d'instruments solides. Nous devons plus et mieux les utiliser.

D'abord, il y a les moyens financiers. Et la récente décision relative au plan de relance est à cet égard essentielle. Ensuite, les compétences européennes. Judicieusement utilisées, elles ont un impact significatif. Accords commerciaux, aide au développement, gouvernance économique, supervision des marchés financiers, stratégie industrielle, numérique et spatiale... Sans oublier l'euro dont le rôle international doit être développé. Les politiques de sanctions et de visas offrent une opportunité régaliennne que nous pouvons aussi mobiliser.

Soyons de bon compte. Il y a une marge de progrès en termes de coordination et de mise en cohérence de ces instruments au service de notre stratégie internationale. Notre Haut Représentant est un super-ministre des Affaires étrangères. C'est la lettre et l'esprit de Lisbonne. Il est totalement engagé. Son expérience et son habileté sont des atouts. Je forme le vœu qu'en tant que vice-président de la Commission européenne et président du Conseil Affaires étrangères, il dispose de tout l'espace politique utile au service de nos intérêts communs.

Et sa tâche n'est pas facile. Parce que l'unanimité est requise en matière de politique étrangère. Cette question de l'unanimité est, on le sait, régulièrement débattue. Et j'ai à cet égard une opinion nuancée. Certes, l'exigence d'unanimité ralentit et parfois même empêche la décision. Mais cette exigence conduit à déployer des efforts constants pour souder les États membres les uns aux autres. Et cette unité européenne est aussi notre force. L'unanimité favorise l'adhésion durable des 27 pays à la stratégie délibérée ensemble. Alors je m'interroge: le renoncement à l'unanimité n'est-il pas une fausse bonne idée? N'y a-t-il pas d'autres réformes plus pertinentes pour agir plus vite sur le plan international, sans perdre la valeur ajoutée de notre unanimité?

Mon expérience, modeste, est la suivante. Très souvent, ces derniers mois, j'ai constaté que des divergences importantes en apparence entre les États membres, étaient rapidement estompées grâce au débat de fond. Il en fut ainsi sur la Chine. Les préparatifs politiques nous ont permis en quelques mois de définir une position commune désormais relayée par tous. Il en ira de même pour la Méditerranée orientale ou encore le Belarus. J'ai bon espoir que là aussi, nous exprimerons des positions communes qui puiseront leur force dans notre unité. Les décisions majeures sur le budget et le fond de relance illustrent encore cette certitude : la confrontation politique, l'échange d'arguments sur le fond, sont une étape indispensable du processus de délibération démocratique. Et ils fondent la légitimité de la décision.

La confiance et le respect personnel jouent aussi un rôle clé. Raison pour laquelle j'encourage au maximum les interactions, parfois informelles, et dans différents formats. L'unité n'est pas spontanée. Elle requiert efforts, ténacité et une volonté sans faille et sans relâche.

La défense n'est pas une compétence européenne comme les autres. Et je connais les différentes sensibilités nationales. A mes yeux, approfondir la défense commune est une nécessité et relève davantage du bon sens que de l'obsession idéologique. Ce projet doit se déployer au sein de l'Otan. C'est le sens du partenariat stratégique entre l'UE et l'Otan. La Coopération structurée permanente et le Fond européen de Défense, que nous venons de doter de 7 milliards d'euros, s'inscrivent pleinement dans cette ambition. Et je salue Jean-Claude Juncker et Federica Mogherini dont l'impulsion stratégique dans ce domaine n'est pas encore appréciée à sa juste valeur.

L'Union européenne est par essence une force positive, ouverte et tolérante. Nous savons que les échanges, libres et équitables, contribuent à l'essor des sociétés. Nos valeurs bienveillantes et humanistes éclairent notre projet de transformation. La neutralité climat et la souveraineté digitale ouvrent de nouveaux espaces pour l'intelligence humaine, l'innovation et le débat démocratique. Nos objectifs sont ambitieux et exigeants: la paix et la prospérité. Et c'est précisément pour cette raison que nous devons davantage déployer toutes les dimensions de notre puissance, être plus cohérents dans l'usage de nos instruments. Fidèles à nos valeurs, réalistes et moins naïfs... Une puissance au service d'un monde plus respectueux, plus vertueux, et plus équitable. Souveraineté, indépendance, émancipation... Quel que soit le mot, c'est la substance qui comptera. Moins de dépendances, davantage d'influence. L'autonomie stratégique en action, c'est le credo qui nous rassemble pour définir ensemble notre destin, et pour avoir un impact positif pour le monde.

Je vous remercie.

Press office - General Secretariat of the Council

Rue de la Loi 175 - B-1048 BRUSSELS - Tel.: +32 (0)2 281 6319

press@consilium.europa.eu - www.consilium.europa.eu/press

L'autonomie stratégique européenne en cinq questions

Dernière modification : 27 mai 2022

Par : La Rédaction (source : Vie Publique)

L'autonomie stratégique est un concept apparu récemment dans la réflexion européenne. Si la question d'une défense européenne est ancienne, l'épidémie de Covid-19 et le Brexit ont recentré les débats sur la question des dépendances. La guerre d'agression russe en Ukraine fait ressurgir la question d'une autonomie stratégique européenne réelle.

La notion d'autonomie stratégique apparaît dans le Livre blanc sur la défense de 1994. Elle est définie par rapport aux dépendances que créerait pour la France le fait de s'en remettre uniquement aux garanties de l'OTAN en délaissant la dissuasion nucléaire. Ce concept a donc d'abord eu une dimension nationale.

La notion devient européenne dans les conclusions des 19 et 20 décembre 2013 du Conseil européen : *"L'Europe doit disposer d'une base industrielle et technologique de défense (BITDE) plus intégrée, plus durable, plus innovante et plus compétitive pour pouvoir assurer le développement et le soutien de ses capacités de défense, ce qui pourra aussi lui permettre d'accroître son autonomie stratégique et sa capacité à agir avec des partenaires."*

Le Conseil de l'Union européenne explicite en 2016 la notion dans la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne : *"Un niveau approprié d'ambition et d'autonomie stratégique est important si l'on veut que l'Europe puisse promouvoir la paix et la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières. C'est pourquoi nous intensifions nos efforts en matière de défense, de lutte contre le terrorisme, d'énergie et de communications stratégiques ainsi que pour ce qui est du cyberespace. Les États membres doivent traduire par des actes leurs engagements en matière d'assistance mutuelle et de solidarité consacrés par les traités."*

Dans le nouveau programme stratégique 2019-2024, le Conseil européen précise la dimension commerciale de l'autonomie stratégique : assurer une concurrence loyale au sein de l'UE et sur la scène internationale, favoriser l'accès aux marchés, lutter contre les pratiques déloyales auxquelles se livrent des pays tiers, les mesures extraterritoriales qu'ils prennent et les risques en matière de sécurité qu'ils posent, et sécuriser les chaînes d'approvisionnement stratégique.

L'importance de ces questions a par ailleurs été soulignée par la pandémie de Covid-19, entre autres celles touchant au risque de dépendance.

L'autonomie stratégique européenne dépasse donc les seules questions de défense : industrie, technologie, communications, sécurité d'internet, approvisionnement...

La Commission européenne publie une mise à jour de la stratégie industrielle de l'UE

En bref - 25 mai 2021

L'autonomie stratégique européenne doit être examinée dans le cadre de politiques mises en place par l'UE :

- politique étrangère et de sécurité commune (PESC) qui consiste à :
 - maintenir la paix ;
 - renforcer la sécurité internationale ;
 - promouvoir la coopération internationale et la démocratie ;

- politique de sécurité et de défense commune (PSDC) qui fait partie de la PESC et consiste à :
 - développer des capacités militaires ;
 - déployer des missions hors de l'UE à des fins de maintien de la paix, de prévention des conflits et de renforcement de la sécurité internationale.

Le Conseil européen, dans le programme stratégique 2019-2024, souligne la nécessité d'élargir cette conception de l'autonomie : *"La PESC et la PSDC de l'UE doivent devenir plus actives et réactives, et mieux s'articuler avec les autres volets des relations extérieures. L'UE doit en outre assumer une plus grande responsabilité pour sa propre sécurité et défense, en particulier en accroissant les investissements dans la défense, le développement des capacités et l'état de préparation opérationnelle [...]."*

Ces autres volets des relations extérieures de l'UE avec lesquels la PESC et la PSDC doivent s'articuler sont :

- les relations commerciales extérieures ;
- la politique de développement ;
- les droits de l'homme et la démocratie ;
- l'élargissement et le voisinage de l'UE ;
- les relations avec les pays au-delà du voisinage européen.

En 2016, l'Allemagne et la France ont proposé un pacte européen de sécurité contenant trois axes :

- une coopération accrue en matière de défense ;
- le développement de nouvelles capacités de défense ;
- le renforcement du caractère opérationnel des capacités militaires de l'UE.

Sous cette impulsion, le renforcement de la PSDC est devenu une priorité. L'Assemblée nationale, dans une résolution de 2018 rappelle *"que le renforcement de la base industrielle et technologique de défense (BITD) de l'Union européenne, condition essentielle de son autonomie stratégique, représente un enjeu majeur pour la PSDC mais également pour les États membres, compte tenu du nombre d'emplois que représentent les industries nationales de défense"*.

Si la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 a rappelé la nécessité pour l'UE de disposer d'une autonomie stratégique qui dépasse le seul cadre de la défense, la PSDC en reste tout de même un pilier. Or, une des caractéristiques de la politique de sécurité et de défense commune est que les décisions doivent être prises à l'unanimité par le Conseil européen et le Conseil de l'Union européenne. Cette exigence d'unanimité, indispensable, est un gage de démocratie au sein de l'UE qui limite la portée de la PSDC.

Par ailleurs, avec le Brexit, c'est un contributeur majeur de la sécurité européenne qui quitte l'UE. Si le Royaume-Uni ne se désengage pas pour autant des questions de défense européenne, ce ne sera plus sous l'angle d'une autonomie stratégique de l'UE.

L'article 44 du Traité sur l'Union européenne illustre la diversité et la complexité des différentes positions sur la défense européenne et la possibilité de mettre en œuvre une autonomie stratégique : *"Le Conseil peut confier la mise en œuvre d'une mission à un groupe d'États membres qui le souhaitent et disposent des capacités nécessaires pour une telle mission."* Le point 5 de l'article 42 définit ces missions comme servant à *"préserver les valeurs de l'Union et ses intérêts"*.

Dans ce contexte, une autonomie stratégique européenne ne peut-elle se concevoir que dans le cadre plus large d'un partenariat avec l'OTAN – voire d'une inclusion dans l'Alliance atlantique ?

Existe-t-il une défense européenne ?

Fiche thématique - 22 mars 2021

Que ce soit dans le Livre blanc de la défense, dans les conclusions du Conseil européen ou dans la stratégie globale du Conseil de l'Union européenne, l'autonomie stratégique, française en 1994 ou européenne en 2021, se définit aussi comme un positionnement par rapport à une organisation qui la précède, l'OTAN.

Le Livre blanc de la défense de 1994 trace les premiers contours d'une autonomie stratégique européenne au sein même de l'OTAN : *"L'Alliance atlantique doit devenir un lieu où puisse aussi s'affirmer l'identité européenne de défense et de sécurité."*

Selon le Conseil européen, dans les conclusions des 19 et 20 décembre 2013, *"la PSDC continuera à se développer en pleine complémentarité avec l'OTAN dans le cadre agréé du partenariat stratégique entre l'UE et l'OTAN et dans le respect de leur autonomie de décision et de leurs procédures respectives"*.

La stratégie globale du Conseil de l'Union européenne de 2016 confirme le développement d'une autonomie dans le cadre de l'Alliance atlantique : *"L'UE intensifiera sa contribution à la sécurité collective de l'Europe, en étroite coopération avec ses partenaires, à commencer par l'OTAN."* Le partenariat avec l'OTAN reste un préalable à toute autonomie stratégique de l'UE, qui *"coopérera étroitement avec l'OTAN, dans le plein respect des principes énoncés dans les traités et par le Conseil européen, notamment les principes d'inclusion, de réciprocité et d'autonomie décisionnelle de l'UE."*

Sur les 27 membres de l'Union européenne post-Brexit, 21 font partie de l'OTAN. Plusieurs conceptions de la défense européenne coexistent.

Pour certains elle repose essentiellement – voire exclusivement – sur l'OTAN, qui existe depuis plus de 72 ans afin d'assurer la défense de ses membres, pour la plupart européens. Selon l'ex-ministre fédérale de la défense allemande, Annegret Kramp-Karrenbauer, dans un discours prononcé le 17 novembre 2020, *"l'idée d'une autonomie stratégique de l'Europe est excessive si elle alimente l'illusion que nous pourrions assurer sécurité, stabilité et prospérité en Europe sans l'OTAN et sans les États-Unis."*

Pour d'autres, dont la France, *"l'Union européenne doit pouvoir se considérer comme une entité commune adaptée, capable de prendre des décisions seule et d'investir beaucoup plus dans des secteurs clés de sa souveraineté, comme la défense. Cette décision n'est pas seulement compatible avec l'OTAN, mais elle est totalement cohérente"* (entretien d'Emmanuel Macron avec le think tank américain Atlantic Council, 4 février 2021).

Le cœur du débat est donc non pas le positionnement de l'UE par rapport à l'OTAN mais sa capacité à élaborer une stratégie, en partenariat avec l'Alliance atlantique, dans le cadre des relations extérieures, sans oublier les six membres de l'UE qui ne font pas partie de l'OTAN.

Se pose donc la question du financement d'une autonomie stratégique européenne, dépendante du financement d'une défense européenne.

En quoi le traité de Lisbonne a-t-il renforcé la politique de défense ?

Fiche thématique - 22 mars 2021

Jusqu'en 2021, le budget de l'Union européenne n'avait pas de volet consacré à la défense. Dans le cadre financier pluriannuel (CFP) 2014-2020, la PESC dépendait de la rubrique "l'Europe dans le monde". Toutes les opérations civiles de la PSDC entraient dans le cadre de ce financement. Toutefois les opérations militaires de sécurité et de défense de l'UE ne dépendaient pas du budget européen. Elles étaient financées par le mécanisme Athena, auquel participaient tous les États membres, hormis le Danemark.

La grande nouveauté du CFP 2021-2027 est de financer non pas une défense européenne à proprement parler, mais une autonomie stratégique européenne conforme à la doctrine élaborée depuis 2013. Pour la première fois, une ligne budgétaire a été réservée à la défense dans le budget de l'UE, même si des coupes budgétaires ont été effectuées dans les financements négociés.

Pour ce faire, le règlement (UE) 2021/697 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2021 crée le Fonds européen de la défense (FED). Selon la Commission européenne, le FED doit permettre de *"réduire la fragmentation des capacités de défense de l'UE, de renforcer la compétitivité de l'industrie de la défense de l'UE et l'interopérabilité des produits et des technologies"*. Le FED, doté d'un budget de près de 7,9 milliards d'euros pour la période 2021-2027, permet de financer des projets collaboratifs de recherche et de développement dans le domaine de la défense :

- 2,6 milliards d'euros sont destinés à la recherche collaborative en matière lutte contre les menaces émergentes et futures ;
- 5,3 milliards d'euros cofinancent des projets de collaboration en matière de renforcement des capacités.

Le programme de travail du FED pour 2022 est doté d'un financement de 924 millions d'euros. De nouveaux outils destinés à promouvoir l'innovation dans le domaine de la défense, dans le cadre du programme d'innovation en matière de défense de l'UE (EUDIS), sont prévus. Le FED est axé sur :

- les défis émergents (soutien médical, menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires [CBRN], biotechnologies, supériorité informationnelle, cyberspace, espace...) ;
- les catalyseurs et facilitateurs en matière de défense (transformation numérique, résilience énergétique et transition environnementale, matériaux et composants, technologies de rupture...) ;
- l'excellence dans la guerre (combat aérien, défense aérienne et antimissile, combat au sol, combat naval, guerre sous-marine...).

Afin de couvrir les actions extérieures ayant des implications militaires ou dans le domaine de la défense, le mécanisme Athena est remplacé par la facilité européenne pour la paix (FEP). Il s'agit d'un fonds extra-budgétaire de 5 milliards d'euros pour la période 2021-2027. Il permet de compléter les activités menées dans les pays hôtes au titre de la PSDC par des mesures d'assistance. Cette nouvelle facilité *"vise à façonner une politique de l'UE en matière de sécurité qui soit cohérente et globale et à créer des synergies avec d'autres politiques et instruments"*.

Le budget européen 2021-2027, moteur de la relance de l'après-Covid-19

Eclairage - 5 juillet 2021

La guerre d'agression russe en Ukraine est le premier conflit de haute intensité à éclater en Europe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Comme le souligne un rapport de l'Assemblée nationale de février 2022, l'idée d'une guerre de haute intensité a fait son retour depuis la guerre du Donbass, en 2014.

Selon une communication de la Commission européenne du 15 février 2022, *"l'Europe doit être mieux préparée à faire face seule à des tâches de stabilisation complexes et à des situations d'urgences complexes"*. Neuf jours avant le début de la guerre d'agression russe en Ukraine, la Commission souligne déjà que *"les tentatives de Moscou visant à perturber, à diviser et à redéfinir l'architecture de sécurité en Europe remettent en cause l'ordre international fondé sur des règles"*.

Face à cette guerre d'agression, l'UE a pris des séries de sanctions contre la Russie et la Biélorussie. Une des conséquences les plus notables est que le Conseil de l'UE a adopté des mesures d'assistance à l'Ukraine au titre de la FEP les 28 février, 23 mars, 13 avril et 24 mai 2022. Un montant total de 2 milliards d'euros a été alloué afin d'aider les États membres de l'UE à fournir des équipements militaires à l'Ukraine.

Cette aide a entraîné une augmentation des dépenses militaires des États membres. La Commission européenne s'appuie sur l'analyse de l'Agence européenne de défense pour identifier trois types de déficits d'investissement en matière de défense :

- Déficit dans les dépenses. Conséquence directe de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, les États membres ont annoncé leur intention d'augmenter leur budget de défense de 200 milliards d'euros supplémentaires dans les années à venir. Ces augmentations cruciales interviennent "*après des années de coupes substantielles et de graves sous-investissements*". Les dépenses combinées dans le domaine de la défense entre 1999 et 2021 ont augmenté de :
 - 65,7% pour les États-Unis ;
 - 292% pour la Russie ;
 - 592% pour la Chine ;
 - 19,7% pour l'UE.
- Déficit industriels. Le secteur connaît de graves lacunes malgré sa compétitivité globale. L'industrie reste structurée sur la base des frontières nationales.
- Déficit en matière de capacités. Trois priorités urgentes ont été soulignées :
 - reconstituer les stocks ;
 - remplacer les systèmes hérités de l'époque soviétique ;
 - renforcer les systèmes de défense aérienne et antimissiles.

Afin de combler ces lacunes, la Commission définit un ensemble de mesures :

- création rapide d'une *task force* pour faciliter les **acquisitions conjointes dans le domaine de la défense** et la coordination de l'assistance militaire à l'Ukraine ;
- proposition d'un instrument à court terme de l'UE afin de renforcer les capacités industrielles de défense par la passation conjointe de marchés ;
- proposition au troisième trimestre 2022 d'un règlement relatif à un programme européen d'investissement dans le domaine de la défense, définissant les critères de la constitution d'un consortium pour les capacités européennes de défense (CCED) ;
- évolution progressive vers une fonction conjointe de l'UE en matière de programmation et d'acquisition dans le domaine de la défense ;
- renforcement de la capacité industrielle européenne dans le domaine de la défense par :
 - une cartographie détaillée des capacités existantes et des capacités supplémentaires nécessaires ;
 - une initiative sur les matières premières critiques, incluant des mesures législatives ;
 - des mesures afin de garantir la disponibilité de compétences spécifiques ;
 - d'éventuelles modifications du cadre pour la recherche et l'innovation afin d'améliorer les synergies entre instruments civils et de défense ;
 - un soutien aux technologies critiques et aux capacités industrielles *via* des projets stratégiques ;
 - renforcement des budgets du FED et de la mobilité militaire ;
 - mise en place de l'initiative Cassini en faveur de la défense.

La guerre d'agression russe en Ukraine a eu entre autres conséquences directes de souligner l'urgence d'une autonomie stratégique européenne effective.



3 minutes pour comprendre l'Europe

Souveraineté nationale vs Union européenne : 3 minutes pour comprendre

Mis à jour le 07.04.2020

En adhérant à l'Union européenne, les Etats membres auraient-ils perdu tout pouvoir ?

Evaluez plus bas vos connaissances sur le sujet en répondant à notre quiz !



Certes, les Etats ont accepté, en rejoignant l'[Union européenne \(UE\)](#) de **mettre en commun** leur pouvoir de décision dans certains domaines. Mais ils l'ont fait souverainement, en décidant d'adopter et de respecter les **traités** européens.

Moins de lois d'origine européenne que nationale

Aujourd'hui, selon les études, entre 10 et 30 % des lois françaises sont d'origine européenne. Contrairement au mythe des "80% de lois d'origine européenne", la plupart des mesures adoptées par les Etats membres **ne viennent donc pas de l'UE**, mais des seuls pouvoirs législatifs et exécutifs nationaux. Le plus souvent, les Etats de l'UE **agissent et légifèrent "seuls"**, sans que leurs mesures ne soient prises en concertation avec les autres Etats membres.

C'est le cas lorsque la France décide de réduire la vitesse autorisée sur les routes ou encore d'interdire le portable à l'école, pour ne citer que quelques exemples.

Le droit européen prime lorsqu'il existe

La France doit en revanche **respecter les règles de l'Union européenne** lorsqu'elles existent.

Alors que l'UE laisse une grande latitude aux Etats sur la sécurité routière, ces derniers **n'ont plus le droit d'agir seuls** dans un certain nombre de cas. S'ils souhaitent mettre en œuvre de nouvelles mesures, ils doivent le faire ensemble, en déterminant les règles communes qui s'appliquent sur tout le territoire européen.

Cela concerne par exemple les plafonds d'émissions polluantes pour les constructeurs automobiles, ou encore la durée de rétention maximale des demandeurs d'asile. Lorsque France décide d'augmenter la durée de rétention des demandeurs d'asile sur son territoire, elle doit donc respecter le plafond européen.

L'influence des Etats sur les décisions européennes

Lorsque l'Union agit, cela ne signifie pas pour autant que les Etats n'ont aucun mot à dire sur les **règles** européennes. L'Union européenne, ce n'est pas que la Commission à [Bruxelles](#). C'est aussi les Etats membres réunis en **Conseil de l'UE** (ministres) ou en **Conseil européen** (chefs d'Etats ou de gouvernements), par lesquels passent la plupart des décisions européennes. Le Conseil européen insuffle généralement les **grandes orientations** à prendre, tandis que le Conseil de l'UE a le pouvoir d'**amender** et d'**adopter** la **législation européenne**, avec le [Parlement européen](#).

Mais chaque Etat peut parfois, s'il est mis en minorité, se voir contraint d'appliquer un texte voté par les autres et dont il ne veut pas... un risque d'autant plus important pour les "petits" Etats européens, moins peuplés et dont le vote a ainsi moins de poids. Dans un certain nombre de domaines (protection sociale, fiscalité...), les textes doivent être votés à l'unanimité, pour que chaque Etat garde la main.

Quelle répartition des compétences ?

Dans quels domaines les Etats peuvent-ils agir seuls ? Quand doivent-ils passer par le cadre européen ?

Tout d'abord, précisons que l'UE ne possède **aucun pouvoir** qui ne soit pas défini par les traités. Par exemple, en matière de nationalité, les règles permettant à un individu d'obtenir la nationalité française sont exclusivement définies par la France, hors du cadre européen.

Ensuite, lorsqu'elles sont définies par les traités, les compétences de l'UE diffèrent selon les domaines. Dans certains (politique monétaire, commerce extérieur, concurrence...), l'UE est la seule à pouvoir adopter des décisions contraignantes : il s'agit des compétences **exclusives**. Les Etats ne peuvent alors qu'agir tous ensemble, au niveau européen (le plus souvent via le [Conseil de l'Union européenne](#)).

Dans 13 domaines (environnement, transports...), les **compétences sont partagées** entre l'UE et les Etats. Pour déterminer qui des deux décide, on part du principe que l'UE n'a la priorité que lorsque son action est jugée plus efficace que celle des Etats membres (principe de subsidiarité). Mais ce n'est pas toujours simple, et la Cour de Justice de l'UE doit souvent clarifier la situation.

Le troisième grand type de compétences, **d'appui**, regroupe les domaines dans lesquels l'UE peut intervenir uniquement pour appuyer les actions des Etats, mais sans harmoniser leurs législations et réglementations. C'est le cas de la culture, de la santé, de l'éducation...

Enfin, l'Union européenne dispose de compétences particulières dans le domaine de la **politique étrangère et de sécurité commune** (PESC) : chaque Etat conserve sa souveraineté en la matière, mais l'UE dispose d'un cadre pour mieux coordonner l'action des Vingt-Sept.

Les compétences de l'Union européenne

Les compétences exclusives

- L'union douanière;
- L'établissement de règles de concurrence nécessaires au fonctionnement du marché intérieur;
- La politique monétaire pour les pays de l'UE dont la monnaie est l'euro;
- La conservation des ressources biologiques de la mer dans le cadre de la politique commune de la pêche
- La politique commerciale commune
- La conclusion d'accords internationaux sous certaines conditions

Les compétences partagées

- Le marché intérieur;
- La politique sociale, pour les aspects définis de façon précise dans le traité exclusivement;
- La cohésion économique, sociale et territoriale;
- L'agriculture et la pêche;
- L'environnement;
- La protection des consommateurs;
- Les transports;
- Les réseaux transeuropéens;
- L'énergie;
- L'espace de liberté, de sécurité et de justice;
- Les enjeux communs de sécurité en matière de santé publique;
- Le recherche, le développement technologique et l'espace;
- la coopération au développement et l'aide humanitaire.

Les compétences d'appui

- La protection et l'amélioration de la santé humaine;
- L'industrie;
- La culture;
- Le tourisme;
- L'éducation, la formation professionnelle, la jeunesse et le sport;
- La protection civile;
- La coopération administrative.

Souveraineté énergétique : un rapport pointe "les grandes erreurs françaises"

Publié le 11 avril 2023

Temps de lecture 4 minutes

Par : La Rédaction

Le concept d'indépendance énergétique, fondé sur la notion d'autonomie, est en pratique inatteignable. Mais la souveraineté énergétique doit être un objectif majeur de la politique de la France. En trois décennies, la France a accumulé un retard considérable. Un rapport parlementaire fait le point sur les "grandes erreurs énergétiques" françaises.

Quel est le contenu des concepts d'indépendance et de souveraineté énergétiques appliqués à la France ? Quelles ont été les politiques publiques et les décisions mises en œuvre dans le secteur de l'énergie depuis 30 ans ? C'est pour répondre à ces questions qu'une commission d'enquête a été constituée au sein de l'Assemblée nationale. Après avoir entendu les principaux acteurs de l'énergie en France (anciens dirigeants des grandes entreprises comme EDF, anciens présidents de la

République...), la commission a publié son rapport qui vise à établir les raisons de la perte de souveraineté et d'indépendance énergétique de la France.

Retour sur 30 ans de politique de l'énergie

À la fin des années 1990, avec la fin du plan Messmer et la mise en S tout-nucléaire, l'excédent de production électrique donne aux dirigeants français une "illusion surcapacitaire".

Entre 1981 et 1995, 44 réacteurs nucléaires sont construits. L'investissement dans de nouvelles capacités nucléaires s'arrête progressivement dans la seconde moitié des années 1990.

La construction d'un réacteur à eau pressurisée (EPR), décidée en 2005, n'est pas inscrite dans un plan industriel global. Dans le même temps, la maintenance et le renouvellement du parc nucléaire ne sont pas anticipés.

La sortie des énergies fossiles, extrêmement coûteuse, et le développement des énergies renouvelables ne sont que très partiellement accompagnés d'une ambition industrielle.

La loi de 2015 sur la transition énergétique a défini un objectif de réduction à 50% de l'électricité nucléaire dans le mix énergétique à l'horizon 2025, en dépit d'alertes administratives sur la faisabilité du calendrier.

La prise de conscience de "ces années d'inconsistance énergétique" a conduit à une relance du projet nucléaire, concomitant et non plus rival des énergies renouvelables.

Six erreurs de la politique énergétique française

Le rapport pointe six erreurs de la politique énergétique française :

- avoir sous-estimé les besoins d'électricité au regard des objectifs écologiques et de la sortie nécessaire des énergies fossiles ;
- avoir opposé énergies renouvelables et nucléaire, au détriment de la sortie des énergies fossiles ;
- ne pas avoir anticipé la prolongation de la durée de vie des centrales ainsi que leur renouvellement en série industrielle et non en chantier isolé ;
- ne pas avoir construit plus vite de filières industrielles d'énergies renouvelables en remplacement des énergies fossiles ;
- avoir laissé se construire depuis 20 ans un "cadre européen néfaste" pour le modèle énergétique français (loi NOME, dispositif ARENH, concessions hydroélectriques, règles du marché intérieur de l'énergie) ;
- avoir arrêté le réacteur Superphénix en 1997 sans préserver l'avance française dans la recherche et le développement de la 4e génération.

Six leçons pour les 30 prochaines années

Le rapport en tire six leçons générales :

- la nécessité de mettre en cohérence les ambitions climatiques, industrielles et énergétiques sur la durée ;
- l'énergie n'est pas un bien comme un autre (la France doit défendre son propre mix électrique au sein de l'Union européenne) ;
- l'énergie est une industrie, la 3e en France (maîtrise de la chaîne de valeur d'un secteur énergétique) ;
- l'électricité ne fait pas tout (énergies renouvelables thermiques, réseaux de chaleur...) ;
- la nécessité de préparer la maîtrise de la demande et la sobriété ;
- la recherche a besoin de visibilité pour anticiper les cinq prochaines décennies (stockage massif de l'électricité, recyclage des matériaux critiques...).

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/la-france-et-l-europe/l-union-europeenne/la-presidence-francaise-du-conseil-de-l-union-europeenne/evenements-lies-a-la-presidence-francaise-du-conseil-de-l-union-europeenne/article/construire-la-souverainete-numerique-de-l-europe-07-02-22> :

Construire la souveraineté numérique de l'Europe (7 février 2022)

La conférence « Construire la souveraineté numérique de l'Europe » a pour vocation de faire l'état des lieux des avancées obtenues ces dernières années et d'impulser une réflexion et une dynamique sur la poursuite la construction de la souveraineté numérique européenne.

La conférence mettra en avant la capacité de l'Union européenne à maîtriser son destin à l'ère du numérique, notamment de pouvoir défendre ses intérêts économiques, ses valeurs et garantir son autonomie.

Sommaire

Les quatre piliers de la souveraineté numérique européenne

Poursuivre la construction de la souveraineté numérique européenne

Les quatre piliers de la souveraineté numérique européenne

La conférence s'articule autour de quatre piliers :

*

L'Union européenne, puissance protectrice, passe par le renforcement de la sécurité des citoyens, des services publics et des entreprises dans le cyberspace et l'établissement d'une stratégie industrielle des données en réponse aux lois extraterritoriales ;

L'Union européenne, puissance normative, au service de la promotion des valeurs fondamentales, soutient le renforcement des institutions démocratiques, promeut le rétablissement de règles du jeu équitables pour les entreprises sur le marché unique numérique et propose un socle nouveau de réglementations afin de mieux responsabiliser les acteurs du numérique ;

L'Union européenne, puissance d'innovation, est attractive pour les investisseurs étrangers et pour les talents étrangers et garantit et les conditions pour l'émergence d'entreprises technologiques de rang mondial ;

L'Union européenne, puissance d'ouverture, favorise les standards libres et ouverts, soutient la création d'infrastructures logicielles et matérielles, ouvertes et partagées en tant que communs numériques mondiaux, et y contribue d'un point de vue technologique et financier.

Poursuivre la construction de la souveraineté numérique européenne

Protection et Ouverture

Alors que la majorité des ressources numériques (logiciels, données ; infrastructures matérielles ; etc.) sont progressivement préemptées par des acteurs non-européens, la conférence mettra en avant les communs numériques, infrastructures non-rivales et non-exclusives, qui représentent une alternative technologique face à des acteurs souvent monopolistiques. .

Face à la multiplication des menaces dans le cyberspace, la conférence s'interroge sur l'émergence d'un modèle européen de cyber-sécurité, à travers des initiatives législatives européennes (révision de la directive sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information), les mécanismes de solidarité accrue entre les États membres, et le renforcement d'un tissu industriel (GAIA-X ; cloud de confiance ; schéma de certification européen de l'Agence Européenne de cyber-sécurité - ENISA). Ce tissu industriel, singulièrement dans le secteur du Cloud, est confronté à la multiplication de dispositions extraterritoriales qui menacent la sécurité et l'intégrité des données personnelles des citoyens et des entreprises européens.

Régulation et Innovation

Alors que la révolution numérique a remis en cause le fonctionnement de nos institutions démocratiques, la sécurité des citoyens et des consommateurs européens, la conférence abordera les initiatives de la Commission européenne visant à mieux protéger les journalistes et la liberté d'expression en ligne (Plan d'Action pour la Démocratie) et à responsabiliser davantage les services numériques (projet de législation sur les services numériques) avec pour objectif de garantir que : ce qui est illégal hors ligne doit aussi l'être en ligne.

Enfin, en bénéficiant d'effets de réseaux et de nouveaux outils technologiques, les plateformes ont acquis un important pouvoir de marché, conduisant à une concentration du marché autour d'un nombre très réduit d'acteurs. La conférence évoquera dans ce cadre le projet de législation sur les marchés numériques (DMA) qui vise à favoriser l'innovation et interdire les pratiques déloyales des plateformes qui contrôlent l'accès aux marchés numériques.

Scale Up Europe

L'initiative « Scale-Up Europe », lancée en mars 2021 en lien avec la Commission européenne, réunit un groupe de 200 fondateurs de start-up et de scale-up, investisseurs, chercheurs, grands groupes, avec l'objectif ambitieux de créer plus de 10 entreprises technologies valorisées à plus de 100 Mds USD au sein de l'Union européenne avant 2030. Il s'agit désormais d'amplifier cet essor et de positionner l'écosystème de startups européen au premier rang sur la scène internationale en activant l'ensemble des leviers financiers et des politiques publiques.

Trois leviers sont identifiés pour y parvenir :

Faire émerger des entreprises européennes d'innovation de rupture de rang mondial, en s'appuyant sur le Conseil européen de l'innovation (EIC), nouvellement créé et disposant d'un budget de 10 Mds €, pour cibler les innovations de rupture.

Faire de l'Europe la terre des talents technologiques. L'accès aux compétences clés est un déterminant majeur de la croissance de l'écosystème technologique européen. La conférence posera la question du renforcement de la coopération européenne en matière de délivrance des visas. Elle discutera les leviers d'amélioration de la visibilité des dispositifs d'attractivité des talents, afin de soutenir l'hyper-croissance des startups européennes.

Financer les derniers stades de développement des scale-ups pour soutenir l'émergence des entreprises de rang mondial de demain et les arrimer à l'Europe. En raison de leur taille modeste, les fonds européens de capital-risque ne sont aujourd'hui pas capables de financer des tickets d'investissement suffisants. La conférence s'interrogera sur les politiques publiques permettant aux startups et scale-ups de renouer avec des mécanismes de financement européens (introduction en bourse ; fonds de fonds ; etc.).

13 juin 2023 - Seul le prononcé fait foi

DISCOURS DU PRÉSIDENT EMMANUEL MACRON DEPUIS L'USINE AGUETTANT EN ARDÈCHE.

Messieurs les ministres,

Monsieur le préfet,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Monsieur le président du Conseil départemental,

Monsieur le maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Monsieur le président du groupe Aguetant,

Monsieur le directeur,

Mesdames et Messieurs, en vos grades et qualités, Mesdames et Messieurs.

Merci beaucoup d'abord de nous accueillir dans ce site, ici dans votre commune, Monsieur le maire ; sur ce site de production au cœur d'une entreprise familiale centenaire dans laquelle on investit massivement ces dernières années, ce dont nous nous félicitons et nous continuerons de vous accompagner comme nous l'avons fait ces dernières années. Je voulais ici vous le dire avec beaucoup de force.

En effet, les années que nous venons de traverser et je veux ici replacer ce que nous venons de vivre ensemble et merci encore pour cette visite ; les choix qui ont été pris, ce que notre pays, ce que notre Nation, ce que nos Nations ont vécu avec la crise Covid, c'est que nous avons fait l'expérience de la dépendance, tous, collectivement. On a pris collectivement conscience de cette dépendance industrielle qui n'est jamais bonne en général et qui est encore moins compréhensible et acceptable par nos compatriotes quand elle touche la santé et les médicaments. Cette dépendance, on le sait, est particulièrement marquée vis-à-vis des importations extra européennes : 60 à 80 % des API sont produits en Asie et 40 % des médicaments commercialisés dans l'Union européenne sont importés. C'est ça la réalité des chiffres.

Alors, dès 2020, nous avons décidé de réagir en Europe et tout particulièrement en France : vous en êtes la parfaite illustration avec France Relance puis France 2030. Toute la filière, notamment les grands projets industriels et ceux de votre laboratoire, ont été accompagnés et ont permis de relocaliser déjà, de développer des chaînes de production résolument. C'est le développement de sept produits, l'ajout d'une ligne de seringues préremplies sur le site de Champagne et d'une ligne de fabrication d'ampoules sur le site de Gerland et bientôt, l'ajout d'une ligne de production à haute cadence permettant un quadruplement des capacités de l'entreprise pour la production des médicaments en flacon et le développement de nouveaux médicaments d'urgence et de réanimation prêts à l'emploi.

Vous avez ouvert un nouveau site à Gerland, créé de nouvelles lignes de production ici à Champagne et aujourd'hui, en plus de servir le marché français, vous exportez dans une centaine de pays. Vous me citez des chiffres, des développements des trois dernières années et des années à venir qui sont extrêmement impressionnants à cet égard. En plus, je veux ici redire que vous avez participé, aux côtés des ministres au sauvetage de l'entreprise Carelide avec l'entreprise Delpharm et cette reprise permettra de pérenniser la production française de poches de perfusion et de paracétamol avec le soutien financier de l'Etat, mais encore fallait-il avoir des acteurs industriels pour prendre ce risque.

Tout ça pour dire que nous sommes ici dans une entreprise qui illustre la pertinence de ces dispositifs d'aide, le réveil collectif du besoin de recréer de l'indépendance industrielle dans le domaine du médicament et des traitements, des sauvetages d'entreprises du secteur et qui est un modèle pour nos ETI, industriels, que nous voulons continuer de développer.

En effet, tout le défi, et nous l'avons rappelé ces dernières semaines, c'est d'abord de gagner la bataille. Au fond, les trois batailles qui, pour moi, se rejoignent et sont essentielles : réindustrialiser, regagner en souveraineté et décarboner. Elles se rejoignent et on a eu là une illustration parfaite, vous l'avez d'ailleurs très bien décrite. Pourquoi pendant des années, on a laissé de la production dans votre secteur se délocaliser ? Parce qu'il n'y avait pas assez de rendement en France, parce qu'il y avait eu des politiques qui n'étaient pas toujours cohérentes et parce qu'on a laissé certaines parties de notre industrie qui étaient plus polluantes, qui étaient moins adaptées aux choix collectifs, qui parfois étaient moins rentables aller se faire ailleurs.

Là, on décide de retrouver de la souveraineté industrielle, en particulier en matière pharmaceutique. Ce faisant, on recrée des emplois industriels : vous êtes déjà passé de 90 à 140 salariés ici et vous allez continuer de vous développer. On fait de la décarbonation parce que le conditionnement en seringue qu'on a vu tout à l'heure permet d'économiser énormément c'est-à-dire que ce sont des conditionnements plus respectueux de l'environnement. Ça réduit la chaîne logistique, ça permet d'éviter le gaspillage et c'est à cette condition qu'on redevient justement rentable et qu'on regagne en souveraineté industrielle sur le médicament.

Souveraineté, réindustrialisation, bataille pour le climat et décarbonation. Ce triptyque, c'est celui que nous poursuivons dans tous les secteurs, avec des choix macroéconomiques et sectoriels que nous avons fait ces dernières années. Alors que notre pays avait détruit, pendant les 15 premières années de ce siècle, 1 million d'emplois dans le domaine industriel ; depuis 2017, on a recréé 1 700 000 emplois. Et on a dans l'industrie stricto sensu déjà recréé au moins 80 000 emplois. Là où nous avons, entre 2008 et 2016, à cause du choc de la crise, perdu 600 usines dont 60 dans votre région, notamment dans le secteur de la santé, il faut bien le dire, nous sommes passés du premier au cinquième rang européen. On a pu rattraper le retard quasiment pour moitié. On en a déjà rattrapé, on en a recréé plus de 300 en net.

Donc, la réindustrialisation, ce n'est pas un concept. Elle est à l'œuvre parce qu'on a fait des réformes, parce qu'on a fait des choix collectifs, parce qu'on a décidé d'investir et qu'on a montré qu'il n'y a pas de fatalité. Simplement, on ne recrée pas la même industrie qu'hier. On fait des choix, on décide de créer une industrie à plus haute valeur ajoutée, plus décarbonée et c'est à ce prix, si je puis dire, avec cette clarté stratégique, qu'on peut réussir à atteindre nos objectifs. Ce qui fait que le chômage a reculé, qu'on n'a jamais eu autant d'apprentis, jamais eu un chômage aussi bas pour les jeunes en même temps qu'une telle participation au marché du travail et que nous sommes, pour la quatrième année consécutive, la première destination des investissements étrangers.

Ce paysage macroéconomique, il est tout particulièrement vrai dans le secteur pharmaceutique. Je le disais, ce domaine, celui des médicaments, c'est peut-être l'un des plus spectaculaires en matière de souveraineté parce que c'est l'un des secteurs pour lequel la perte de souveraineté est la plus intolérable. Déléguer à d'autres le soin de produire les médicaments essentiels dans un monde qui se fragmente, c'est une impasse. On l'a vécu en cas de crise sanitaire, on pourrait être amené à le revivre et c'est pourquoi il nous faut ici redoubler d'efforts.

Redoubler d'efforts et c'est ce que nous avons fait, c'est d'abord innover dans les écosystèmes. C'est le sens des investissements dans la recherche et l'innovation que nous avons décidés avec la loi de programmation pour la recherche qui a été passée dans le premier quinquennat, avec France 2030 et plus de 50 milliards d'investissement et avec la dizaine de nouveaux IHU et bioclusters dans toute la France que j'ai annoncés il y a quelques semaines à l'Institut Curie. Grâce à cela, nous allons pouvoir développer en France de nouvelles thérapies, allant des thérapies ARN messagers aux anticancéreux, et pour les médicaments les plus innovants, c'est tout le sens des mesures d'accès direct aussi qui sont au cœur de la stratégie innovation santé que nous avons préparée grâce à vous tous. Avoir une stratégie d'innovation forte, y mettre les moyens, simplifier, accélérer nos dispositifs, et puis garder ce qui est une force française, qui est de conserver un accès pour tous aux médicaments, parce que ce modèle nous y tenons, et donc les médicaments classiques, historiques, mais aussi les médicaments les plus récents, parfois en cours de développement, nous voulons qu'il y ait cet accès pour tous.

Et puis à côté donc de cette innovation dans les écosystèmes en matière de médicaments, on a décidé de relocaliser des médicaments critiques, relocaliser la production de certains médicaments les plus stratégiques.

C'est pour cela que nous avons, dès 2018 — et encore plus avec la crise Covid — lancé des actions massives. C'est aussi pour cela que je me suis engagé fortement sur ce sujet lors de la dernière campagne présidentielle.

Avec France Relance, nous avons massivement renforcé nos chaînes d'approvisionnement. Ce sont ainsi plus de 100 projets portant sur des médicaments et des vaccins et concourant au renforcement de la chaîne de valeur de médicaments qui ont été soutenus, allant des tests de diagnostic in vitro à la chaîne de valeur des vaccins pour permettre à la France d'assurer le remplissage de 660 millions de doses supplémentaires par an.

Avec là encore de vrais résultats, et je veux remercier tous les industriels du secteur qui ont participé, la relocalisation de la production du principe actif du paracétamol en France par séquence, la production de masques ou encore de médicaments à partir de plasma sanguin à Arras, IPSEN qui investit 40 millions d'euros sur le site de Signes dans le Var pour relocaliser la production d'anticancéreux, Pierre FABRE qui relocalise toute la chaîne de production depuis le principe actif jusqu'au packaging Braftovi-Mektovi, Sanofi qui fait le choix de la France pour y implanter de nouvelles capacités et savoir-faire à Neuville, Marcy ou Sisteron, et beaucoup d'autres. Cette dynamique est lancée et donc cette politique d'innovation, de relocalisation fonctionne et elle fait venir des investisseurs étrangers du secteur pharmaceutique. C'est ce qu'a très bien montré encore Choose France il y a quelques semaines, mais ils ne viennent que parce qu'ils voient des acteurs français et historiques, des nouveaux acteurs se développer et porter des projets partout sur le territoire. C'est ce qui a convaincu l'américain Pfizer d'investir 500 millions d'euros supplémentaires en R&D et production par an. C'est l'Italien Chiesi à Chaussée-Saint-Victor pour produire la future

génération de dispositifs inhalés à plus faible empreinte carbone, le Danois Novo Nordisk qui est à Chartes, le Britannique GSK, AstraZeneca il y a encore quelques années et j'en passe. Tout cela renforce le soutien de nos historiques de la pharmacie, ceux du G5 Pharma et leurs 53 usines qui représentent 20 000 collaborateurs et 1 milliard d'euros d'investissements industriels chaque année. Et ce sont également toutes les ETI, dont Aguetant, bien sûr, CDMO et d'autres du secteur, que nous avons découvert parfois pendant la crise du Covid et qui nous aident à produire ces vaccins, Delpharm, Fareva et tant d'autres. Elle permet aussi de consolider la dynamique de start-up de la biotech et de la medtech qui se développe, DNA Script, Lifen, Osivax, Trifrog, ImCheck. Vous le savez, je ne suis pas de ceux qui opposent les start-ups aux ETI ou aux grands groupes. C'est un continuum et nous avons besoin justement de renforcer, d'accélérer les innovations parce que les uns les autres se nourrissent.

Nous avons donc réussi cette phase de rattrapage, parfois d'ailleurs de prise d'avance dans certains segments. Maintenant, il nous faut aller plus loin. Et c'est ce que je suis venu vous dire aujourd'hui. D'abord, en termes d'innovation, en accélérant, c'est tout le sens des IHU et des bioclusters en particulier qui vont conduire à un investissement public-privé inédit, qui sont une phase d'accélération massive sur tout le territoire. J'ai donné les détails il y a quelques semaines, mais je compte vraiment sur tous les industriels du secteur pour y investir massivement parce que nous avons, je crois, toutes les grandes verticales d'avenir qui y sont représentées : avec l'Agence Innovation Santé en développant aussi l'accompagnement des start-up innovantes, en simplifiant les essais cliniques, en massifiant l'achat innovant de technologies. Et donc, au-delà des investissements on doit continuer d'améliorer notre écosystème, aller beaucoup plus vite sur les autorisations, sur les phases précliniques, les phases cliniques et les phases de développement, et permettre d'avoir un écosystème beaucoup plus coopératif entre les innovateurs, le développement industriel et les régulateurs. J'ai à cet égard passé des commandes très claires avec un horizon de 6 mois.

Ensuite, il faut continuer de développer des médicaments innovants en France pour atteindre l'objectif que nous nous sommes fixés de 20 biomédicaments en France. Nous en avons déjà 5 aujourd'hui et une vingtaine en essais cliniques. Et donc, on peut tout à fait atteindre ce résultat, mais il faut continuer d'avancer, d'encore accélérer.

Ensuite, c'est la grande question des relocalisations. Je le disais, la dynamique est lancée dans une phase défensive. On a parfois commencé à prendre de l'avance, mais maintenant, on doit systématiser les choses. Alors nous allons d'abord stabiliser une liste unique de médicaments essentiels pour traiter nos concitoyens, qu'on évalue selon les risques de tension et qu'on établisse un système de surveillance de ces produits et des mesures de gestion du risque et que l'ANSM puisse prendre des sanctions si les mesures réglementaires ne sont pas respectées. Cette liste sera évolutive et sera détaillée cet après-midi par le ministre. Elle compte 450 médicaments. Elle n'est pas donc figée, mais c'est une liste qui est déjà très importante parce qu'elle va concentrer nos efforts. Le ministre va donc la détailler. C'est une première étape importante visant à l'accomplissement de notre objectif de sécurisation des chaînes d'approvisionnement de ces molécules au niveau français-européen. Et au fond, pour ces 450 médicaments déjà identifiés, on se dit on n'a pas le droit d'avoir de faiblesse. Et donc, ce qu'on a parfois vécu pendant la crise Covid et parfois ces derniers mois sur certains de ces médicaments, on ne doit pas le reproduire. Et donc dans les mois et les années qui viennent, on doit absolument sécuriser sur ces 450 médicaments nos chaînes, soit en relocalisant totalement, soit en diversifiant et en continuant d'innover.

Ensuite, sur une partie - c'est le cœur du cœur des réacteurs - des produits sur lesquels on identifie un besoin de renforcer nos sources d'approvisionnement. Et là on doit absolument continuer de relocaliser la matière première ou le produit fini, parfois les deux, pour sécuriser l'approvisionnement en stock du territoire. Et si je puis dire, au sein de ces 450, il y a une liste cœur. Quand la diversification ne suffit pas, même quand doubler notre chaîne d'approvisionnement ne suffit pas : il faut relocaliser. C'est pourquoi nous avons décidé là d'accélérer, et dans les semaines à venir, je vous annonce que sur la cinquantaine de premier médicament essentiel pour lesquels notre dépendance aux importations extra européenne est avérée - donc les médicaments à relocaliser - la moitié, c'est-à-dire 25 de ces médicaments, verront leur production relocalisée ou augmenter significativement sur le territoire national. J'avais pris un engagement de 50, la moitié d'entre eux dans les prochaines semaines. Nous allons finaliser les plans, les annonces et les investissements pour totalement relocaliser la chaîne. 8 nouveaux projets de relocalisation avec chacun plusieurs molécules sont soutenus par l'Etat via France 2030 et vont être lancés, représentant un investissement total de plus de 160 millions d'euros. Evidemment, il vous concerne au premier chef. C'est ce que vous avez déjà commencé sur les lignes et il va être systématisé. L'intégralité de la chaîne de valeur du midazolam, qui est essentiel pour nos produits d'anesthésie réanimation sera ainsi relocalisée, des intrants aux produits finis, ce qui vous touche tout particulièrement. Le principe actif, un curare utilisé en soins intensifs, qui a été en forte tension pendant la crise, sera également complètement relocalisé. La production du produit fini de ce médicament ayant déjà été relocalisée dans le cadre de France Relance, on va complètement relocaliser les principes actifs. On renforce également les capacités de production française du principe actif et du produit fini de la morphine et dans un contexte de tension importante sur l'amoxicilline pédiatrique, l'hiver passé, l'Etat accompagne le renforcement des capacités du site français qui ont produit à Mayenne, chez GSK. Nous relocalisé aussi la production

de 6 anticancéreux. Vous le voyez, les décisions qui vont être annoncées dans les prochains jours et prochaines semaines, nous permettent de relocaliser, souvent du principe actif, mais au-delà, la production de 25 médicaments qui sont au cœur au sein de cette liste de 450.

L'intégralité des industriels qui sont soutenus dans le cadre de ce plan prennent des engagements conséquents en matière de sécurité d'approvisionnement pour les produits dont la production est ainsi relocalisée et renforcée, ce qui nous permet aussi de pouvoir tenir ses engagements à l'égard de nos hôpitaux, de nos professionnels de santé et de nos compatriotes. Et ces projets, de manière très concrète, nous permettent de renforcer notre sécurité sanitaire, d'anticiper, de limiter les tensions et risques d'approvisionnement et ils manifestent aussi une nouvelle donne que nous avons lancée dès 2018, partenarial entre l'État et l'industrie pharmaceutique. Et je veux vraiment ici remercier tous les industriels qui y sont impliqués : GSK, Séquence, EuroAPI, Interior, SkyePharma, Benta Lyon, Matt Pharma, Aguettant qui s'engagent avec nous dans cette nouvelle dynamique au-delà des industriels déjà précédemment cités. Et pour pérenniser ce partenariat nouveau, un guichet dédié à la relocalisation des médicaments essentiels sera également lancé dans les tout prochains jours. Il permettra de soutenir les projets d'extension de capacité ou de relocalisation pour aller beaucoup plus vite et de manière beaucoup plus simple. Il financera la mise au point de procédés de production innovants et décarbonés pour tous ces médicaments, ce qui permet aussi de renforcer notre compétitivité. Et une première enveloppe de 50 millions d'euros permettra de soutenir les premiers projets au-delà de ceux que j'ai déjà annoncés. Cela va nous permettre, avec ce guichet unique, de systématiser l'amorçage avec ces 25 médicaments que je viens d'évoquer. Concrètement, cela veut dire que nous souhaitons pouvoir continuer d'avancer plus vite et plus fort, mais aussi payer le juste prix de certains médicaments lorsque c'est la condition indispensable pour garantir une production française. Je sais que des travaux sont en train d'être terminés sur ce point et je le dis ici, le médicament n'est pas la variable d'ajustement de nos budgets de santé. Il faut être cohérent.

On veut du sérieux pour nos compatriotes et donc il faut du contrôle mais on veut aussi donner de la visibilité et avoir une politique industrielle. Pour le faire, il faut pouvoir payer pour l'innovation, payer pour relocaliser et aussi avoir tous un juste prix qui permet, dans la durée, en donnant de la visibilité, d'avoir justement le tissu industriel qui doit redevenir le nôtre. C'est le coût à payer pour redevenir indépendant. Je le dis parce que c'est la cohérence de notre politique. Il en va de même pour la pharmacie comme pour notre alimentation. Quand j'entends les débats que nous pouvons avoir en ce moment, quand on fait croire aux gens que plus rien n'a de prix et que plus rien n'a de coût, qu'il n'y a plus de gens qui produisent chez nous parce qu'on décide à ce moment-là simplement de casser le tissu industriel ... Non, il faut être cohérent et donc il faut avoir une politique de sérieux, de long terme, d'investissement, d'accompagnement politique, de l'offre et de la demande, là aussi les deux en même temps. Le prix, nous continuerons à le payer avec clarté.

Enfin, nous devons également porter cette ambition de relocalisation et de renforcement des capacités de production au niveau européen. C'est ce que nous avons lancé dès la crise. La France étant membre coordinateur du PIIEC santé, projet européen dont l'un des axes vise à innover pour rendre plus compétitive et plus verte la production de médicaments sur les sites productifs européens. Je pense par exemple au projet porté dans ce cadre par EuroAPI, qui prévoit d'augmenter les capacités de production de plusieurs principes actifs sur lesquels nous sommes très dépendants, comme je le disais tout à l'heure, d'importations asiatiques par des procédés qui sont innovants et décarbonés. Je pense aussi au paquet pharmaceutique proposé récemment par la Commission européenne de nous aider à renforcer notre résilience commune, comme nous l'avons fait avec l'instrument HERA. Et là aussi, je le dis très clairement, il faut que nous, Européens, soyons très cohérents. Nous devons d'abord être cohérents en matière de propriété intellectuelle. Oui, il faut être exigeant en cas de crise quand il y a des choix de fermeture de certains marchés comme on a pu le vivre pendant la crise Covid. Mais on ne peut pas fragiliser l'attractivité de l'Europe en menaçant le cadre et la stabilité de la propriété intellectuelle et en la rendant moins attractive que les États-Unis ou d'autres. Nous devons donc être compétitifs, donner un cadre stable et lisible à tous les industriels européens et non européens qui veulent développer chez nous.

On doit aussi définir et soutenir, en Européens, une ambition et des objectifs chiffrés pour la production sur notre sol des médicaments essentiels pour conjuguer les efforts des États membres afin de renforcer la compétitivité de nos entreprises du médicament et réduire les tensions d'approvisionnement. Puis, je souhaite soutenir l'initiative prise par la Belgique d'un Critical Medicines Act permettant justement d'identifier les éléments critiques du secteur, d'y investir et d'avoir une politique d'aide pertinente, comme nous l'avons fait sur les matières critiques européennes.

Sur ces matières critiques, on a décidé, sur des métaux rares, d'avoir une politique de développement de notre souveraineté, de reconquérir des parts, il faut le faire sur les segments qui sont clés en termes justement de pharmacie. Nous devons continuer, vous l'avez compris, de faire front pour accélérer au niveau français et européen.

Enfin, et je terminerai sur ce point, il nous faudra continuer de faire front sur la question des pénuries. Alors évidemment, tout ce que je viens de dire vise à ne plus avoir dans la durée de pénuries de médicaments comme on a pu le vivre. C'est un sujet qui est très complexe, qui est multifactoriel, qui ne peut pas être que franco-français. La

réponse structurelle, c'est celle que je viens d'apporter, c'est de repenser nos chaînes de production, de recréer de la résilience et de relocaliser certaines parties, d'innover davantage chez nous pour plus produire et faire de la recherche chez nous. Mais on sait qu'on aura de toutes façons encore des situations d'urgence dans les prochains mois et les prochaines années donc il faut y parer en faisant le bilan de l'hiver que nous venons de passer où, concernant le paracétamol, l'amoxicilline, nous avons agi très tôt grâce à un système d'alerte et de surveillance et un bon dialogue. Nous savons malgré tout que la situation est difficile alors il faut aller plus loin.

D'abord en renforçant encore plus qu'on n'a commencé à le faire la prévention : le meilleur moyen de ne pas dépendre de certains produits, c'est d'avoir une bonne politique de prévention. On va continuer de le développer, on ne lâchera rien. Il ne faut pas lâcher notre prévention de base, c'est la prévention dès l'école, ce sont les diagnostics réguliers, ce sont les gestes du quotidien qu'on a appris durant la pandémie de Covid et qu'on a un peu relâchés mais tout ce qui permet justement d'avoir une politique de prévention très simple, qui n'a aucun coût pour notre sécurité sociale, c'est une question de civisme et d'éducation collective. Mais c'est ce qui permet de prévenir des pics épidémiques et de réduire notre consommation de médicaments. Je le dis, ça peut paraître un truisme, mais c'est essentiel parce que ça fait moins de malades et ça fait moins de coûts pour la sécurité sociale.

Ensuite, c'est évidemment la politique de vaccination qu'on va continuer de développer. Je pense évidemment au Covid, à la grippe, à la bronchiolite chez les nourrissons et donc on va continuer d'avancer avec tous les acteurs du secteur. Sur ce dernier point, on a même décidé, sous réserve de la validation de l'efficacité de médicaments par la Haute autorité de santé, de faire des précommandes. C'est une politique de prévention, on va continuer d'avancer sur la vaccination parce qu'elle permet d'éviter la consommation de médicaments.

Ensuite, lorsque nous sommes malades, il faut une utilisation plus raisonnable des médicaments. Là aussi, on l'a vu l'hiver dernier, ces produits sont des biens précieux et donc nous devons avoir une politique là aussi responsable. Dans 1 cas sur 2, nous savons que, par exemple, les antibiotiques prescrits en ville sont utilisés à tort. Il faut continuer d'avoir une politique de sérieux sur ce point. Il s'agit d'un enjeu sanitaire autant qu'économique et capacitaire ; capacitaire parce que quand il est prescrit et utilisé à tort, il prive le bon usage, s'il y a de la rareté ; économique parce que ça veut dire qu'on rembourse à tort des antibiotiques qui sont mal utilisés ; et sanitaire parce que cela développe de l'antibiorésistance qui est une question majeure pour les années à venir. Je le dis là avec beaucoup de gravité, c'est un sujet dont nous nous saisisons. La recherche a déjà commencé, mais nous continuerons d'y investir parce que dans à peu près tous les pays développés, vous verrez que les grandes pandémies que nous aurons et les grandes difficultés sanitaires seront très souvent liées aux antibiorésistances et aux mécanismes de résistance et de mutations que nous avons développés à cause d'un mauvais usage des médicaments. La France n'est pas exemplaire sur ce point et donc on doit continuer le travail et j'attendrai des mesures ambitieuses dans le cadre de la feuille de route du ministre de la Santé et de la Prévention sur ce point, pour qu'on puisse déployer dès l'hiver prochain des politiques très rigoureuses.

Le dernier point que je voulais faire concerne un plan de gestion des épidémies hivernales pour s'assurer de ne pas manquer de médicaments et donc regarder les stocks disponibles dans toutes les spécialités. Là aussi, nous devons être capables de payer le juste prix pour les médicaments essentiels, qui sont clés en matière pédiatrique en particulier, et négocier des approvisionnements supplémentaires pour le territoire national en fonction des plans qui seront définis. Pour les cas les plus critiques, un Plan blanc du médicament activable en cas de crise majeure sera développé, comme on sait le faire pour nos structures. Il faut le faire de la même manière pour les médicaments, pour éviter le pire. Vous le voyez, c'est toute une politique de gestion, de prévention, d'anticipation et de gestion de crise en termes de médicaments que nous avons développée. Parce que malgré tout ce qu'on est en train de faire et qu'on accélère en termes de relocalisation, on sait qu'on aura des difficultés dans les mois et les années qui viennent, on ne peut en tout cas pas totalement l'exclure donc il faut s'y préparer.

Pour permettre à tout le système de travailler en bonne articulation, nous allons aussi œuvrer à une meilleure information de tous les acteurs de la chaîne — les patients, les médecins, les pharmaciens, les grossistes — et à une meilleure répartition des livraisons en utilisant les données existantes et des actions de renforcement de la transparence pour privilégier la prescription de médicaments qui ne sont pas en tension et permettre là-dessus très vite d'avoir une information de tous et de bien réorienter les choses ; travailler avec les pharmaciens pour anticiper les tensions ; mieux informer les patients et avoir justement une politique très coopérative et très partenariale ; mieux partager les données sur l'ensemble de la chaîne logistique pour optimiser la production et la distribution des médicaments avec les industriels, les grossistes et les pharmaciens. Ce changement nécessite, vous l'avez compris, une prise de conscience collective, une mobilisation de tous, notamment des professionnels de santé que je veux ici saluer et remercier pour tous leurs efforts, mais avec lesquels nous allons continuer d'œuvrer sur chacun de ces points. Je crois que cet effort à la fois de meilleure prévention, d'une meilleure utilisation, d'une meilleure organisation est absolument essentiel, et je compte sur tous pour construire et lancer les évolutions nécessaires dans les mois et les années qui viennent.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je voulais aujourd'hui détailler devant vous. Vous le voyez, cette réindustrialisation est en marche, et en particulier dans le secteur pharmaceutique. Ces relocalisations dont on a tant parlé montrent que nous avons inversé le sens de l'histoire tous ensemble ces dernières années. Là où, pendant des décennies, on pensait que les délocalisations étaient en quelque sorte pas simplement une fatalité mais le destin industriel français, nous montrons que partout, et partout sur le territoire français, Monsieur le maire vous pouvez en témoigner, nous relocalisons parfois des choses que nous avions arrêtées parce que nous investissons, nous réformons, parce que nous faisons des choix collectifs, publics et privés, pertinents pour retrouver de la souveraineté, réindustrialiser et décarboner notre économie. C'est ce qui nous permettra d'avoir une santé plus forte, une industrie plus forte et, je le crois très profondément, un pays plus fort. Je vous remercie.

Comment concilier la souveraineté française et la constitution de la BITD européenne ?

Comité 2

54^e session nationale de l'Institut des hautes études de défense nationale.

« **L**es États européens [doivent faire] le choix de partager leur souveraineté. »

Tels sont les termes employés dans le rapport Bockel, en date du 1^{er} septembre 2017. Le rapporteur général de la Commission de l'économie et des finances de l'assemblée parlementaire de l'Otan traite bien ici de la défense européenne. Il poursuit en soulevant un paradoxe qui semble insoluble : « La défense est le domaine par excellence dans lequel les États désirent préserver leur souveraineté nationale. »

La notion de souveraineté est précise si l'on se réfère à un contexte purement national : « souverain : se dit d'un pouvoir qui n'est limité par aucun autre ». Cependant, cette notion soulève très vite un premier paradoxe : les limites d'ordre politique, économique voire psychologique, sont nombreuses si l'on tente de donner à cette notion de souveraineté une dimension européenne. Quant à la base industrielle et technologique de défense (BITD) européenne, son contour reste pour le moins flou, même si elle est tout d'abord la somme des BITD nationales. À ces difficultés s'ajoutent deux freins majeurs : les emplois de haute technicité de toute BITD sont moins facilement délocalisables ; les projets en coopération doivent faire face, non sans difficultés, aux exigences des États de maintien de compétences et de moyens sur leur territoire dans de nombreux domaines : recherche, expertise, essais. Ainsi, le maintien de la vitalité de la BITD française est un enjeu de souveraineté et d'autonomie stratégique. Comment résoudre alors ces paradoxes, ces conflits, y compris d'ordre sémantique, puisque la notion de « souveraineté » est bien d'ordre politique, quand la BITD est de nature industrielle et économique ?

Les enjeux liés au sujet sont nombreux et complexes, dans un environnement européen mouvant qui semble dernièrement donner davantage d'opportunités (FED, EDIDP...) à la construction d'une BITD-E solide : recherche et investissement, coopération, soutien à l'export, acquisition, concurrence... La conservation du meilleur niveau technologique pour la défense et la sécurité françaises sur le long terme, en maintenant ou renforçant notre niveau de souveraineté et les investissements liés, ne sont pas forcément compatibles avec les contraintes et impératifs financiers étatiques et privés. Le marché national est parfois insuffisant, et l'export permet de combler en partie cette faiblesse liée aux volumes, tout en étant limité dans notre action autonome par une très forte concurrence européenne. Pour les uns, la coopération permet ainsi de limiter les duplications de moyens, d'obtenir un effet « volume » devant se traduire par une baisse générale des coûts. Pour les autres, ce sont les consolidations industrielles, avec des rationalisations, qui limitent la duplication de moyens. Les coopérations ne faisant ainsi que limiter le nombre de développements différents, et donc les coûts non récurrents des systèmes, en les mutualisant.

En somme, la coopération, les investissements et les débouchés induits, au sein d'une BITD-E forte, permettraient de « faire mieux avec autant ». Cependant, deux remarques sont recevables : il ne faut pas se limiter à parler de coopération, car la création d'une BITD-E dépasse ce seul sujet ; ensuite, si cela avait déjà fonctionné à 27 États, cette BITD-E existerait depuis longtemps... D'où la nécessité d'envisager des éléments de rupture, tant dans la structuration et le fonctionnement des BITD française et européenne (« la BITD-E, une affaire d'industriels ») que dans les prérogatives des organismes français et européens en charge de leur renforcement ou de leur construction (« la BITD-E, une affaire d'États mais aussi supra-étatique »).

Faisant le constat de l'insuffisance de la gouvernance européenne dans le domaine de la défense (ce domaine échappe aux compétences communautaires de l'UE, et demeure une prérogative régaliennement strictement nationale), la conciliation de la souveraineté française et de la construction d'une BITD-E passe par l'instauration communautaire des conditions de succès favorisant la coopération et la consolidation industrielle, *via* par exemple, le regroupement des industriels nationaux, partiellement réalisé (MBDA et KNDS en sont de bons exemples) et l'instauration de mécanismes – juridiques, financiers – garantissant la liberté d'accès de chaque État à ses capacités, indispensable à leur souveraineté.

Ayant considéré l'ensemble des scénarios possibles, du plus souverain au plus intégré, trois solutions qui pourraient profondément modifier la BITD au niveau européen sont analysées.

EDIDP : une révolution pour la défense européenne et la BITD ?

La mise en place de l'*European Defence Industrial Development Programme* (EDIDP) est une véritable révolution dans le monde de la défense européenne. Celui-ci fait l'objet d'après discussions entre le Parlement, la Commission et le Conseil ⁽¹⁾. Pour la première fois, des fonds communautaires vont être alloués à des projets de défense, ce qui soulève de nombreuses questions.

La négociation et la mise en œuvre (à venir) de ce dispositif se font dans un contexte complexe dont la séquence initiée par l'élection du président de la République française en mai 2017 pouvait laisser croire qu'une phase de volontarisme européen allait s'ouvrir. Les élections fédérales en Allemagne, de septembre 2017, compliquèrent la donne en forçant un accord de Coalition dont la mise en place prit six mois et le contenu limitait quelque peu les marges de manœuvre de la chancelière allemande sur les questions européennes et de défense. Cette difficile négociation fut immédiatement suivie, le 4 mars 2018, des élections générales en Italie qui donnèrent une majorité aux partis à tendance eurosceptique.

Malgré cette actualité, le dispositif phare du FED est toujours à l'ordre du jour et pourrait contribuer à rebattre les cartes dans l'industrie de défense européenne. Cette industrie a en effet quelques difficultés à se consolider puisque le principe du juste retour géographique limite les efforts de rationalisation sur le continent. Ce principe peut être explicite (voir les statuts de l'ESA) ou implicite comme c'est le cas à l'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (Occar) : en effet, si les règles de l'Occar interdisent en principe l'application de règles de retour géographique par projet, le fait que les États conservent la main sur la ressource financière oblige cette dernière à chercher des solutions consensuelles parmi les membres, sous peine de voir un État se retirer du projet. Dans de tels systèmes, il ne peut y avoir de vrais perdants, ni de vainqueurs, et donc pas de motivation à consolider. Pire, comme l'ESA le démontre en ce moment, il faut aller chercher de nouveaux entrants dans les pays ayant dernièrement rejoint l'UE, ce qui augmente la fragmentation du secteur. En permettant la réalisation de projets (R&D dans un premier temps, approvisionnement demain) à trois industriels de deux pays, l'EDIDP ouvre la voie à des *consortiums* industriels beaucoup plus rationnels. La petite révolution est en marche. Néanmoins, elle peut paradoxalement conduire à fragiliser les industriels européens déjà autonomes en les contraignant à travailler avec d'autres acteurs industriels pour bénéficier de ces fonds (nécessité d'avoir trois entreprises minimum pour être éligible au FED) ; ce qui pourrait aller à l'encontre des rationalisations industrielles déjà opérées ou en cours pour certains secteurs. Enfin, la complexité administrative de validation des projets et d'obtention des fonds pourrait aussi être dissuasive pour certaines structures industrielles plus petites ou de grands groupes qui n'auraient pas forcément la volonté de s'engager dans de telles coopérations si les enjeux industriels et financiers associés n'étaient pas réunis.

Si l'industrie observe de très près ce changement profond, la mise en place d'un tel dispositif pose une question de souveraineté à la France qui défend une vision de grande autonomie stratégique sur les questions de défense. Abandon du projet de Communauté européenne de défense en 1954, difficile négociation du Traité de l'Élysée en 1963, politique de la chaise vide et compromis de Luxembourg en 1965-1966 réaffirmant le pouvoir de *veto* des États, rejet du traité instituant une constitution pour l'Europe en 2004. Depuis plus de soixante ans nous avons soutenu une vision économique de l'Europe en isolant les questions régaliennes. Cette vision française est certes atypique puisque liée à son histoire (crise de Suez, seconde guerre du Golfe) mais elle n'en est pas moins légitime (siège de membre permanent du Conseil de sécurité). Ainsi, le « vieux pays sur un vieux continent » interroge ses partenaires européens sur la nature de leur engagement pour les questions de défense.

L'intégration au prisme du couple franco-allemand

La position du couple franco-allemand dans le cadre de la construction de l'Europe de la défense sera déterminante, plus encore qu'elle ne l'a été par le passé sur le volet économique. Le contexte actuel – *Brexit*, montée des populismes en Italie et en Europe centrale – fragilise la volonté initiale affichée par les six nations signataires de la *Letter of Intent* (Allemagne, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni et Suède), de promouvoir une BITD-E plus compétitive et plus robuste sur le marché mondial de la défense.

Au-delà des nombreux discours volontaristes de part et d'autre du Rhin, il va donc falloir que les deux parties s'engagent concrètement dans des projets à forts enjeux et des programmes structurant à court terme pour leurs armées. Pour autant, la convergence des intérêts, que ce soit au niveau de la consolidation industrielle ou de la préservation des souverainetés nationales, est loin d'être acquise.

La construction de la BITD-E ne peut pas simplement être portée par une volonté politique. Elle résulte avant tout d'un intérêt de la part de sociétés à se rapprocher sous une forme plus ou moins intégrée. Les domaines terrestre et

¹ NDLR : au moment de la rédaction de cet article un accord provisoire concernant sa mise en œuvre et son financement vient d'être approuvé qui laisse à penser qu'une législation pourra être présentée aux instances décisionnelles avant fin 2018.

aéronautique offrent de réelles opportunités de progresser et d'éviter une concurrence fratricide sur les marchés d'exportation. Cependant, dans le domaine des sous-marins, les tensions entre TKMS et Naval Group sont trop exacerbées pour permettre des avancées. Encore faut-il que les conditions préalables soient remplies : synchronisation des besoins capacitaires, analyse partagée des menaces pour déboucher sur une expression de besoins sinon commune, du moins limitant les spécificités. La volonté politique doit s'imposer et les projets du futur char de combat au travers de la société KNDS et le système de combat aérien du futur autour d'Airbus DS et Dassault doivent pouvoir servir d'exemple en la matière. Sans exclure les autres pays de ces projets et programmes, il faudra veiller à en limiter le nombre aux seuls pays disposant des compétences et faire en sorte que le retour géographique se fasse globalement et non programme par programme.

La souveraineté nationale, pour être préservée, doit nécessairement intégrer la différence culturelle avec notre partenaire majeur. Si l'objectif peut être partagé, il faudra sans doute être davantage conciliant sur la méthode. Ainsi, les entreprises stratégiques devront être identifiées. Leur préservation devra être garantie par des outils réglementaires, incitatifs ou dissuasifs selon le cas, pour éviter toute prise de contrôle extra-européen ou encore pour maintenir une activité qui, du seul point de vue industriel, ne serait pas nécessairement pertinente.

Mais le véritable enjeu, sans lequel aucune perspective n'est envisageable, tant sur le volet industriel que sur celui de la souveraineté, porte sur les conditions d'exportation des matériels de guerre. Or, la position de la Grande Coalition est préoccupante. Aucune entreprise française ne s'engagera dans un programme en coopération avec une entreprise allemande s'il y a un risque majeur de se voir interdire des débouchés vers des pays qui comptent parmi ses clients traditionnels. Par ailleurs, la politique d'exportation de la France constitue un axe fort de sa diplomatie, et donc un enjeu de souveraineté. Il est essentiel d'établir un cadre qui offre des garanties suffisantes.

Alors que les programmes développés dans le cadre d'une coopération multinationale se réfèrent à leurs accords intergouvernementaux notamment pour les exportations, ce n'est généralement pas le cas pour les programmes nationaux qui ont des sous-ensembles ou des composants approvisionnés dans les pays partenaires. Ainsi, afin d'encourager les coopérations bilatérales entre la France et l'Allemagne, l'implémentation convergente de règles liées au contrôle des exportations, dans l'esprit d'une coopération bilatérale, semble nécessaire. Cela pourrait se traduire par la reconnaissance mutuelle d'un seuil (à l'image du *de minimis* utilisé par le département du commerce américain, mais sans la complexité associée) : lorsque des produits intermédiaires venant du pays partenaire sont intégrés et ne dépassent pas en valeur ce seuil, seule l'autorisation d'exportation du pays exportateur est nécessaire sans limitation d'exportation vers un pays tiers de la part du pays partenaire.

Dans le cas où le seuil est dépassé, il faudra prévoir un mécanisme de concertation bilatérale qui sera automatiquement activé. Ce mécanisme pourra reposer sur deux points de contacts dans chaque pays qui devront prendre en compte les positions respectives de leur pays pour trouver la meilleure solution dans un temps défini en lien avec chaque réglementation d'exportation des matériels de guerre.

Dans les cas les plus critiques lorsque les points de contacts n'ont pas été en mesure de prendre une décision dans le cadre de la concertation bilatérale, une escalade automatique au niveau des décideurs politiques devra avoir lieu en dernier recours afin qu'un arbitrage soit défini dans les meilleurs délais.

Vers une composante nucléaire aéroportée européenne : un verrou français mais une opportunité réelle pour l'UEE

Après avoir exploré l'ensemble des modèles de construction de l'Union des États européens, et identifié les conditions de succès d'une BITD permettant à la France de conserver une souveraineté acceptable, la conclusion de la nécessité de changer de paradigme s'est dégagée. En effet, sans évolution sensible de la France sur sa conception, finalement singulière et omnipotente de sa souveraineté, la construction européenne risquerait d'être entravée par la résurgence des populismes et de s'effondrer avant son avènement. La construction d'une BITD européenne constitue le moyen de conserver sa souveraineté au sein des frontières de l'Europe, espace naturel de sa sécurité.

Considérant les effets d'une déclaration unilatérale de la France sur la définition de ses intérêts stratégiques au cœur desquels se trouverait la totalité des États-membres de l'Union européenne, nous pourrions observer une réaction en chaîne majeure. En effet, accompagnée d'une offre de partager sa composante nucléaire aéroportée (CNA), dont le processus décisionnel pourrait être élargi aux États-membres et sa doctrine d'emploi renouvelée, une telle déclaration pourrait conduire à une rénovation profonde de l'Alliance atlantique autour d'un nouvel équilibre entre les deux rives de l'Atlantique.

Réarticulée autour de deux piliers, les États-Unis et l'Union des États européens (UEE) – modèle néofédéral de l'UE actuelle – chacun s'appuyant sur un commandement militaire stratégique (SACLANT⁽²⁾ et SACEUR⁽³⁾), la nouvelle Alliance disposera des outils de défense conventionnels et d'une composante de dissuasion nucléaire suffisants pour garantir sa souveraineté. La Nouvelle Alliance permettra à l'UEE de fonder une nouvelle identité européenne de sécurité et de défense qui s'adossera au tissu industriel européen, garant d'une nouvelle autonomie stratégique. La BITD-E devenant l'outil de l'autonomie stratégique européenne, sa construction doit s'imposer comme une nécessité, tant aux Européens qu'aux Américains. La doctrine d'emploi de la CNA européenne devrait s'organiser autour de modes d'action à forte visibilité « politique » – démonstration de puissance et mise en œuvre de raids nucléaires d'entraînement sur la totalité du territoire protégé, de Varsovie à Athènes en passant par Sofia – et des moyens partagés entre les États-membres, du ravitailleur stratégique italien aux chasseurs d'escorte espagnols, en passant par les chasseurs-bombardiers français équipés de l'ASMP (air-sol moyenne portée) et les avions de surveillance et de commandement allemands, qui constitueront les éléments essentiels de la CNA avec les satellites d'observation suédois. La CNA européenne doit reposer sur la complémentarité des moyens « conventionnels » de chaque État, induisant une dépendance mutuelle entre eux, clef de voûte de leur souveraineté individuelle.

La France, de son côté, conservera en propre sa force de dissuasion nucléaire océanique pour défendre ses intérêts vitaux – par rapport à ses intérêts stratégiques – dont elle conservera seule sa capacité de décision. La souveraineté française dans ce domaine sera ainsi totale, et pourrait bénéficier des compétences industrielles nationales clefs dans une BITD européenne où les capacités industrielles de chaque État auront été distribuées lors d'un « Yalta de l'industrie ». Disposant d'un marché intérieur suffisant, et de la commande des pays européens pour leurs besoins conventionnels comme stratégiques, le domaine aéronautique pourrait être le secteur permettant d'initier la construction d'un outil industriel européen. Ses capacités ayant été réparties entre les États-membres, chacun détenant une partie des compétences clefs de l'autonomie stratégique européenne selon un modèle de dépendance mutuelle, la BITD-E s'organisera autour d'un architecte unique du système de forces aéronautique, champion européen sur la scène internationale. Intégrateur des platformistes, systémiers et équipementiers nationaux, Airbus pourrait être le maître d'œuvre européen unique, garant de l'équilibre industriel entre les États membres qui devront bénéficier d'un juste retour économique. Le modèle néofédéral de l'UEE doit donc faciliter la consolidation du tissu industriel européen, l'émergence d'industriels quasiment monopolistiques et veiller à la libre concurrence des équipementiers de rangs inférieurs.

Et si finalement l'avenir de la BITD se situait dans un environnement extra-européen ?

La communauté de destin, si chère aux Pères fondateurs de l'Europe, peine donc à s'imposer face aux rivalités industrielles historiques, aux alternances politiques et au transatlantisme sacralisé par certains pays européens. L'idée d'une plus forte intégration européenne fait son chemin, mais il est aisé de constater que le degré de maturité est encore faible. Les intérêts partagés et les bonnes relations géostratégiques de même que l'antériorité des partenariats dans l'industrie de défense, peuvent pousser la France à trouver des relais dans la zone indo-pacifique. La recherche de financements et la volonté de ne pas subir un décrochage sur les compétences critiques, dont les effets seraient durables, encouragent cette ouverture nouvelle grâce à des partenariats ou d'accords d'État à État. À cet égard, le partenariat entre la France et l'Australie est emblématique : la fourniture de 12 sous-marins Shortfin par Naval Group à ce pays, permet ainsi de sécuriser les compétences tant d'ingénierie qu'industrielle au sein de l'entreprise, en couvrant la période entre la fin du programme SNA Barracuda et le SNLE 3G. Pour Dassault, la fourniture de 36 chasseurs Rafale à l'Inde est un succès commercial, qui a également des conséquences positives pour le développement des standards ultérieurs et la pérennisation des compétences. Les exemples sont nombreux et d'autres pistes existent, comme Singapour ou la Malaisie, clients historiques de la BITD française, et dont la stabilité et les lignes directrices de politique régionale en font des partenaires de choix. Au Moyen-Orient, les Émirats arabes unis ou le Qatar émergent comme des partenaires forts, prêts à s'engager durablement en participant notamment aux financements. Un deuxième cercle de partenaires mérite aussi l'attention de la France, même si la convergence stratégique est moins évidente : la Corée du Sud et Israël. ♦

RÉDACTEURS DU COMITÉ 2

Lionel de Castellane (Thales) ; David Corvina (MBDA) ; Denis Creach (Shom) ; Antoine Cuny (Arqus) ; Régis Donati (DGA) ; Stéphane Faudais (Armée de terre) ; Gérard Fontaine (Sabena Technics) ; Christophe Giraud (EMA) ; Jérôme Marquet (Orange).

Cadre de comité : Thomas Reydelle (Thales).

² Commandement allié Atlantique

³ commandant suprême des forces alliées en Europe.

Déclaration de M. Emmanuel Macron, président de la République, sur les principaux facteurs de la souveraineté européenne, à La Haye le 11 avril 2023.

Prononcé le 11 avril 2023 à l'Institut Nexus

Texte intégral

Je voulais profiter de ce discours et de l'occasion que vous m'avez offerte pour discuter de notre Europe et, surtout, de notre souveraineté européenne. Je pense que ce concept revêt une importance toute particulière dans le contexte actuel. En effet, il y a un peu plus d'un an, la Russie a déclenché une guerre barbare contre l'Ukraine, donnant lieu à l'une des périodes les plus dangereuses pour notre Union européenne. L'Union européenne est certes censée sortir grandie des crises. Toutefois, nous n'avions encore jamais fait face à un tel danger : l'existence à nos frontières d'une guerre où plane le spectre d'un recours à l'arme nucléaire, un événement inconcevable qui menace une paix durable et a fait renaître la violence et les conflits sur le continent européen. Depuis le sommet européen de mars 2022, organisé à Versailles par la Présidence française quelques semaines après le début de la guerre, l'Europe n'a cessé d'affirmer sa position et de réagir de manière rapide et efficace.

La pandémie et la guerre ont toutes deux joué un rôle de catalyseur vis-à-vis de la souveraineté européenne. C'est ce que je voulais souligner, et je souhaiterais approfondir ce concept, le sens qu'il revêt aujourd'hui et la signification qu'il faudrait lui donner dans notre contexte actuel.

Le terme de "souveraineté européenne" peut sembler étrange. Pendant des années, il a pu être considéré comme une utopie française, ou peut-être comme un vœu pieux de l'Europe. Il faut bien dire qu'après le discours que j'ai prononcé à La Sorbonne en 2017, les commentaires sceptiques ont été nombreux : "La souveraineté européenne, ce n'est qu'une idée française, ce ne sont que des mots, cela n'existera jamais." Cependant, j'ai décidé de placer ce terme au centre de mon projet politique, et je n'ai jamais oublié que le concept même de souveraineté trouve en partie ses racines aux Pays-Bas. C'est une notion profondément européenne. Il y a 350 ans, à cet endroit précis, dans la ville de La Haye, Baruch Spinoza, l'un des fondateurs de la modernité politique, a écrit dans l'article 17, chapitre 2, de son Traité théologico-politique : "Le droit est défini par le pouvoir de la multitude. C'est ce que l'on appelle la souveraineté." Je vous rassure, je ne vais pas disserter sur Spinoza. Je souhaite simplement souligner le fait que, dans la pensée de Spinoza, la souveraineté offre un moyen de garantir l'essence de l'être, permet de persévérer dans son être. Ainsi, pour être soi-même, il faut être souverain. En d'autres termes, et je tiens à insister sur ce point, identité et souveraineté sont intrinsèquement liées. Je pense qu'il est très important de saisir cette connexion et de comprendre que Spinoza en fait l'un des concepts fondateurs de la philosophie politique.

En effet, si l'on accepte de perdre sa souveraineté, ce qui revient à dépendre d'autres, il devient impossible de prendre des décisions pour soi-même ainsi que de préserver et développer sa propre identité. De fait, défendre sa souveraineté n'implique pas de s'éloigner de ses alliés, mais uniquement de pouvoir choisir ses partenaires et de façonner sa destinée plutôt que de n'être que le simple témoin de l'évolution dramatique du monde. Ainsi, nous devons nous efforcer de contribuer à fixer les règles au lieu de les subir. Nous pouvons y parvenir si nous coopérons et conservons notre esprit d'ouverture et de partenariat.

Je pense que le déclic a eu lieu lors de la pandémie. Nous avons soudain pris conscience de notre dépendance vis-à-vis de nombreux appareils, médicaments, produits... Même certains alliés, censés coopérer avec nous, ont décidé d'interdire les exportations pendant des mois, jusqu'au moment où ils seraient servis et protégés. Et durant la guerre, ceux qui ont choisi de coopérer, de faire commerce avec leurs voisins, y compris avec les pays non alliés (comme la Russie pour l'énergie), considérant que le commerce pouvait représenter la meilleure forme de coopération possible, ont pensé nouer des liens indéfectibles et échapper aux agressions extérieures. Mais les Russes ont décidé d'instrumentaliser l'énergie, nous entraînant dans une situation insensée.

La pandémie et la guerre nous ont fait comprendre que pour préserver l'identité européenne, il nous fallait réduire notre niveau de dépendance. Autrement, celui-ci s'étendra progressivement à l'ensemble des domaines. Cette situation est probablement due au fait - et cela concorde avec ce que j'ai entendu - que l'approche suivie par l'Europe, et en particulier par l'Union européenne, a trop souvent été motivée par une logique de client, et non pas de citoyen et de producteur. Et nous n'avons pas suffisamment réfléchi à la manière d'assurer notre sécurité économique. Je n'ai pas pour intention de revenir à une forme de protectionnisme, cela n'aurait aucun sens, mais d'essayer de concevoir avec

vous, en quelques minutes, les éléments qui pourraient constituer cette doctrine globale en matière de sécurité économique et orienteraient l'ensemble de nos actions européennes. Je souhaite trouver un moyen de nous protéger, de préserver notre identité et de nous permettre de définir de manière autonome nos modèles actuels et futurs. Selon moi, cette nouvelle doctrine devrait reposer sur cinq piliers.

- Compétitivité et intégration européenne

Le premier est très connu, mais je tiens à souligner son importance, car il s'agit de l'élément fondateur de notre Union européenne : la compétitivité et le renforcement de l'intégration européenne. Ce premier pilier est crucial. En effet, on ne peut vouloir donner l'exemple, promouvoir son identité et défendre, à long terme, le modèle européen sans être compétitif et sans être en mesure de produire les solutions les plus performantes.

La compétitivité est donc nécessaire, tout comme les réformes, pour retourner au sujet abordé au début de nos échanges aujourd'hui. En guise d'illustration, voici un exemple. Au sein d'un continent, un pays ne peut renoncer à être compétitif et laisser aux autres le soin de l'être. Cela reviendrait à détruire sa propre économie, mais aussi à freiner la compétitivité du continent dans son ensemble et, d'une certaine manière, la production : comment produire des avions, des voitures et même des logiciels ou quoi que ce soit d'autre sans être compétitif ? Les clients refuseront de les acheter à un prix trop élevé. Partout, le pouvoir d'achat fait l'objet de débats. On veut payer un prix juste. Pour acheter les produits à un prix juste et pour les fabriquer en Europe, il faut être compétitif, c'est-à-dire instaurer des réformes, s'assurer d'innover et de disposer de lois du travail adéquates, qui protègent la population et ses droits, mais permettent aussi suffisamment de flexibilité pour être compétitif sur un marché ouvert. Il faut trouver un tel équilibre. Pour être honnête, la France avait perdu cet équilibre il y a cinq ou six ans. Grâce aux réformes que nous avons mises en place, notre taux de chômage a diminué de plus de deux points. Nous instaurons actuellement une réforme des retraites. Je ne suis pas sûr que tout le monde soit bien au courant, parce que ce sujet est assez complexe, mais nous avons des régimes spéciaux pour certaines catégories. Ils ne sont pas justifiés et doivent être supprimés, car nous sommes endettés et affichons un déficit bien plus élevé que celui des Pays-Bas. Et je doute que les contribuables néerlandais acceptent que nous financions à long terme un modèle social français avec l'argent des contribuables européens. Je dois donc agir dans notre pays. L'âge de la retraite doit donc augmenter de 62 à 64 ans. Les Français ne devraient pas être aussi en colère contre moi, car dans votre pays et dans de nombreux autres pays européens, celui-ci est bien supérieur à 64 ans. En réalité, la compétitivité et les réformes correspondantes sont absolument nécessaires si nous voulons rester un continent de producteurs et pouvoir prendre des décisions pour nous-mêmes, c'est-à-dire produire pour nous-mêmes. En parallèle, nous devons accorder une place centrale à la simplification et à la rationalisation des réglementations. Et nous devons agir davantage en matière d'éducation, d'enseignement supérieur et de formation. En effet, produire dans un monde en pleine innovation requiert des talents et des compétences, implique de veiller à ce que la population - les citoyens nés dans le pays comme les personnes immigrées - soit formée et dispose des capacités nécessaires pour s'adapter à l'environnement actuel.

Et une telle politique est absolument essentielle si l'on souhaite être souverain et adopter cette doctrine globale en matière de sécurité économique. Toutefois, dans le même temps, nous avons besoin d'une Europe et d'une intégration renforcées. Nous devons aller plus loin, beaucoup plus loin. Nous devons oeuvrer à l'intégration de nos marchés. Pourquoi ? Car c'est le meilleur moyen de faire émerger des acteurs majeurs. Lorsque l'on crée une entreprise dans l'un de nos pays, il faut respecter 27 réglementations différentes au sein de nombreux domaines. En Chine ou aux États-Unis, c'est-à-dire là où la concurrence se joue, le marché intérieur est bien plus grand. Notre marché unique constitue la chance, la force de l'Europe. Nous devons viser une meilleure intégration de ce marché dans les domaines, entre autres, du numérique et de l'industrie, et ce grâce à une collaboration fondée sur des discussions parfois polémiques ainsi qu'à une évolution de nos réglementations européennes permise par cette maïeutique qui nous est propre. Il s'agit de construire une approche commune.

C'est encore plus important en ce qui concerne le financement de notre économie, et je souhaite insister sur ce point. Le financement de nos économies deviendra de plus en plus important, car les talents et le capital sont essentiels dans un monde en pleine innovation. Aujourd'hui, nous ne sommes pas bien préparés. Nous avons une très bonne réglementation européenne et avons beaucoup avancé après la crise financière. Toutefois, nous sommes encore très fragmentés et n'avons pas de véritable Union des marchés de capitaux, ce qui est pourtant essentiel. Pourquoi ? Parce que même si de nombreux pays riches abritent une épargne considérable, celle-ci n'est pas affectée de la bonne manière. Elle doit être allouée aux petites et moyennes entreprises à la pointe de l'innovation ainsi qu'aux pays européens à revenu faible et intermédiaire. Pour pouvoir bien évaluer les risques, choisir les placements adaptés et, ainsi, bénéficier d'opportunités et de rendements intéressants, il faut une Union des marchés des capitaux. Et aujourd'hui, nous n'en avons pas. Notre épargne se trouve dans des pays très riches, mais elle ne circule pas et n'est pas affectée de la bonne manière, ce qui, me semble-t-il, affaiblit notre compétitivité et nos perspectives.

- Politique industrielle européenne

Voici donc le premier pilier de notre doctrine économique : la compétitivité et le renforcement de l'intégration européenne. C'est une nécessité dans notre économie et notre environnement actuels. Le second pilier est le suivant : une politique industrielle. Cet élément a longtemps été tabou en Europe, car le premier pilier se suffisait à lui-même. Pendant des décennies, celui-ci a constitué l'alpha et l'oméga de nos politiques économiques. Avoir une politique industrielle était proscrit, parce que cela impliquait des interventions sur les marchés et donc prises de décisions, interférences, partis pris... Mais nous en avons besoin. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, nos concurrents interviennent sur les marchés, c'est un fait, parce que nous devons agir plus vite et parce le manque d'équilibre entre le marché et l'intervention publique, nous place dans une situation de trop forte dépendance. Par exemple, sans politique industrielle, on ne peut développer son autonomie, ni même diminuer les risques liés à l'énergie. C'est impossible. Sans intervention politique ou, disons, sans mise en place d'une politique industrielle, on ne peut créer sa propre industrie à zéro émission nette. On ne peut créer ni renforcer sa propre industrie des semi-conducteurs. Pourquoi ? Parce que les autres puissances interviennent et disposent d'une politique industrielle. Et on ne peut pas être le dernier endroit au monde sans un marché régi par une politique industrielle. Les Etats-Unis disposent d'une telle politique et l'ont renforcée. La Chine en a une également. C'est au tour de l'Europe, désormais.

Il ne s'agit pas d'adopter un fonctionnement autarcique, mais de gagner en autonomie ou de mieux diversifier ses dépendances pour être sûr de ne pas se retrouver pris au piège dans une situation déraisonnable, voire dangereuse. Ainsi, la mise en place de politiques complémentaires me semble essentielle dans de nombreux domaines et faciliterait bien des choses. Je tiens d'ailleurs à souligner le remarquable travail collectif réalisé cette année dans le domaine de l'énergie. En effet, nous avons réussi à diversifier notre approvisionnement en gaz, malgré notre dépendance excessive vis-à-vis de la Russie. Nous y sommes parvenus grâce à nos interventions sur le marché, notamment en trouvant de nouveaux fournisseurs de gaz. Mais il nous faut désormais élaborer une nouvelle stratégie qui nous permettra de réduire progressivement nos dépendances et de renforcer notre souveraineté en matière d'énergie. Je pense qu'il est donc possible de réconcilier la question climatique, la souveraineté et l'industrie en créant nos propres énergies, c'est-à-dire en réduisant notre consommation et en augmentant l'efficacité énergétique et l'innovation en Europe, en produisant davantage d'énergie renouvelable et nucléaire sur le territoire européen. Nous devons continuer d'oeuvrer à la mise en place de cette stratégie industrielle. Il convient en effet de mettre en place des subventions aux échelles européenne et nationale afin de renforcer et d'accélérer ces politiques, mais aussi de définir des mesures incitatives pertinentes, dans une optique à long terme qui tienne compte des spécificités et des prix.

Notre politique industrielle doit intégrer la question de l'indépendance, de la souveraineté et du changement climatique. Elle doit réunir les problématiques industrielles, les enjeux climatiques et le principe de souveraineté. Nous devons également adopter toutes les technologies nécessaires pour lutter contre les changements climatiques. Nous parviendrons à faire face aux changements climatiques à l'aide de nombreuses réglementations. Il est parfois nécessaire de demander à la population de réaliser des transformations progressives, votre pays le sait bien. Tel est notre projet, et celui de toute l'Europe. Nous le réaliserons en créant une solution sur le continent européen - une condition sine qua non pour concilier les questions climatique et industrielle, la création de valeur économique en Europe ainsi que le financement de notre modèle social. Sans production, pas de justice : si vous n'êtes pas à l'origine de la production de richesse, vous n'avez pas votre mot à dire sur la manière dont celle-ci est partagée. Et cela représente un grand risque : le risque de nous précipiter, pour lutter contre les changements climatiques, de favoriser les solutions que nous achetons à des tiers et que nous ne produisons pas nous-mêmes. Or, c'est là que réside tout l'enjeu actuel.

Ainsi, il nous faut élaborer une politique européenne en faveur d'une industrie à zéro émission nette. Dans cette optique, la Commission européenne a publié il y a quelques jours un document essentiel visant à promouvoir cette approche. Nous devons accepter certaines subventions, certains cadres réglementaires actuels, tout en étant sûrs de pouvoir produire et attirer un maximum d'innovations et de nouvelles industries qui nous permettront d'atteindre la neutralité carbone. Il s'agit là d'un enjeu crucial, dont dépendent notre souveraineté et notre autonomie décisionnelle. Nous pourrions nous conformer aux exigences et atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050, mais à l'aide de technologies chinoises ou américaines, ce qui nous mettrait en danger et provoquerait un grand bouleversement, accompagné de la suppression d'emplois et de la perte de notre autonomie décisionnelle. Il en va de même pour la défense : pour réaliser cette industrie commune, il nous faut adopter cette approche et rationaliser notre organisation. Du paquet législatif sur les semi-conducteurs, qui stimule la recherche et développement et la production dans ce secteur clé, à la législation relative à l'industrie à zéro émission nette, ce pilier de la politique industrielle européenne revêt un caractère essentiel.

Pour rester bref, je dirais simplement que ce principe s'applique également aux autres piliers. Nous devons garder cette volonté d'autonomie décisionnelle à l'esprit : restons ouverts au monde, entourons-nous d'alliés, de bons amis, de partenaires, mais en étant toujours en mesure de les choisir, et sans jamais dépendre d'eux à 100%. Il en va de même pour l'agriculture. Nous avons beaucoup à faire pour adapter notre modèle agricole et alimentaire aux enjeux des changements climatiques. Mais si notre politique se traduit par l'augmentation des importations en provenance de pays moins restrictifs ou moins exigeants que les nôtres, nous aurons aussi échoué. Nous devons donc élaborer une politique industrielle agricole, afin de produire sur notre territoire, selon nos réglementations, tout en aidant nos agriculteurs. Voilà pourquoi nous avons préconisé l'adoption d'un plan "protéines végétales" en Europe afin d'être moins dépendants en protéines et de produire davantage sur notre territoire.

- Protection des intérêts stratégiques de l'Europe

La protection de nos intérêts constitue selon moi le troisième pilier de notre stratégie, et de son volet défensif. En effet, nous devons accepter de protéger les intérêts de nos actifs stratégiques lorsque nous estimons qu'ils sont menacés, par des actions hostiles ou des pratiques distorsives. Il s'agit là d'un élément crucial. Pour la première fois, l'Union européenne s'est dotée, sur la base de critères de sécurité et d'ordre public, d'un outil permettant de bloquer ou d'interdire les participations ou les acquisitions étrangères dans certaines entreprises stratégiques. Cette décision marque un véritable tournant idéologique, puisqu'il y a peu, nous étions ouverts au monde sans aucune condition. Nous estimons désormais, à juste titre, que dans le cas de certains actifs clés, nous devons filtrer les investissements étrangers.

Pendant et après la crise financière, nous avons adopté la démarche inverse en poussant certains Etats membres à brader des actifs stratégiques à des intérêts chinois, comme des entreprises du secteur de l'énergie ou des ports, par exemple. Nous choisissons aujourd'hui de procéder différemment. Ainsi, en ce qui concerne les infrastructures essentielles et la cybersécurité, nous pouvons activer ce mécanisme de protection et mettre en place ce dispositif préventif, dès que la sécurité nationale et européenne est menacée. Il en va de même pour de nombreux autres sujets, qu'il s'agisse de défense, de technologies, etc. Il s'agit là d'un point crucial.

Et selon moi, voilà précisément comment et pourquoi nous devons assurer le suivi des contenus numériques, dans les domaines de l'éducation et de la culture. La liberté d'expression a guidé notre démarche de manière absolue. Je défends fermement cette notion et je suis un grand partisan de l'approche fondée sur la liberté d'expression, qui fait partie intégrante du modèle européen. Mais soyons clairs : lorsque l'on ne bénéficie pas de la protection offerte par une réglementation, on s'expose à une propagande extérieure, à des algorithmes définis ailleurs. On met également en danger ses enfants, sa population et parfois sa démocratie, qui peuvent être manipulés pour servir les intérêts de personnes qui prennent des décisions à votre place. Ainsi, nous avons élargi notre stratégie en matière de protection de nos réseaux sociaux, de nos intelligences artificielles et de toutes ces innovations qui nous exposent à un réel danger et qui peuvent nuire à l'éducation de nos enfants et au fonctionnement de notre démocratie. Nous devons faire preuve d'une grande habileté et d'une véritable coordination, fondée sur une approche commune. Pour ce faire, nous avons commencé par adopter le fameux DSA [Digital Services Act]. Nous avons entrepris de réglementer les contenus. Toutefois, nous le savons bien ; pour protéger nos modèles, y compris notre modèle européen, et pour éviter de servir uniquement les intérêts privés ou publics non européens, nous devons aller plus loin. Et je pense que ce pilier axé sur la prévention et la protection revêt une grande importance.

- Réciprocité

La réciprocité, selon moi, constitue le quatrième pilier de notre doctrine. Et dans le contexte d'une approche transactionnelle et mutuellement bénéfique, cette notion représenterait un cercle d'actions, crucial pour l'Union européenne. Je sais que la dimension de réciprocité, qui est certainement le concept le plus exigeant à l'échelle de l'Union européenne, est parfois difficile à admettre. Mais je constate aussi que les états d'esprit ont peu à peu évolué dans ce domaine également. Il a fallu presque 10 ans à l'Union européenne pour adopter un instrument relatif aux marchés publics internationaux afin de garantir une réciprocité au sein de ces derniers. Pourquoi ? Parce que l'approche européenne consiste toujours en une addition complexe d'intérêts nationaux. Et parfois, les intérêts offensifs de certains pays divergent des intérêts défensifs d'autres pays. De ce fait, nous voulions laisser la situation se réguler d'elle-même sur les marchés. Mais nous avons besoin de réciprocité. Et je souhaite insister sur ce point : la réciprocité sera particulièrement importante pour la nouvelle génération d'accords commerciaux. Nous débattons de ce sujet.

Nous savons qu'au sein du MERCOSUR et d'autres accords commerciaux, ce concept est bien connu. Il apparaît partout : dans nos médias, dans les vôtres et au sein de notre Parlement. Je crois profondément en un système ouvert.

Je pense que le commerce a largement profité aux Européens et à la plupart des régions du monde, et qu'il constitue l'un des meilleurs outils de lutte contre la pauvreté. Mais il doit s'agir d'un commerce équitable, qui repose sur le principe de réciprocité. Aussi, un accord de libre-échange doit obéir à une logique qui dépasse un raisonnement purement économique. Ainsi, je souhaiterais insister sur au moins trois points.

Premièrement, la durabilité. Il est tout simplement impossible de concevoir que la politique commerciale de l'Union européenne ne soit pas entièrement durable. Nous devons cesser de signer et d'accepter des accords commerciaux avec des pays et des personnes qui ne respectent pas l'Accord de Paris et nos engagements en faveur de la biodiversité. Autrement, nous nous imposerions des contraintes, ou du moins nous imposerions des contraintes à nos producteurs conformément à nos exigences et à nos engagements, mais nous accepterions également d'importer des produits provenant de pays moins exigeants qui ne respectent pas l'Accord de Paris et les accords sur la biodiversité. Or, il y aurait là un véritable manque de cohérence, car vous participeriez à la négation de ce en quoi vous croyez et mettriez ainsi en péril votre industrie.

Aussi, il convient de mettre fin à ces pratiques. À ce titre, l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande constitue une référence en la matière et devra servir de modèle pour tous les futurs accords de libre-échange. Pas uniquement en tant qu'élément annexe, qui viendrait comme la cerise sur le gâteau, mais en tant que clause essentielle : la lutte contre les changements climatiques et le respect des engagements en faveur de la biodiversité devront ainsi constituer une clause essentielle des futurs accords de libre-échange.

Deuxièmement, l'équité et l'équilibre des concessions pour éviter tout effet préjudiciable sur l'économie de l'Union européenne, notamment dans les secteurs les plus sensibles. Et, troisièmement, la clarification des intérêts stratégiques de l'accord pour l'Union européenne. Comment l'accord pourrait-il offrir un accès privilégié aux matières premières essentielles, par exemple ? Comment contribuerait-il concrètement à diversifier les fournisseurs de l'Union européenne dans les secteurs clés ? Et ainsi de suite. Mais au-delà de ces questions, nous devons impérativement mettre en place un dispositif et des mesures miroirs afin de veiller à imposer les mêmes contraintes aux producteurs du pays signataire de l'accord que celles que nous imposons à nos producteurs. Il s'agit là du seul moyen de rendre ces accords commerciaux durables et acceptables pour la population comme pour le secteur industriel.

- Coopération

Les derniers éléments que je souhaite soulever concernant ces principes ont trait à la coopération. Nous devons mettre en avant et promouvoir notre stratégie en établissant une série de coopérations destinées à renforcer et étendre nos règles et instruments multilatéraux et, ainsi, accomplir plus de choses ensemble et porter notre modèle européen au niveau international.

Dans cette optique, nous devons tout d'abord revitaliser et étendre le cadre multilatéral. À l'heure actuelle, l'Organisation Mondiale du Commerce ne fonctionne plus, alors que nous en avons besoin. C'est pourquoi nous devons continuellement promouvoir notre stratégie auprès des États-Unis et d'autres pays. Toutefois, un accord a été trouvé en juin 2022 au sujet de la lutte contre la pêche illicite. La nouvelle Directrice générale de l'Organisation Mondiale du Commerce fait un excellent travail. Nous devons l'aider à revenir à la stratégie essentielle que nous avons lancée afin de résoudre les conflits et de disposer de mécanismes clairs en cas de conflit. Cela représente l'un des meilleurs moyens de bâtir un monde ouvert et plus durable.

Ensuite, nous devons veiller à ce que les pays tiers respectent un haut niveau d'exigence en termes de valeurs. À cette fin, comme mentionné précédemment, nous disposons d'un outil très puissant : notre marché unique, ou plutôt son volet extérieur. Dans ce domaine aussi, l'Union européenne a connu une transformation très rapide. Elle met désormais en oeuvre un ensemble de stratégies, au-delà du simple cadre de sa stratégie commerciale. Nous avons entamé des efforts dans ce sens. Entre autres, les instruments de lutte contre la déforestation contribueront à lutter contre les importations de matières premières et de produits transformés dont la fabrication participe, directement ou indirectement, à la déforestation, par exemple en imposant des conditions d'accès au marché unique. La coopération autour d'un objectif commun est gage d'efficacité.

Nous accordons une grande importance au respect des droits fondamentaux et oeuvrons à leur promotion dans le cadre de la directive sur la diligence raisonnable et le travail forcé. Je suis convaincu que nous devrions adopter cette approche coopérative et travailler de concert avec tous les acteurs européens, c'est-à-dire l'Union européenne, ses États membres, ses agences de développement, la Banque européenne d'investissement et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, en conjuguant nos efforts et en défendant nos objectifs, nos intérêts et nos

valeurs auprès des pays tiers. Mais la coopération avec les pays tiers revêt une importance tout aussi capitale si nous voulons gagner en efficacité.

Voilà l'approche que nous voulons promouvoir dans le modèle de développement que nous présenterons lors du sommet de juin et qui permettra à tous les Européens de travailler en synergie à l'établissement d'une nouvelle norme axée autour de cinq piliers : la compétitivité et le marché unique, la politique industrielle, la protection, la réciprocité et la coopération.

Nous pouvons établir une nouvelle doctrine économique qui nous permettra de concilier la création d'emplois, le financement de notre modèle social, la lutte contre les changements climatiques ainsi que le renforcement de notre souveraineté et de notre autonomie décisionnelle. Il s'agit là d'un point essentiel à mes yeux, notamment en cette période de guerre et d'instrumentalisation de l'économie.

Par ailleurs, tout ce qui touche à notre économie deviendra progressivement un élément de sécurité nationale. Il s'agit là d'un enjeu crucial si nous voulons préserver l'ouverture de notre système et fonder notre approche sur ce modèle de marché de capitaux. Il en va de même si nous voulons rester indépendants, préserver nos valeurs et notre modèle européen, qui repose sur l'humanisme, la liberté et la solidarité.

Il y a 20 ans de cela, ici même, chez Nexus, George Steiner prononçait un discours marquant sur l'identité européenne. Les cafés font l'Europe, disait-il. Ils vont de l'établissement préféré de Pessoa à Lisbonne aux cafés d'Odessa, hantés par les gangsters d'Isaac Babel. Je cite très souvent cette phrase de Steiner, et je crois profondément en cette Europe des cafés, ce grand continent peuplé, de Lisbonne à Odessa, de lieux où les gens se retrouvent, discutent, se disputent, débattent, et rêvent aussi. Notre Europe est faite de rêves, mais les vrais rêveurs sont très pragmatiques. Sans cette qualité, ils finiraient par n'adopter que les rêves d'autrui. Je suis un rêveur, un idéaliste, mais je ne m'attends pas à ce que mes rêves existent dans la langue de tous les peuples, je souhaite que notre musique soit celle que l'on joue partout, je rêve d'un échange permanent entre les différentes capitales de notre continent, qui réunit justement tant de langues et qui vit au rythme des traductions. Je souhaite préserver notre modèle d'unité et sa complexité qui s'exprime à travers le respect et la diversité. C'est pourquoi il nous faut réinitialiser cette doctrine économique. C'est pourquoi, loin d'être un concept imprécis ou un idéal abstrait, la souveraineté européenne constitue une nécessité absolue dans un contexte dangereux. Une nécessité pour vivre, pour rêver, en tant qu'Européens. Merci.

Discours de la Présidente von der Leyen sur les relations UE - Chine à l'intention du Mercator Institute for China Studies et du Centre de politique européenne

Seul le texte prononcé fait foi.

Mesdames et Messieurs,

C'est un réel plaisir d'être présente à cet évènement spécial organisé conjointement par deux des groupes de réflexion les mieux informés et les plus indépendants d'Europe. Alors que la situation mondiale devient plus difficile à décrypter, et à une époque où les faits sont régulièrement remis en question, le travail que vous effectuez n'a jamais été plus important pour l'Europe. Parce que ce n'est qu'en ayant une meilleure compréhension du monde tel qu'il est réellement – et non comme nous souhaiterions qu'il soit – que nous pourrions élaborer des politiques mieux éclairées. C'est la raison pour laquelle je suis convaincue que les groupes de réflexion jouent un rôle essentiel dans notre démocratie.

En seulement dix ans, MERICS a acquis une expertise unique en ce qui concerne l'analyse des tendances politiques, économiques et sociales en Chine et leur incidence sur l'Europe et le monde. Et nous devons préserver et défendre votre droit – et celui de tous les groupes de réflexion – de faire preuve d'esprit analytique et critique. Je tiens donc à exprimer ma solidarité avec vous et avec toutes les autres personnes et institutions qui ont été injustement sanctionnées par le gouvernement chinois. Je tiens également à féliciter le Centre de politique européenne à l'occasion de son 25^e anniversaire. Dès le premier jour, vous avez été une voix véritablement européenne dans le monde de l'action publique et de l'université.

Cet esprit est tout à fait à l'image de l'un de vos fondateurs, et l'un des pères les plus méconnus de l'Europe – Max Kohnstamm. Max Kohnstamm a vécu un traumatisme personnel et une tragédie pendant la Seconde Guerre mondiale. Ce qu'il a connu l'a incité à consacrer sa vie à la construction d'une Europe unie. Une question a toujours guidé son travail : « Pensons-nous que les États sont pour toujours condamnés à rester [...] à ne jamais faire confiance à un autre État? Ou croyons-nous à la possibilité du changement, d'une évolution progressive des mentalités des hommes et de leur comportement? ». Cet engagement à faire émerger une meilleure compréhension entre les uns et les autres perdure au sein de la communauté des groupes de réflexion en Europe.

Et c'est la nécessité d'approfondir notre connaissance d'un monde en mutation rapide qui nous amène ici à débattre de la politique de l'Europe à l'égard de la Chine. Notre relation avec la Chine est l'une des plus complexes et des plus importantes du monde. Et la manière dont nous la gérons sera un facteur déterminant pour notre prospérité économique et la sécurité nationale à l'avenir.

La Chine est une nation dont l'histoire unique en son genre remonte à l'origine de la civilisation, et a connu l'essor et la chute de dynasties. Ses philosophes ont façonné la culture et la société dans une grande partie du monde d'aujourd'hui, depuis les enseignements de Lao Tseu, sur la vie en harmonie avec la nature, jusqu'aux valeurs éthiques de Confucius. Les quatre grandes inventions de la Chine antique – la boussole, la poudre, la fabrication du papier et l'imprimerie – ont révolutionné la civilisation mondiale. Mais l'époque actuelle est, à bien des égards, l'un des chapitres les plus notables de cette longue histoire, complexe et souvent turbulente.

En moins de 50 ans, la Chine est passée d'une situation de pauvreté généralisée et d'isolement économique au statut de deuxième économie mondiale et à la première place pour ce qui est de nombreuses technologies de pointe. Depuis 1978, la croissance atteint en moyenne plus de 9% par an, et plus de 800 millions de personnes sont sorties de la pauvreté. C'est l'une des plus grandes réalisations du siècle dernier. La portée de la Chine s'étend sur tous les continents et dans les institutions mondiales, et

ses ambitions sont encore bien plus vastes. Grâce à l'initiative « une ceinture, une route », elle est le principal prêteur aux pays en développement. Et sa puissance économique, industrielle et militaire remet en question toute idée selon laquelle la Chine elle-même reste un pays en développement. Nous l'avons constaté quand, en octobre dernier, le président Xi a déclaré au Congrès du Parti communiste qu'il voulait que, d'ici à 2049, la Chine devienne un chef de file mondial sur le plan de « la force nationale composite et de l'influence internationale ». Ou pour le dire plus simplement : il veut en substance que la Chine devienne la nation la plus puissante au monde. Compte tenu de sa taille et de son influence mondiale, la réouverture de l'économie chinoise après la COVID-19 est positive. Et il est bon que nos citoyens, nos entreprises et nos diplomates soient à nouveau en mesure d'échanger. Parce que la compréhension mutuelle commence par la discussion.

Pour autant, nous sommes préoccupés par les raisons qui motivent ce retour sur la scène mondiale. La définition d'une stratégie européenne à l'égard de la Chine – ou en quoi consiste une stratégie réussie – doit commencer par une évaluation objective de nos relations actuelles et des intentions stratégiques de la Chine. Notre relation avec la Chine est bien trop importante pour être mise en péril faute de définition claire des conditions d'un dialogue sain. Il est clair que nos relations sont devenues plus distantes et plus difficiles ces dernières années. Depuis un certain temps, nous avons assisté à un durcissement très délibéré de la position stratégique globale de la Chine. Elle s'accompagne désormais d'une recrudescence d'actions de plus en plus affirmées. Nous en avons eu un vif rappel la semaine dernière à Moscou, lors de la visite d'État du président Xi. Loin d'être décontenancé par l'invasion atroce et illégale de l'Ukraine, le président Xi maintient son amitié « sans limite » avec la Russie de Poutine. Mais il y a eu un changement de dynamique dans la relation entre la Chine et la Russie. Il ressort clairement de la visite que la Chine voit dans la faiblesse de Poutine un moyen d'accroître son influence sur la Russie. Et il est évident que l'équilibre des pouvoirs dans cette relation – qui, pendant la majeure partie du siècle dernier, était favorable à la Russie – s'est inversé.

L'élément le plus évocateur a été la déclaration du président Xi à Poutine à sa sortie du Kremlin, lorsqu'il a dit : « En ce moment, il se produit des changements comme nous n'en avons pas connu depuis 100 ans. Et nous sommes ceux qui, ensemble, sont à l'origine de ces changements ». En tant que membre permanent du Conseil de sécurité, la Chine a la responsabilité de préserver les principes et les valeurs qui sont au cœur même de la charte des Nations Unies. Et la Chine a le devoir de jouer un rôle constructif dans l'encouragement d'une paix juste. Mais cette paix ne peut être juste que si elle est fondée sur le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. L'Ukraine définira les termes d'une paix juste, qui passe par le retrait des troupes qui l'ont envahie. Tout plan de paix qui consacrerait les annexions russes n'est tout simplement pas viable. Nous devons être francs à ce sujet. La manière dont la Chine continuera de réagir face à la guerre menée par Poutine sera un facteur déterminant de l'avenir des relations entre l'UE et la Chine. Et, bien entendu, la Chine elle-même a adopté une attitude plus ferme vis-à-vis de ses propres voisins. La démonstration de force militaire en mer de Chine méridionale et orientale, ainsi qu'à la frontière avec l'Inde, a des répercussions directes sur nos partenaires et leurs intérêts légitimes. Nous insistons également sur l'importance de la paix et de la stabilité dans le Détroit de Taïwan. Tout affaiblissement de la stabilité régionale en Asie, région qui connaît la croissance la plus rapide au monde, nuit à la sécurité mondiale, à la libre circulation des échanges et à nos propres intérêts dans la région. Les graves violations des droits de l'homme au Xinjiang sont également très préoccupantes, comme le montre le récent rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. La manière dont la Chine satisfait aux obligations internationales en matière de droits de l'homme sera un autre critère pour déterminer comment – et dans quelle mesure – nous pouvons coopérer avec elle.

Tout comme la Chine a renforcé sa posture militaire, elle a également intensifié ses politiques de désinformation et de contrainte économique et commerciale. C'est une politique délibérée ciblant d'autres pays pour faire en sorte que ceux-ci se plient aux attentes chinoises. Nous l'avons vu lorsque la Chine a réagi à l'ouverture d'un bureau taïwanais à Vilnius, en prenant des mesures de rétorsion à l'encontre de la Lituanie et d'autres entreprises européennes. Nous l'avons vu avec les boycotts contre des marques de vêtements qui avaient pris position sur la question des droits de l'homme, ou avec les sanctions prises à

l'encontre de députés européens, de fonctionnaires et d'institutions universitaires en raison de leurs opinions sur les actions de la Chine. Nous avons constaté que les États membres sont de plus en plus confrontés à des activités chinoises, dans leurs sociétés, qui ne sont pas tolérables. Et nous l'avons vu dans la région, par exemple lorsque la Chine a fortement limité les exportations australiennes d'orge et de vin en raison des questions du gouvernement australien sur l'origine de la COVID-19. Tout cela s'inscrit dans le cadre d'une utilisation délibérée de situations de dépendance et de leviers économiques pour faire en sorte que la Chine obtienne ce qu'elle souhaite des pays plus petits.

Mesdames et Messieurs,

L'escalade que l'on observe indique que la Chine devient plus répressive à l'intérieur de ses frontières et plus ferme à l'étranger. Nous pouvons tirer trois grandes conclusions sur la manière dont la Chine évolue – et en tenir compte impérativement pour réorienter nos propres politiques. La première est que la Chine a désormais tourné la page de l'ère « des réformes et de l'ouverture », et entre dans une nouvelle ère axée sur la sécurité et le contrôle. Nous l'avons remarqué au début du mois, lorsque le président Xi a répété son engagement de faire de l'armée chinoise une « grande muraille d'acier qui protège efficacement la souveraineté, la sécurité et les intérêts en matière de développement de la Chine ».

Nous le constatons avec l'initiative de Pékin pour la sécurité mondiale, qu'elle cherche à faire intégrer dans les documents des Nations Unies et dans le discours international de manière plus large. Nous pouvons donc nous attendre à ce que l'accent soit davantage mis sur la sécurité, qu'elle soit militaire, technologique ou économique. Toutes les entreprises chinoises, par exemple, sont déjà tenues par la loi de contribuer aux opérations de collecte de renseignements de l'État et de les tenir secrètes. Nous pouvons également nous attendre à des mesures de contrôle économique encore plus strictes dans le cadre d'un renforcement du pilotage de l'économie par le parti communiste chinois, par l'intermédiaire de ses institutions et de ses dirigeants. Et nous pouvons nous attendre à de nettes pressions pour que la Chine devienne moins dépendante du reste du monde, mais le reste du monde plus dépendant de la Chine. Ou, comme l'a déclaré franchement le président Xi il y a quelques années, « la Chine doit renforcer la dépendance des chaînes de production internationales vis-à-vis de la Chine pour constituer une capacité puissante de réaction et de dissuasion ».

C'est particulièrement vrai en ce qui concerne les matières premières critiques telles que le lithium ou le cobalt. Pour des secteurs tels que le transport ferroviaire à grande vitesse et la technologie des énergies renouvelables. Ou encore pour les technologies émergentes qui sont vitales pour la sécurité économique et nationale future, comme l'informatique quantique, la robotique ou l'intelligence artificielle. La deuxième conclusion que nous pouvons tirer de tout ça est que l'impératif de sécurité et de contrôle dépasse désormais la logique de la liberté des marchés et de l'ouverture des échanges. Dans son rapport au récent Congrès du parti, le président Xi a invité le peuple chinois à se préparer à la lutte. Ce n'est pas une coïncidence s'il a utilisé à plusieurs reprises dans son discours d'ouverture les mots « douzheng » et « fendou », qui peuvent tous deux se traduire par le terme « lutte ». C'est le signe d'une vision du monde façonnée par une certaine mission pour la nation chinoise. Ce qui m'amène à la troisième conclusion. À savoir que l'objectif clair du PCC est un changement systémique de l'ordre international, focalisé sur la Chine.

Cela ressort des positions de la Chine au sein des instances multilatérales, qui montrent sa détermination à promouvoir une autre vision de l'ordre mondial. Une vision dans laquelle les droits individuels sont subordonnés à la souveraineté nationale. Où la sécurité et l'économie l'emportent sur les droits civils et politiques. Nous l'avons vu avec l'initiative « une ceinture, une route », de nouvelles banques internationales ou d'autres institutions pilotées par la Chine, mises en place pour rivaliser avec le système international actuel. Nous l'avons constaté avec l'ensemble d'initiatives mondiales prises par la Chine, et par la manière dont elle se positionne en tant que puissance et médiateur en faveur de la paix, par exemple dans le contexte du récent accord entre l'Arabie saoudite et l'Iran. Et nous avons vu la manifestation d'amitié à Moscou, qui en dit long sur cette nouvelle vision de l'ordre international.

Mesdames et Messieurs,

Dans ce contexte, notre réponse doit consister en premier lieu à œuvrer au renforcement du système international lui-même. Nous voulons travailler avec nos partenaires sur des questions mondiales comme le commerce, la finance, le climat, le développement durable ou la santé. À cette fin, nous devons renforcer les institutions et les systèmes dans lesquels les pays peuvent se faire concurrence et coopérer, et dont ils bénéficient.

C'est pourquoi il est crucial de garantir la stabilité diplomatique et des lignes de communication ouvertes avec la Chine. Je pense qu'il n'est ni viable, ni dans l'intérêt de l'Europe, de se distancier de la Chine. Nos relations ne sont ni noires ni blanches, et notre réponse ne peut l'être non plus. C'est pourquoi nous devons nous concentrer sur la réduction des risques, et non sur la distanciation. C'est notamment pour cette raison que j'irai bientôt à Pékin avec le président Macron. La gestion de cette relation et un échange ouvert et franc avec nos homologues chinois sont des éléments essentiels de ce que j'appellerais la réduction des risques par la diplomatie dans nos relations avec la Chine. Nous ne craignons jamais de soulever les questions profondément préoccupantes que j'ai déjà évoquées.

Mais je crois que nous devons laisser le champ libre à un débat sur un partenariat plus ambitieux et sur les moyens de rendre la concurrence plus équitable et plus disciplinée. Et, plus généralement, nous devons réfléchir à la manière dont nous pourrions collaborer de manière productive dans le système mondial à l'avenir, et à quels défis nous nous attaquerons. Certains domaines nous offrent des perspectives sur lesquelles nous appuyer. Prenez le changement climatique et la protection de la nature. Je me félicite vivement du rôle de premier plan joué par la Chine dans la conclusion de l'accord mondial historique sur la biodiversité de Kunming-Montréal. Il y a quelques semaines à peine, la Chine a également joué un rôle actif dans l'accord mondial visant à protéger la biodiversité dans les eaux internationales.

En cette période de conflit et de tensions à l'échelle mondiale, il s'agit là de réalisations diplomatiques notables, sur lesquelles la Chine et l'Union ont travaillé ensemble. De plus, nous serons heureux de collaborer dans le même esprit, plus tard dans l'année, dans la perspective de la COP28. Cela montre ce qui peut être fait lorsque les intérêts convergent. Cela montre également que la diplomatie peut encore fonctionner, que ce soit pour se préparer aux pandémies, pour lutter contre la prolifération nucléaire ou pour œuvrer à la stabilité financière mondiale.

Le fait est que nous ne voulons pas rompre les liens économiques, sociétaux, politiques et scientifiques. La Chine est un partenaire commercial essentiel: elle représente 9% de nos exportations de biens et plus de 20% de nos importations de biens. Si les déséquilibres se creusent, la plupart de nos échanges de biens et de services restent mutuellement bénéfiques et dépourvus de risques.

Toutefois, notre relation est déséquilibrée et souffre de plus en plus de distorsions créées par le capitalisme d'État chinois. Nous devons donc rééquilibrer cette relation sur la base de la transparence, de la prévisibilité et de la réciprocité. Nous devons veiller à ce que nos relations en matière de commerce et d'investissement favorisent la prospérité en Chine et dans l'Union. L'accord global sur les investissements – pour lequel les négociations se sont achevées en 2020 – vise à un tel rééquilibrage. Cependant, nous devons reconnaître que le monde et la Chine ont changé ces trois dernières années – et nous devons réévaluer l'AGI à la lumière de notre stratégie d'ensemble vis-à-vis de la Chine.

Nous savons qu'il existe des domaines dans lesquels le commerce et les investissements présentent des risques pour notre sécurité économique ou nationale, d'autant plus que la Chine fusionne de manière explicite ses secteurs militaire et commercial. C'est le cas de certaines technologies sensibles, des biens à double usage ou même d'investissements qui s'accompagnent de transferts forcés de technologie ou de savoir-faire. C'est la raison pour laquelle, après la réduction des risques par la diplomatie, le deuxième volet de notre future stratégie envers la Chine doit être la réduction des risques par l'économie. Le point de départ de cette approche est d'avoir une vision claire des risques.

Cela nécessite de reconnaître la manière dont les ambitions de la Chine en matière d'économie et de sécurité ont évolué. Mais il s'agit également d'examiner de manière critique notre propre résilience et nos propres dépendances, en particulier au sein de notre base industrielle et de défense. Pour cela, il est indispensable de mettre notre relation à l'épreuve afin de voir où se situent les plus grandes menaces pour notre résilience, notre prospérité à long terme et notre sécurité. Nous pourrions ainsi développer notre stratégie de réduction des risques par l'économie dans quatre domaines. Le premier consiste à rendre notre propre économie et notre propre industrie plus compétitives et résilientes.

C'est surtout vrai en ce qui concerne la santé, le numérique et le secteur des technologies propres. Le marché mondial des technologies «zéro net», par exemple, devrait tripler d'ici à 2030. Notre capacité à rester pionniers dans ce secteur façonnera notre économie pendant les décennies à venir. C'est la raison pour laquelle nous avons présenté la semaine dernière le règlement pour une industrie zéro net, élément essentiel de notre plan industriel du pacte vert. L'objectif est de pouvoir produire au moins 40% des technologies propres dont nous avons besoin pour la transition écologique, comme l'énergie solaire, l'énergie éolienne terrestre et les énergies renouvelables en mer, les batteries et le stockage, les pompes à chaleur et les technologies de réseau. Mais pour y parvenir, nous aurons également besoin d'une plus grande indépendance et d'une plus grande diversité en ce qui concerne les intrants clés nécessaires à notre compétitivité.

Nous savons que nous dépendons d'un seul fournisseur, la Chine, pour 98% de notre approvisionnement en terres rares, 93% de notre magnésium et 97% de notre lithium. Nous gardons bien à l'esprit ce qui s'est passé avec les importations japonaises de terres rares en provenance de Chine il y a dix ans, lorsque les tensions en matière de politique étrangère se sont exacerbées entre les deux pays en mer de Chine orientale. Et notre demande concernant ces matériaux va exploser à mesure que les transitions numérique et écologique s'accéléreront. Les batteries qui alimentent nos véhicules électriques devraient multiplier par 17 la demande de lithium d'ici à 2050.

C'est pourquoi nous avons proposé un règlement sur les matières premières critiques, qui devra contribuer à la diversification et à la sécurité de l'approvisionnement. Nous devons aussi réfléchir à cette question dans l'ensemble de notre marché unique, afin de renforcer notre résilience dans les domaines du cyberspace et du transport maritime, de l'espace et du numérique, de la défense et de l'innovation. Le deuxième volet de la stratégie de réduction des risques consiste à mieux utiliser la panoplie d'instruments commerciaux dont nous disposons. Ces dernières années, nous avons mis en place des mesures pour répondre aux préoccupations en matière de sécurité, que celles-ci concernent la 5G, les investissements directs étrangers ou les contrôles à l'exportation.

Nous nous sommes dotés des outils nécessaires pour lutter contre les distorsions économiques, notamment grâce au règlement sur les subventions étrangères, ainsi qu'à un nouvel instrument visant à décourager la contrainte économique. Nous devons maintenant être unis, au niveau de l'UE, pour utiliser plus audacieusement et plus rapidement ces instruments lorsqu'ils sont nécessaires, et nous devons faire respecter la législation avec plus de fermeté. Troisièmement, l'évolution des politiques de la Chine pourrait nous obliger à mettre au point de nouveaux outils de défense pour certains secteurs critiques.

L'Union doit définir sa relation future avec la Chine et d'autres pays dans des domaines de haute technologie sensibles tels que la microélectronique, l'informatique quantique, la robotique, l'intelligence artificielle, la biotechnologie et d'autres. Lorsque des biens peuvent se prêter à un double usage ou que les droits de l'homme peuvent être mis en jeu, il faut définir clairement si des investissements ou des exportations sont bien au service de notre propre sécurité. Nous devons veiller à ce que le capital, l'expertise et le savoir-faire de nos entreprises ne soient pas utilisés pour renforcer les capacités militaires et de renseignement de ceux qui sont également nos rivaux systémiques. Nous devons donc rechercher, dans notre panoplie d'instruments, les lacunes qui permettent la fuite de technologies émergentes ou sensibles au travers d'investissements effectués dans d'autres pays.

C'est pourquoi nous réfléchissons actuellement à la question de savoir si et comment l'Europe devrait mettre au point un instrument ciblé sur les investissements sortants. Cet instrument concernerait un petit nombre de technologies sensibles pour lesquelles les investissements peuvent conduire au développement de capacités militaires présentant des risques pour la sécurité nationale. La Commission présentera, dans le courant de l'année, quelques pistes dans le cadre d'une nouvelle stratégie de sécurité économique. Cela permettra de déterminer où nous devons renforcer notre sécurité économique et comment mieux utiliser nos outils de sécurité commerciale et technologique.

La quatrième partie de notre stratégie de réduction des risques par l'économie est l'alignement avec d'autres partenaires. Sur les questions touchant à notre sécurité économique, nous avons beaucoup de points communs avec nos partenaires du monde entier. C'est particulièrement vrai pour nos partenaires du G7 et du G20 et pour ceux de la région et au-delà, qui ont souvent des relations plus intégrées avec la Chine et sont plus avancés dans leur réflexion sur la réduction des risques. Dans ce cadre, nous nous concentrerons sur les accords de libre-échange là où nous n'en avons pas encore conclu – comme avec la Nouvelle-Zélande, l'Australie, l'Inde, nos partenaires de l'ANASE et du Mercosur –, sur la modernisation de certains accords – comme ceux conclus avec le Mexique et le Chili – et sur une meilleure utilisation des autres accords qui existent déjà. Nous renforcerons la coopération dans des secteurs tels que le numérique et les technologies propres, par l'intermédiaire du Conseil du commerce et des technologies avec l'Inde ou de l'alliance verte UE-Japon.

Et nous investirons également dans les infrastructures de la région et au-delà, dans le cadre de la stratégie « Global Gateway ». Nous offrons aux pays en développement un véritable choix en matière de financement des infrastructures. Tout cela contribuera à renforcer la résilience de notre chaîne d'approvisionnement et à diversifier nos échanges commerciaux – ce qui doit être un élément central de notre stratégie de réduction des risques par l'économie.

Mesdames et Messieurs,

La perspective que nous avons devant nous, c'est celle d'un recentrage sur les questions les plus importantes. C'est aussi le reflet de la nécessité d'adapter notre stratégie à la manière dont le PCC semble évoluer. Mais si nous voulons gérer cette relation de manière à préparer l'avenir, nous devons le faire ensemble. À ce moment décisif pour la marche du monde, nous avons besoin de cette volonté collective de réagir ensemble. Une politique européenne forte envers la Chine doit s'appuyer sur une coordination étroite entre les États membres et les institutions de l'Union, ainsi que sur la volonté de contrecarrer des tactiques qui viseraient à nous diviser pour mieux régner.

Cependant, je tiens aussi à dire que rien n'est inévitable en géopolitique. La Chine est un mélange fascinant et complexe d'histoire, de progrès et de défis. Et elle définira ce siècle. Mais l'histoire de notre relation avec la Chine n'est pas encore entièrement écrite, et elle ne doit pas forcément être défensive. Nous devons montrer collectivement que notre système démocratique, nos valeurs et notre économie ouverte peuvent apporter la prospérité et la sécurité aux gens. Dans le même temps, nous devons toujours être prêts à parler et à travailler avec ceux qui voient le monde différemment. Ce qui me ramène à mon point de départ et à ce que disait Max Kohnstamm au sujet de l'évolution progressive des mentalités et des actions. C'est à cela que vous œuvrez chaque jour. Et c'est en cela que l'Europe croira toujours.

Longue vie à l'Europe, et merci de votre attention.

Législation sur les matières premières critiques : le Conseil adopte sa position de négociation

Infographie - An EU critical raw materials act for the future of EU supply chains

Le Conseil a adopté aujourd'hui sa position (dite "mandat de négociation") concernant la proposition de règlement établissant un cadre visant à garantir un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques, plus connu sous le nom de "**législation sur les matières premières critiques**". Ce règlement exploite les atouts du marché unique et des partenariats pour diversifier les chaînes d'approvisionnement en matières premières critiques, qui dépendent actuellement d'importations en provenance d'une poignée de pays tiers.

La position du Conseil relève le niveau d'ambition pour les matières premières recyclées et transformées, renforce les critères de durabilité, adapte le processus d'octroi des permis et explore les obligations qui incombent aux États membres afin de veiller à la prise en compte de leurs situations respectives.

En ce qui concerne les matières premières, le destin de l'Europe est principalement entre les mains de quelques pays tiers. Avec la législation sur les matières premières, nous voulons retrouver notre autonomie d'une manière véritablement européenne: en extrayant nos minéraux de manière durable; en recyclant autant que possible et travailler en partenariat avec des pays tiers partageant les mêmes valeurs afin de promouvoir leur développement et leur durabilité, tout en garantissant nos chaînes d'approvisionnement.

Garantir l'approvisionnement domestique ou venant de l'étranger

La proposition de règlement explore les dimensions internes et externes de la question afin de garantir l'approvisionnement en matières premières critiques pour notre économie, notamment en ce qui concerne les transitions écologique et numérique. La proposition de la Commission a fixé quatre objectifs pour augmenter la part des matières premières européennes:

- au moins 10 % de la consommation annuelle de l'UE provenant de l'extraction dans l'Union;
- au moins 40 % de la consommation annuelle de l'Union provenant de la transformation dans l'Union;
- au moins 15 % de la consommation annuelle de l'Union provenant du recyclage domestique;
- pas plus de 65 % de la consommation annuelle de l'Union provenant d'un seul pays tiers pour chaque matière première stratégique qui se trouve à un stade de transformation donné.

Pour atteindre ces objectifs, le règlement établit une liste de 34 matières premières critiques, dont 16 qui sont également considérées comme revêtant une importance stratégique, ainsi que plusieurs mesures visant à réduire les risques liés à nos dépendances actuelles. Ces mesures comprennent la simplification des procédures d'autorisation pour les projets considérés comme stratégiques, avec des points de contact nationaux désignés, une analyse des risques, des plans de prospection des États membres, des investissements dans la recherche, l'innovation et les compétences, ainsi que la protection de l'environnement par la promotion de la circularité et de la durabilité des matières premières.

Sur la scène mondiale, le règlement recense des mesures visant à diversifier les importations de matières premières critiques. Il s'agit notamment de renforcer la coopération et de créer des partenariats avec des pays fiables afin de promouvoir leur développement tout en sécurisant les chaînes d'approvisionnement de l'Europe.

Le règlement prévoit la création d'un organe consultatif, le comité européen des matières premières critiques, chargé de conseiller la Commission sur le choix des projets stratégiques et sur d'autres aspects du règlement.

Position du Conseil

Tout en partageant les objectifs de la proposition de la Commission, le Conseil propose un certain nombre d'améliorations afin de tenir compte des différentes situations auxquelles sont confrontés les États membres. Il prévoit en particulier:

- de relever le niveau d'ambition pour les matières premières recyclées et transformées: de 40 à 50 % en matière de transformation et de 15 à 20 % en matière de recyclage;
- d'ajouter la bauxite/l'alumine/l'aluminium parmi les matières premières stratégiques et critiques;
- de demander une mise à jour plus fréquente de la liste des matières premières critiques et stratégiques (au moins tous les trois ans au lieu de tous les quatre ans);
- de renforcer les mesures nationales en matière de durabilité et de circularité, notamment:
 - en augmentant le réemploi des produits pour lesquels les possibilités de récupération de matières premières sont élevées,
 - en encourageant la récupération de matières premières critiques secondaires à partir de déchets,
 - en recensant les installations de gestion des déchets d'extraction où des matières premières secondaires peuvent être récupérées,
 - en promouvant la récupération des aimants dans les produits en fin de vie;
- en tenant dûment compte des différents systèmes administratifs de chaque pays, de permettre aux États membres de désigner un ou plusieurs points de contact (par exemple dans les régions); toutefois, les États membres devraient aider les promoteurs de projets à identifier les points de contact désignés sur un site web ad hoc;
- de faciliter les procédures d'autorisation pour les projets considérés comme stratégiques;
- d'exclure de l'obligation de mettre en œuvre des programmes nationaux de prospection les États membres qui ne disposent pas des conditions géologiques appropriées et qui en apportent la preuve;
- d'assurer le bon fonctionnement du marché intérieur par des obligations de suivi plus strictes en matière de concurrence et de libre circulation des matières premières;
- enfin, de clarifier le rôle du comité des matières premières critiques, en l'alignant plus étroitement sur d'autres organes similaires (par exemple, le groupe d'experts sur les semi-conducteurs); et de créer, également, un sous-groupe, au sein du comité, chargé d'examiner les questions liées à la connaissance et à l'acceptation par le public des projets dans le secteur des matières premières critiques, ainsi qu'un autre sous-groupe chargé d'examiner les mesures visant à promouvoir la circularité, l'utilisation efficace des ressources et le remplacement des matières premières critiques.

Prochaines étapes

Le mandat arrêté aujourd'hui formalise la position de négociation du Conseil. Il donne un mandat à la présidence du Conseil pour entamer des négociations avec le Parlement européen, qui commenceront dès que celui-ci aura adopté sa propre position.

Facilité européenne pour la paix

Afin d'améliorer sa capacité à prévenir les conflits, à consolider la paix et à renforcer la sécurité internationale, l'UE a créé un nouveau fonds extrabudgétaire : la facilité européenne pour la paix.

Chronologie

29/06/2023

EU leaders welcome the decision to further increase the financial ceiling of the European Peace Facility

26/06/2023

Ministers agree to €3.5 billion top-up of the European Peace Facility

08/06/2023

Le Conseil adopte deux mesures d'assistance afin de soutenir les forces armées nigériennes

05/05/2023

Soutien de l'UE d'un montant de 1 milliard d'euros en faveur des forces armées ukrainiennes

04/05/2023

Le Conseil adopte des mesures d'assistance à l'appui du secteur de la défense de la République de Moldavie et de la Géorgie

Établissement de la facilité européenne pour la paix

Le 22 mars 2021, le Conseil a adopté une décision établissant la facilité européenne pour la paix.

La FEP est un instrument hors budget visant à accroître la capacité de l'UE à :

- prévenir les conflits
- construire la paix
- renforcer la sécurité internationale

Il permet également de financer des actions opérationnelles ayant des implications militaires ou dans le domaine de la défense dans le cadre de la **politique étrangère et de sécurité commune (PESC)**.

Elle remplace et élargit, à compter de 2021, les anciens instruments financiers existant dans ce domaine, à savoir le **mécanisme Athena** et la **facilité de soutien à la paix pour l'Afrique**.

Le **plafond financier** initial de la FEP s'élevait à **5,692 milliards d'EUR** en prix courants (5 milliards d'EUR aux prix de 2018) pour la période 2021-2027, les plafonds annuels étant progressivement relevés. Les contributions des États membres seront déterminées sur la base d'une clé de répartition en fonction du revenu national brut (RNB).

Le 12 décembre 2022, le Conseil a marqué son accord sur une **augmentation du plafond financier** de la **facilité européenne pour la paix** de **2,287 milliards d'EUR en prix courants** (2 milliards d'EUR aux prix de 2018). Il est également convenu que le plafond pourrait être augmenté de 3,5 milliards d'EUR supplémentaires jusqu'en 2027 au besoin.

Le 13 mars 2023, le Conseil a adopté une décision concrétisant cette augmentation et portant le plafond financier de la FEP à **7,979 milliards d'euros** (en prix courants, soit 7 milliards d'euros aux prix de 2018) **jusqu'en 2027**, ce qui permet de garantir que les besoins financiers supplémentaires puissent être couverts.
7,979 milliards d'euros jusqu'en 2027

Le 20 mars 2023, lors d'une session conjointe réunissant les ministres des affaires étrangères et de la défense de l'UE, le Conseil a marqué son accord sur la proposition à trois niveaux présentée par le haut représentant et le commissaire Breton. Cette proposition expose comment **fournir d'urgence à l'Ukraine des munitions d'artillerie provenant des stocks existants ou faisant l'objet d'acquisitions conjointes**.

Parallèlement à la décision établissant la FEP, le Conseil a adopté les "**orientations générales et priorités proposées pour les mesures d'assistance au cours de la période de démarrage (2021-2023)**", ainsi que le "document relatif aux garanties pour la FEP", qui expose les principes de base en matière de **conformité et de contrôle** que l'UE appliquera lorsqu'elle fournira des **technologies et des équipements militaires** dans le cadre de la FEP.

Piliers

La FEP comprend **deux piliers de financement** regroupés en un instrument unique, ce qui permet de simplifier les procédures décisionnelles, en apportant davantage d'unité et de cohérence aux actions menées par l'UE dans ce contexte :

Pilier Opérations

Le pilier Opérations finance les coûts communs des **missions et des opérations au titre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC)** ayant des implications militaires ou dans le domaine de la défense (conformément à l'article 42, paragraphe 4, et à l'article 43, paragraphe 2), du traité sur l'Union européenne.

Pilier Mesures d'assistance

Le pilier Mesures d'assistance finance l'action de l'Union en faveur de pays tiers, d'organisations régionales ou internationales, conformément aux articles 28 et 30 du traité sur l'Union européenne, en vue de :

- renforcer les capacités dans le domaine militaire et de la défense
- soutenir les aspects militaires des opérations de soutien de la paix

Gouvernance

La FEP fonctionne sous l'autorité et la direction d'un **comité de la facilité**, composé de **représentants de chaque État membre de l'UE** et présidé par un représentant de la **présidence du Conseil**.

Le comité s'est réuni pour la première fois le 21 avril 2021 et est chargé d'adopter le **budget annuel** de la facilité ainsi que les **règles** d'exécution régissant les dépenses au titre de la FEP.

La FEP est gérée par :

- un **administrateur des opérations** ;
- le **commandant d'opération** de chaque opération et mission ;
- un **administrateur des mesures d'assistance** ;
- les **comptables correspondants** pour les deux piliers.

À la suite de l'établissement de la FEP, le comité de la facilité a adopté son **règlement intérieur** le 20 octobre 2021.

Opérations militaires de l'UE en phase active financées par la FEP

- EUFOR ALTHEA (Bosnie-Herzégovine)
- EUNAVFOR ATALANTA (Corne de l'Afrique)
- EUTM Somalia
- EUTM Mali
- EUTM RCA
- EUNAVFOR MED IRINI
- EUTM Mozambique
- EUMAM Ukraine
- EUMPM Niger

Opérations antérieures financées par l'ancien mécanisme Athena :

- AMIS 2 (Soudan) (juillet 2005 - décembre 2007)
- EUFOR RD Congo (juin 2006 - novembre 2006)
- EUFOR Tchad/RCA (janvier 2008 - mars 2009)
- EUFOR Libya (avril 2011 - novembre 2011)
- EUFOR RCA (février 2014 - mars 2015)
- EUMAM RCA (janvier 2015 - juillet 2016)
- EUNAVFOR MED SOPHIA (15 mai 2015 - 31 mars 2020)

Opérations

Tous les **États membres de l'UE contribuent au financement** des opérations militaires PSDC de l'UE. L'UE compte **neuf opérations militaires actives** qui bénéficient actuellement d'un financement au titre de la FEP, ainsi que deux mesures d'assistance mises en œuvre par une opération (EUMAM Ukraine).

Portée des opérations de la FEP

Une grande partie des coûts liés aux opérations militaires au titre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) sont pris en charge par les États membres (et les pays tiers) qui participent à une opération donnée, conformément au principe d'**imputation des dépenses à leur auteur**.

Plusieurs coûts sont financés en commun par des pays de l'UE via le pilier Opérations ("coûts communs"). La liste complète des coûts communs figure aux annexes II à V de la décision du Conseil établissant la FEP. Le périmètre de financement n'a fait l'objet que de modifications mineures par rapport au précédent mécanisme Athena.

- Décision du Conseil établissant la FEP (informations générales)

À titre d'exemple, les coûts suivants sont toujours **financés en commun** :

- l'établissement et les dépenses de fonctionnement des quartiers généraux, y compris les déplacements, les systèmes informatiques, l'administration, l'information du public, le recrutement de personnel local, le déploiement du quartier général de la force (FHQ) et son hébergement ;
- pour la force en général, l'infrastructure, les services médicaux (sur le théâtre des opérations), l'évacuation médicale, l'identification et l'acquisition d'informations (images satellitaires) ;
- les remboursements à ou par l'OTAN ou d'autres organisations (l'ONU, par exemple) ;
- les coûts spécifiques inhérents au déploiement ou au redéploiement d'un groupement tactique de l'UE.

Si le Conseil le décide, la FEP peut aussi financer les coûts de transport et d'hébergement des forces et les quartiers généraux multinationaux d'un niveau inférieur à celui de FHQ. Le Conseil peut aussi décider, dans des décisions établissant ou prorogeant des opérations, que certains surcoûts, outre ceux déjà considérés comme des coûts communs à ce moment, sont considérés comme des coûts communs pour une opération donnée.

Lorsque le commandant d'opération le demande et que le comité de la facilité l'approuve, la FEP peut aussi financer les coûts suivants :

- casernement et logement/infrastructure, équipements supplémentaires essentiels, services médicaux, acquisition d'informations (renseignement sur le théâtre des opérations, reconnaissance et surveillance, notamment surveillance et reconnaissance air-sol et reconnaissance et renseignement humain)
- autres capacités essentielles au niveau du théâtre (déminage, protection chimique, biologique, radiologique et nucléaire (CBRN), stockage et destruction d'armes)

Les opérations FEP peuvent également préfinancer et gérer certaines dépenses relatives à une opération ("coûts pris en charge par les États participants"), tout en restant à la charge des États membres chacun pour ce qui le concerne. Les coûts pris en charge par les États participants peuvent inclure l'hébergement, le carburant et les frais similaires liés aux contingents nationaux. Ils sont ensuite remboursés par les États membres bénéficiaires.

Subventions américaines aux industries vertes : quelle réponse européenne ?

Publié le 25 janvier 2023 | Temps de lecture 3 minutes | Par : La Rédaction

Ursula von der Leyen, présidente de la Commission européenne, a détaillé à l'occasion du Forum économique mondial à Davos (Suisse) la réponse de l'Union européenne à l'Inflation Reduction Act (IRA) adopté par les États-Unis. Il s'agit de prendre des mesures de rééquilibrage pour répondre aux mesures américaines.

Promulguée le 16 août 2022, la loi américaine sur la réduction de l'inflation (*Inflation Reduction Act – IRA*) prévoit, entre autres, de consacrer un budget d'environ 370 milliards de dollars à des mesures de soutien à la politique industrielle verte des États-Unis.

Pour l'Union européenne, trois aspects de l'IRA peuvent poser problème :

- la logique d'acheter américain qui sous-tend certaines des mesures de subventions ;
- les allègements fiscaux pour les entreprises produisant aux États-Unis ;
- les subventions à la production qui pourraient conduire à une course aux subventions.

Face à cette situation, la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen, a dévoilé le 17 janvier 2023, au Forum de Davos, un plan en quatre piliers destiné à répondre au dispositif américain par des mesures de soutien en faveur de l'industrie européenne.

Un plan industriel qui s'inscrit dans le Pacte vert pour l'Europe

Lors du Conseil européen du 15 décembre 2022, les chefs d'État et de gouvernement ont demandé à la Commission européenne de proposer début 2023 des mesures visant à améliorer les investissements climatiques et la compétitivité de l'industrie européenne.

Il s'agissait d'élaborer une réponse à l'Inflation Reduction Act, vu comme une menace pour la compétitivité de l'industrie européenne.

À Davos, la présidente a présenté les contours d'un plan industriel qui s'inscrit dans le Pacte vert pour l'Europe. Son objectif est de faire de l'Europe "le foyer des technologies propres et de l'innovation industrielle sur la voie de la neutralité carbone".

Ce plan comporte quatre piliers :

- l'aspect réglementaire ;
- les financements ;
- les compétences ;
- le commerce.

Les principales mesures envisagées

Le premier pilier du plan comprend non seulement un règlement pour une industrie à zéro émission mais aussi un règlement sur les matières premières critiques. Un nouveau cadre réglementaire permettra d'accélérer les procédures pour mettre en place des infrastructures énergétiques renouvelables : énergie éolienne, pompes à chaleur, énergie solaire, hydrogène propre, stockage.

Le deuxième pilier est financier, avec une incitation aux investissements dans les technologies propres parmi les États membres. À court terme, l'UE instituera un fonds de souveraineté, une "solution structurelle qui permettra d'accroître les ressources disponibles pour la recherche en amont, l'innovation et les projets industriels stratégiques essentiels", selon Ursula von der Leyen.

Le troisième pilier concerne le développement des compétences dans les secteurs clés.

Le quatrième pilier vise à "faciliter un commerce équitable et ouvert". Toutefois, lorsqu'il ne l'est pas, précise la présidente de la Commission, "nos réactions doivent être plus vigoureuses".



**Conseil de
l'Union européenne**

**Bruxelles, le 21 juin 2023
(OR. en)**

10919/23

**POLCOM 134
COMPET 661
RELEX 768
MI 559
ENV 739
ENER 384**

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice

Date de réception: 21 juin 2023

Destinataire: Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne

N° doc. Cion: JOIN(2023) 20 final

Objet: COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL RELATIVE À LA "STRATÉGIE EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE"

Les délégations trouveront ci-joint le document JOIN(2023) 20 final.

p.j.: JOIN(2023) 20 final



COMMISSION
EUROPÉENNE

LE HAUT REPRÉSENTANT DE
L'UNION POUR LES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET LA
POLITIQUE DE SÉCURITÉ

Bruxelles, le 20.6.2023
JOIN(2023) 20 final

COMMUNICATION CONJOINTE AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

**RELATIVE À LA «STRATÉGIE EUROPÉENNE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ
ÉCONOMIQUE»**

1. Une stratégie pour renforcer la sécurité économique européenne

La pandémie mondiale, la guerre illégale et non provoquée de la Russie en Ukraine, les actions économiques hostiles, les cyberattaques et les attaques visant les infrastructures, l'ingérence étrangère et la désinformation, ainsi que l'augmentation des tensions géopolitiques à l'échelle mondiale, ont mis en lumière, dans nos sociétés, nos économies et nos entreprises, des risques et des vulnérabilités qui n'existaient pas voici à peine quelques années.

Ces dernières années, l'Union européenne a réussi à progresser sur la voie de la réalisation de ses priorités tout en remédiant aux vulnérabilités, qu'il s'agisse de la sécurité énergétique, de la préparation aux pandémies ou de la résilience de nos économies, de nos chaînes d'approvisionnement et, plus généralement, des technologies essentielles.

Toutefois, ces circonstances ont également révélé que, dans certains cas, l'Europe n'était pas suffisamment préparée face aux risques nouveaux et émergents qui sont apparus dans le contexte géopolitique désormais plus difficile dans lequel nous nous trouvons. La pandémie de COVID19 a mis en lumière les risques que des chaînes d'approvisionnement fortement concentrées peuvent faire peser sur le fonctionnement de l'économie européenne. Quant à la guerre d'agression que mène la Russie contre l'Ukraine, elle a montré à quel point la dépendance excessive à l'égard d'un seul pays, particulièrement un pays dont les valeurs, les modèles et les intérêts divergent des nôtres de façon systémique, réduit les options stratégiques de l'Europe et met en danger à la fois nos économies et nos citoyens. Les États membres et les entreprises ont également dû supporter le coût de la coercition économique, y compris l'interdiction des exportations européennes et le boycott des marques européennes, visant à les contraindre à respecter les priorités politiques d'un autre pays et à s'y conformer. Toutes ces tendances menacent directement le fonctionnement de nos sociétés, de nos économies et du commerce mondial et constituent un risque direct pour les intérêts stratégiques et la capacité d'action de l'Union.

Compte tenu de la montée des tensions géopolitiques et d'une intégration économique mondiale plus poussée que jamais, certains flux et activités économiques peuvent présenter un risque pour notre sécurité. Plus que jamais, notre sécurité dépend étroitement de notre capacité à renforcer notre résilience et à réduire les risques découlant de liens économiques que nous avons considérés, au cours de ces dernières décennies, comme étant sans danger. De profondes mutations technologiques ajoutent à l'intensité de cette concurrence comme à la complexité des défis qui se posent sur le plan de l'économie et de la sécurité.

Les nouvelles réalités géopolitiques et technologiques nous imposent d'adapter notre approche, en préservant la grande majorité des liens économiques extrêmement précieux que l'Europe entretient avec le monde, tout en nous attaquant efficacement aux nouveaux risques, restreints mais périlleux, qui se posent à nous.

L'Union européenne n'est pas seule à engager ce processus: des pays du monde entier ont commencé à relever les défis qui pèsent sur leur sécurité économique. Certaines économies avancées ont déjà adopté des stratégies spécifiques et les mettent actuellement en œuvre. Les économies en développement prennent également des mesures, diversifiant leurs liens économiques afin de réduire les dépendances préjudiciables et d'accroître la production locale. Cette tendance reflète le fait que ce n'est qu'en complétant les approches traditionnelles en matière de sécurité nationale par de nouvelles mesures visant à préserver notre sécurité économique que nous pourrions garantir notre prospérité, notre souveraineté et notre sécurité à l'époque que nous vivons. En travaillant avec nos alliés, nos partenaires et le secteur des entreprises pour définir et mettre en œuvre une vision de la sécurité économique, nous démultiplierons nos forces.

Si l'Union européenne n'a pas ménagé ses efforts ces dernières années pour relever des défis bien spécifiques, elle a désormais besoin d'une approche stratégique globale de la sécurité économique, de manière à réduire les risques et à promouvoir son avance technologique dans les secteurs critiques. L'objectif est de fournir un cadre pour une évaluation et une gestion solides des risques pour la sécurité économique au niveau de l'Union, au niveau national et au niveau des entreprises, tout en préservant et en renforçant notre dynamisme économique. Cela est d'autant plus important à mettre en place à un moment où ces risques évoluent rapidement et se fondent avec les préoccupations en matière de sécurité nationale. Un bon exemple en est la rapidité avec laquelle émergent de nouvelles technologies critiques, qui brouillent les frontières entre les secteurs civil et militaire.

Le point de départ de cette stratégie consiste à examiner clairement les risques et à reconnaître les tensions inhérentes entre le renforcement de notre sécurité économique et la nécessité de garantir que l'Union européenne continue de bénéficier d'une économie ouverte.

L'Union est une des destinations les plus attrayantes pour les entreprises mondiales et pour les investissements. **Nos économies prospèrent grâce à des échanges et à des investissements ouverts et fondés sur des règles, à une connectivité transfrontières sûre et à la collaboration en matière de recherche et d'innovation.** Ces éléments resteront des moteurs essentiels de la compétitivité et de la résilience européennes à mesure que nous accélérons la double transition écologique et numérique. Nous devons nous appuyer sur les échanges commerciaux et sur le marché unique pour stimuler la concurrence et nous garantir l'accès aux matières premières, aux technologies et aux autres intrants essentiels pour stimuler notre compétitivité et notre résilience ainsi que pour maintenir l'emploi et la croissance, maintenant et pour l'avenir. De même, nous voulons que nos partenaires du monde entier continuent de bénéficier de l'accès aux marchés, aux capitaux et aux technologies européens, dans l'intérêt de leur propre transition vers une économie propre et résiliente.

Il est essentiel de trouver un juste équilibre et de veiller à ce que nos intérêts en matière économique et de sécurité se renforcent mutuellement. La réalisation de cet objectif dépendra des trois priorités suivantes: **1) la promotion de notre propre compétitivité, 2) notre protection contre les risques pesant sur la sécurité économique, et 3) la constitution de partenariats avec le plus large éventail possible de pays qui partagent nos préoccupations ou nos intérêts en matière de sécurité économique.**

Les priorités de la stratégie de l'Union en matière de sécurité économique

- **Promouvoir** notre propre compétitivité en renforçant la résilience de notre économie et de nos chaînes d'approvisionnement par la stimulation de l'innovation et de la capacité industrielle, tout en préservant notre économie sociale de marché. Cet objectif peut être atteint en approfondissant le marché unique, en investissant dans l'économie de demain au moyen de politiques macroéconomiques et de cohésion saines, en appliquant NextGenerationEU et en investissant dans le capital humain, notamment en renforçant les compétences de la main-d'œuvre européenne. Il faudra pour cela diversifier les sources d'approvisionnement et les marchés d'exportation, ou encourager la recherche et la base industrielle dans des domaines stratégiques tels que les semi-conducteurs avancés, l'informatique quantique, la biotechnologie, les industries à zéro émission nette, les énergies propres ou les matières premières critiques.
- **Nous prémunir** contre les risques de sécurité économique communément recensés, en améliorant le déploiement des outils déjà en place, tels que la défense commerciale, les subventions étrangères, la sécurité des réseaux 5G/6G, le filtrage des investissements directs étrangers et les contrôles des exportations, ainsi que le nouvel instrument de lutte contre la coercition économique. Parallèlement, nous devons évaluer l'efficacité de la boîte à outils de l'Union et en étendre l'utilisation, si nécessaire, pour faire face à certains des nouveaux risques qui se posent à nous, par exemple en ce qui concerne les exportations ou les investissements à l'étranger dans un ensemble restreint de technologies génériques essentielles ayant des applications militaires (notamment dans les domaines des semi-conducteurs quantiques, des semi-conducteurs avancés et de l'intelligence artificielle).
- **Conclure des partenariats** avec des pays qui partagent nos préoccupations en matière de sécurité économique ainsi qu'avec ceux dont les intérêts rejoignent les nôtres et qui sont disposés à coopérer avec nous pour réaliser la transition vers une économie plus résiliente et plus sûre. Dans la pratique, cela implique de collaborer avec le plus large éventail possible de partenaires afin de renforcer la sécurité économique, de favoriser des chaînes de valeur résilientes et durables et de renforcer l'ordre économique international fondé sur des règles ainsi que les institutions multilatérales. Il s'agit également de nouer des partenariats avec des pays ayant des trajectoires similaires de réduction des risques, de faire progresser et de finaliser des accords de libre-échange, d'investir dans le développement durable et d'établir des liens sûrs dans le monde entier dans le cadre de la stratégie «Global Gateway».

Les principes fondamentaux de toute mesure de sécurité économique découlant de cette stratégie seront les suivants: d'une part, la **proportionnalité**, pour faire en sorte que nos outils soient en adéquation avec le niveau de risque et limiter toute retombée négative involontaires sur l'économie européenne et mondiale, et, d'autre part, la **précision**, afin de définir précisément quels biens, secteurs ou industries clés seront ciblés et de veiller à ce que les mesures répondent aux risques eux-mêmes.

Cette stratégie s'appuie sur les travaux déjà entamés au niveau européen, en jetant un regard critique sur la résilience et les vulnérabilités de l'Union afin de rendre l'économie et l'industrie européennes plus compétitives et plus résilientes et de renforcer notre autonomie stratégique ouverte. Il s'agit d'accroître les investissements dans les transitions écologique et numérique grâce à NextGenerationEU et d'encourager plus vigoureusement l'afflux d'investissements privés en faveur des piliers de la politique industrielle de l'Union que sont le règlement sur les semi-conducteurs, les matières premières critiques et les industries à zéro émission nette. Cette position a été réaffirmée dans la déclaration de Versailles, par laquelle les dirigeants sont convenus de la nécessité de renforcer la résilience et la souveraineté européennes dans des domaines tels que l'énergie, la santé et les produits pharmaceutiques, la sécurité alimentaire et les capacités de défense. Cette stratégie répond également aux préoccupations des citoyens exprimées dans le cadre de la conférence sur l'avenir de l'Europe.

La mise en œuvre de cette stratégie nécessitera une action concertée entre les politiques internes et externes. Elle faudra également qu'elle recueille des soutiens au-delà des décideurs politiques aux niveaux européen et national. Le secteur privé sera en effet un partenaire de premier plan et a déjà progressé dans ses travaux sur la réduction des risques. Les gestionnaires d'actifs à l'échelle mondiale ont radicalement modifié leurs dotations en capital en réponse

aux risques croissants et de plus en plus complexes qui apparaissent dans le contexte de l'économie mondiale. La recherche de chaînes d'approvisionnement résilientes et diversifiées de nature à renforcer la sécurité économique sera au cœur d'une stratégie commerciale à long terme visant à protéger non seulement les intérêts des actionnaires, mais aussi l'intérêt général. Il conviendra que le recensement des principaux risques et l'élaboration de réponses stratégiques s'appuient sur les connaissances des entreprises européennes qui travaillent déjà à atténuer bon nombre de ces menaces.

La présente communication jette les bases d'un débat sur la sécurité économique avec les États membres et le Parlement européen en vue d'établir un cadre commun de réduction des risques et de protection de la sécurité économique de l'Union. La présente communication contribuera à définir la stratégie qui devrait guider l'évaluation commune des risques, l'utilisation des outils existants et le recensement d'éventuelles lacunes dans l'arsenal de l'Union en matière de sécurité économique, qui fera l'objet d'une action commune.

2. Recensement des risques pour la sécurité économique européenne

L'objectif de cette stratégie est de protéger la sécurité économique de l'Union et de renforcer la résilience de notre économie, tout en veillant à maintenir et à développer notre avance technologique. Cela implique d'investir dans la compétitivité de l'Union, de diversifier les chaînes d'approvisionnement et de réagir à des pratiques telles que la coercition économique. Il s'agit de prévenir la fuite de technologies émergentes sensibles, ainsi que d'autres biens à double usage, vers des destinations préoccupantes qui mettent en œuvre des stratégies de fusion entre le civil et le militaire.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons besoin d'une vision claire des risques et de leur évolution dans le temps. **C'est pourquoi la Commission et les États membres approfondiront leur analyse des chaînes d'approvisionnement critiques, procéderont à des tests de résistance et établiront le niveau de risque.**

La Commission et le haut représentant ont recensé les catégories générales et non exhaustives de risques pour la sécurité économique; il s'agit des risques liés: 1) à la résilience des chaînes d'approvisionnement; 2) à la sécurité physique et à la cybersécurité des infrastructures critiques; 3) à la sécurité des technologies et aux fuites de technologies, et 4) aux risques d'instrumentalisation des dépendances économiques ou de coercition économique. Ces risques peuvent survenir tout au long de la chaîne de valeur, de la création de connaissances et de la recherche fondamentale à la commercialisation et à la fabrication à grande échelle.

Les types de risques qui se posent aux économies européennes

Risques pour la résilience des chaînes d'approvisionnement, y compris en matière de sécurité énergétique – *Risques de flambée des prix, d'indisponibilité ou de pénurie de produits ou d'intrants critiques dans l'Union, y compris, mais pas exclusivement, ceux qui sont liés à la transition écologique ou nécessaires à un approvisionnement énergétique stable et diversifié ainsi que les produits pharmaceutiques.*

Risques pour la sécurité physique et informatique des infrastructures critiques – *Risques de perturbation ou de sabotage d'infrastructures critiques, telles que les gazoducs et oléoducs, les câbles sous-marins, les installations de production d'électricité, les transports, et les réseaux de communications électroniques, qui compromettent la sécurité et la fiabilité de la fourniture de biens et de services ou la sécurité des données dans l'Union.*

Risques liés à la sécurité technologique et aux fuites de technologies – *Risques touchant les progrès technologiques de l'Union, sa compétitivité technologique et son accès aux technologies de pointe, y compris au moyen de pratiques malveillantes dans la sphère numérique, telles que l'espionnage ou la fuite illicite de connaissances. Dans certains cas, la fuite de technologies pourrait renforcer les capacités militaires/de renseignement d'entités susceptibles de les utiliser pour saper la paix et la sécurité, particulièrement en ce qui concerne les technologies à double usage telles que les semi-conducteurs quantiques, les semiconducteurs avancés ou l'intelligence artificielle; il y a donc lieu de prendre en la matière des mesures spécifiques d'atténuation des risques.*

Risques d'instrumentalisation des dépendances économiques ou de coercition économique – *Risques que des pays tiers ciblent l'Union, ses États membres et les entreprises de l'Union au moyen de mesures ayant une incidence sur les échanges ou les investissements afin de provoquer des changements de stratégies dans l'espace légitime d'élaboration des politiques.*

Enfin, il importe de garder à l'esprit que certains risques énumérés ci-dessus pourraient également aller jusqu'à menacer la **sécurité nationale** dans certaines circonstances. Cela pourrait être le cas, tout particulièrement, des fuites de technologies à double usage, des investissements directs étrangers menaçant la sécurité et l'ordre public, des exportations à double usage ou des investissements sortants dans un petit nombre de technologies avancées qui pourraient renforcer les capacités militaires et les capacités de renseignement d'acteurs susceptibles d'utiliser ces capacités pour menacer la paix et la sécurité internationales, et enfin du traitement sécurisé des informations sensibles.

Sur cette base, **la Commission propose, en partenariat avec les États membres de l'Union et en exploitant les contributions des parties prenantes privées, de recenser et d'évaluer les risques pour la sécurité économique de l'Union** qui menacent ses intérêts cruciaux, dans le cadre de paramètres clairement définis, et en tenant compte de l'évolution du contexte géopolitique et, le cas échéant, des points de vue des parties prenantes. Il devrait s'agir d'un processus dynamique et continu.

À cette fin, la Commission propose, en coopération avec les États membres et, le cas échéant, en coordination avec le haut représentant:

- que les risques pour la résilience des chaînes d'approvisionnement soient évalués par la Commission en approfondissant l'analyse des dépendances stratégiques de l'Union et en prêtant une attention particulière aux rapports de dépendance qui sont le plus susceptibles d'être instrumentalisés à des fins géopolitiques;
- que les risques pour la sécurité physique et informatique des infrastructures critiques continuent à être évalués conformément à la recommandation du Conseil du 8 décembre 2022;
- que les risques liés à la sécurité des technologies et aux fuites de technologies soient évalués sur la base d'une liste de technologies stratégiques critiques pour la sécurité économique. En ce qui concerne les risques les plus sensibles, la Commission proposera, à des fins d'évaluation des risques, une liste de technologies à double usage qui pourrait être adoptée par le Conseil d'ici à septembre 2023. Cette liste sera fondée sur des critères précis et prospectifs, tels que la faculté d'une technologie à être détournée ou à servir de précurseur, le risque de fusion entre usage civil et militaire et le risque d'utilisation abusive de la technologie concernée à des fins relevant de la violation des droits de l'homme. Il conviendrait que les technologies prioritaires fassent l'objet d'une évaluation collective avec les États membres d'ici la fin de 2023, en vue de déterminer les mesures de protection et de promotion pertinentes;
- que les risques d'instrumentalisation des dépendances économiques ou de la coercition économique fassent l'objet d'une évaluation, y compris dans le cadre de l'instrument anti-coercitif récemment adopté par l'Union.

En vue de maintenir une approche cohérente, ciblée et actualisée de la sécurité économique, le Conseil devrait réexaminer, sur la base des contributions de la Commission et, le cas échéant, du haut représentant, les progrès globaux réalisés en matière d'évaluation des risques dans ces quatre domaines, tous les six mois, et en rendre compte chaque année au Conseil européen.

En outre, le haut représentant, conjointement avec les États membres, renforcera la capacité **unique d'analyse du renseignement (SIAC)** afin d'accroître sa capacité à détecter les menaces pesant sur la sécurité économique de l'Union.

3. Mise en route de la stratégie de sécurité économique

Pour atténuer ces risques, la stratégie de l'Union en matière de sécurité économique se fonde sur les éléments suivants:

- 1) **promouvoir** la compétitivité et la croissance de l'Union, en renforçant le marché unique, en soutenant une économie forte et résiliente et en favorisant la base de recherche ainsi que la base technologique et industrielle de l'Union;
- 2) **protéger la** sécurité économique au moyen d'une palette de politiques et d'outils, y compris, le cas échéant, de nouveaux instruments ciblés;
- 3) établir des **partenariats** et renforcer encore la coopération avec des pays du monde entier.

3.1 La promotion de la base économique, de la compétitivité et de la croissance de l'Union

Le marché unique est le meilleur atout de l'Union pour préserver la prospérité, la capacité d'innovation et la résilience de son économie. Il est le plus souvent associé à des économies d'échelle dans la coopération transfrontières au sein de l'Union et à des conditions de concurrence équitables. Dans le même temps, grâce à ses **politiques commerciales, à son paquet d'investissements «Global Gateway» et à d'autres politiques encore**, l'Union tire parti du marché unique pour garder ouvertes les chaînes d'approvisionnement mondiales et agir sur la définition des normes, ce qui contribue à renforcer davantage sa compétitivité et la sécurité de ses approvisionnements. La mise en œuvre de **NextGenerationEU** et du **Fonds de cohésion** déclenche des réformes et des investissements majeurs dans un large éventail de secteurs, y compris des infrastructures critiques, et contribue déjà à la croissance, à la compétitivité et à la résilience de l'Union sur le plan économique.

Ces dernières années, **la Commission a adopté plusieurs propositions concrètes visant à accroître la résilience et à renforcer les chaînes d'approvisionnement.** Plusieurs mesures visant à renforcer la résilience du marché unique ont été recensées dans le cadre de la **stratégie industrielle de l'UE**. Il s'agit notamment d'alliances industrielles visant à accélérer les activités dans les domaines des technologies propres, des matières premières, des processeurs et des semi-conducteurs, des données, de l'informatique en périphérie de réseau et de l'informatique en nuage, de projets importants d'intérêt européen commun visant à mutualiser des ressources au profit d'innovations radicales, de la promotion de l'économie circulaire, du renforcement des compétences écologiques et numériques, et d'une nouvelle stratégie visant à faire en sorte que l'Union joue un rôle moteur dans l'élaboration des normes au niveau mondial. De même, la transition énergétique, conformément aux objectifs du pacte vert pour l'Europe et de RepowerEU, est essentielle pour renforcer la sécurité de l'approvisionnement énergétique de l'Union. Des progrès significatifs ont déjà été accomplis dans ce domaine, mais d'autres efforts nécessaires seront recensés dans le prochain rapport sur l'état de l'union de l'énergie.

La **proposition législative sur les matières premières critiques** vise à faciliter l'extraction, la transformation et le recyclage des matières premières critiques dans l'Union, à réduire ses dépendances et à améliorer sa préparation. Le **règlement européen sur les semi-conducteurs** garantira la sécurité de l'approvisionnement en semi-conducteurs, tandis que la proposition de **règlement pour une industrie «zéro net»** contribuera à accroître la production de produits technologiques à zéro émission nette dans l'Union. Ces initiatives comprennent des mécanismes de gouvernance efficaces permettant une coopération et un échange d'informations en temps utile entre la Commission, le Conseil et les États membres.

Elles ont également une incidence directe sur le renforcement de la sécurisation des chaînes d'approvisionnement et de l'accès aux ressources (de plus en plus menacés par des concurrents stratégiques, comme le souligne la boussole stratégique en matière de sécurité et de défense), ce qui est vital pour que l'Union puisse disposer d'une **base industrielle et technologique de défense européenne innovante, compétitive et résiliente**. Leur adoption en temps utile revêt donc une importance capitale pour la sécurité économique de l'Europe.

L'instrument du marché unique pour les situations d'urgence vise à garantir la disponibilité et la libre circulation de produits critiques en cas d'urgence. À l'avenir, l'instrument du marché unique pour les situations d'urgence permettra d'exercer une surveillance sur les produits et services stratégiques, y compris les perturbations des chaînes d'approvisionnement et les pénuries connexes, et de réagir rapidement et collectivement en cas de besoin.

Il est urgent d'investir davantage pour garantir la primauté et la compétitivité de l'Union en matière de recherche et développement des technologies émergentes stratégiques. Afin d'attirer les investissements privés, la Commission continue de développer **l'union des marchés des capitaux**. La Commission propose également un nouveau

règlement visant à établir une **plateforme «technologies stratégiques pour l'Europe» (STEP)**, dont le rôle sera de soutenir, dans l'Union, le développement, la fabrication ou le renforcement des chaînes de valeur respectives des «deep techs» et technologies numériques, des technologies propres et des biotechnologies en vue d'atteindre les objectifs des transitions écologique et numérique. Cela permettra à l'Union de réduire ou de prévenir les dépendances stratégiques.

La Commission présentera également, d'ici à la fin de 2023, un rapport sur les mesures envisageables pour garantir un soutien adéquat et stratégiquement ciblé au développement de technologies à double usage, après avoir réexaminé le champ d'application des instruments existants.

3.2 La protection contre les risques pesant sur la sécurité économique

L'Union a déjà mis en place des outils et des mesures spécifiques de réduction des risques pour se protéger contre les risques pesant sur la sécurité économique. Au fur et à mesure de l'évolution des risques, il nous faut évaluer l'efficacité des outils visant à y remédier et envisager d'actualiser les outils existants ou d'en concevoir de nouveaux en fonction des besoins.

Lutte contre l'instrumentalisation des dépendances économiques et la coercition économique

Les dépendances stratégiques, qui peuvent engendrer des risques pour la sécurité économique, peuvent être exacerbées par des politiques et des pratiques non fondées sur le marché utilisées par des pays tiers qui faussent les conditions de la concurrence. La Commission fera un usage rigoureux des instruments de défense commerciale pour lutter contre ces politiques et pratiques déloyales et est prête à déployer le règlement sur les subventions étrangères afin de garantir des conditions de concurrence équitables avec le marché unique.

En réponse au fait que l'Union et ses États membres sont, depuis ces dernières années, la cible d'une pression économique délibérée, l'Union a adopté l'**instrument anti-coercitif de l'UE**. Cet instrument a pour objectif premier de dissuader tout pays de restreindre ou de menacer de restreindre les échanges ou les investissements afin de provoquer un changement de politique légitime dans l'Union, mais il prévoit également la possibilité pour l'Union de prendre des contre-mesures en dernier ressort. L'Union coopérera également avec les pays partenaires pour surveiller les cas de coercition et évaluer et déterminer les possibilités d'y réagir par des mesures coordonnées.

Investissements entrants portant atteinte à la sécurité et à l'ordre public

Le **règlement sur le filtrage des investissements directs étrangers (IDE)** a créé un mécanisme de coopération permettant aux États membres et à la Commission d'échanger des informations, de soulever des problèmes de sécurité et de trouver des solutions concernant certains IDE en vue d'assurer la protection de la sécurité et de l'ordre public. Depuis octobre 2020, la Commission et les États membres ont examiné plus de 1 000 transactions impliquant des IDE. La Commission est également en train d'évaluer le cadre actuel et en proposera une révision avant la fin de l'année 2023. Les États membres qui n'ont pas encore mis en œuvre de mécanismes nationaux de filtrage des IDE devraient le faire sans plus tarder.

Sécurité des technologies et fuites de technologies

La capacité de développer et de rester à la page des nouvelles technologies est essentielle pour la sécurité économique de l'UE, car elle réduit les dépendances stratégiques et nous permet de préserver ou de créer un avantage technologique.

L'ouverture et la coopération internationale sont au cœur de la recherche et de l'innovation européennes (R&I). Dans ses efforts pour prévenir les fuites des technologies qui ont été financées par l'UE, la Commission peut, par exemple, dans des cas dûment justifiés, exclure certaines entités de pays tiers, ou des entités de l'UE contrôlées par certains pays tiers, de la participation à des projets de recherche et d'innovation ou à des projets de déploiement de capacités numériques, afin de protéger les actifs stratégiques, les intérêts, l'autonomie ou la sécurité de l'Union. Elle peut également évaluer l'incidence d'un transfert de résultats du programme Horizon Europe (y compris en ce qui concerne la propriété intellectuelle) générés par la recherche financée par l'UE vers des pays tiers non associés et s'opposer à un tel transfert.

La Commission a également élaboré une **boîte à outils pour lutter contre l'ingérence étrangère en matière de R&I**, qui contribue à sensibiliser le secteur de la R&I et à renforcer sa résilience au niveau national et sectoriel dans toute l'Europe, en vue de renforcer plus largement la sécurité de la recherche.

En ce qui concerne les technologies jugées critiques pour la sécurité économique (visées à la section 2 ci-dessus), la Commission proposera, après évaluation, des mesures destinées à améliorer la sécurité de la recherche, garantissant une application systématique et rigoureuse des outils susmentionnés et repérant et comblant les lacunes qui subsistent. Ce faisant, elle veillera à préserver l'ouverture de notre système, qui constitue la base de nos économies innovantes.

La normalisation est importante en tant que «puissance douce» capable d'orienter la tournure de l'évolution technologique et a donc une incidence indirecte sur la sécurité économique de l'UE (notamment en lui permettant de limiter les possibilités d'utilisation abusive de technologies susceptibles de menacer sa sécurité économique). Comme indiqué dans la **stratégie de l'UE en matière de normalisation**, l'Union européenne doit être en mesure de façonner les normes internationales conformément à ses valeurs et à ses intérêts, ainsi qu'à son acquis juridique. En ce qui concerne les futures réglementations sur l'intelligence artificielle, les données ou la cyberrésilience, l'UE travaillera à l'élaboration de normes européennes et à l'harmonisation des normes internationales avec ses partenaires. Dans le même ordre d'idées, l'application effective des droits de propriété intellectuelle, en particulier les brevets, contribuera également à prévenir les fuites de technologies.

Dans le cadre de sa stratégie de cybersécurité 2020, l'UE déploie des mesures pour lutter contre les pratiques malveillantes dans la sphère numérique, afin d'assurer une protection contre toute influence illégitime, contre l'espionnage industriel et contre les fuites illicites de connaissances. La proposition de **législation sur la cyber-résilience** améliorera, dans les secteurs public et privé, la cybersécurité du matériel et des logiciels vendus dans l'Union. L'UE continuera de lutter contre le vol de propriété intellectuelle rendu possible par les technologies de l'information et de la communication, notamment grâce à sa **boîte à outils cyberdiplomatie** et sa **boîte à outils de la diplomatie hybride**, pour apporter une réponse à ce type d'actes malveillants.

Protéger la sécurité économique en protégeant les infrastructures

L'Union a adopté la **directive sur la résilience des entités critiques** ainsi que la **directive révisée sur la sécurité des réseaux et des systèmes d'information (directive SRI 2)**. Celles-ci fournissent un cadre juridique actualisé et complet pour renforcer la résilience tant physique que numérique des infrastructures critiques (dont l'énergie, les transports, la santé, les infrastructures numériques, l'eau et l'alimentation). À la suite de la recommandation du Conseil de décembre 2022, des actions ciblées sont déjà mises en œuvre pour garantir une réaction commune de l'UE en cas d'incidents.

Afin d'améliorer la sécurité et la résilience des réseaux 5G, la **boîte à outils pour la 5G** définit un ensemble de mesures à appliquer par tous les États membres, y compris des mesures visant à restreindre ou à exclure les fournisseurs à haut risque. Le 15 juin 2023, la Commission a vivement recommandé aux États membres qui n'avaient pas encore pleinement appliqué ces mesures aux fournisseurs à haut risque de le faire sans délai.

La proposition de **législation sur la cyber-résilience** jouera également un rôle important dans la sécurisation de la chaîne d'approvisionnement des infrastructures critiques de l'UE. Des évaluations et des scénarios de cyber-risques sont également en cours d'élaboration spécifiquement pour les infrastructures de communication électronique et les secteurs de l'énergie; ils serviront à orienter les actions soutenues au titre de la proposition de **législation sur la cybersolidarité**, notamment les examens coordonnés d'entités critiques.

Une meilleure coordination de l'UE en matière de contrôles à l'exportation des biens à double usage

Certaines technologies stratégiques sont à double usage et requièrent une attention particulière. Au titre de la section 2 ci-dessus, l'UE établira une liste de technologies critiques pour la sécurité économique et évaluera leurs risques collectivement. Bien qu'elles fassent l'objet d'un cadre multilatéral et d'un cadre de l'UE, les décisions relatives à la mise en œuvre et à l'exécution des contrôles à l'exportation des biens à double usage appartiennent principalement aux États membres.

Au cours des dernières décennies, l'architecture en place pour le contrôle à l'exportation des biens à double usage, suivant les normes des régimes multilatéraux de contrôle des exportations, a répondu aux objectifs de la politique de sécurité de l'Union, tout en favorisant l'ouverture et un climat propice à la recherche, à l'innovation et à la non-prolifération en général. L'UE renforcera son soutien aux travaux dans le cadre des régimes multilatéraux, même si son efficacité est entravée par le fait qu'elle est membre seulement d'un des régimes multilatéraux de contrôle existants et observatrice dans un second.

Toutefois, compte tenu des nouveaux défis liés au potentiel militaire accru d'une série de technologies stratégiques, à la guerre d'agression menée illégalement par la Russie contre l'Ukraine, à l'intensification des tensions géopolitiques et aux risques pour la sécurité nationale, certains États membres de l'UE et pays tiers ont renforcé les contrôles nationaux en vue de limiter l'exportation de technologies critiques en dehors des processus mis en place dans le cadre des régimes multilatéraux de contrôle des exportations, ou en développant ces processus dans certains cas, par exemple pour les équipements de fabrication des puces à semi-conducteur avancées ou pour les équipements liés à l'informatique quantique. Les récents développements ont également montré la nécessité d'une plus grande flexibilité du régime, afin de répondre aux événements actuels et à une situation caractérisée par des variations rapides.

Le règlement de l'UE relatif aux contrôles des exportations de biens à double usage a été révisé en 2021 afin de mieux faire face aux risques associés à l'évolution rapide de l'environnement sécuritaire, technologique et commercial, l'accent ayant été mis en particulier sur les exportations de technologies sensibles et émergentes. Il inclut des dispositions permettant à un État membre d'introduire des contrôles à l'exportation basés sur la législation d'un autre État membre, ce qui équivaut à doter les contrôles à l'exportation, dont la mise en œuvre est une prérogative nationale, d'un effet coordonné de part et d'autre des frontières des États membres de l'UE, avec le soutien de la Commission. Ces dispositions sont actuellement au banc d'essai.

La nécessité d'une action plus rapide et coordonnée au niveau de l'UE dans le domaine des contrôles à l'exportation est devenue urgente, car une prolifération non coordonnée des contrôles nationaux réalisés par les États membres créerait des failles et nuirait à l'efficacité des contrôles à l'exportation ainsi qu'à l'intégrité du marché unique. Comme davantage de technologies sont mises au point qui sont essentielles à la sécurité nationale et soumises à des contrôles nationaux, l'existence d'éventuelles divergences entre les États membres affaiblirait la sécurité économique de l'UE dans son ensemble. Pour éviter un tel scénario, le règlement actuel devrait être pleinement mis en œuvre. Dans le même temps, une réflexion devrait être entamée sur la manière de développer le cadre existant pour concevoir une approche européenne plus coordonnée qui aille au-delà de l'actuelle obligation de transparence entre les États membres.

La Commission présentera donc **une proposition au plus tard à la fin de cette année dans le but d'améliorer l'efficacité et l'efficience du cadre actuel**. Son objectif sera d'adapter celui-ci à l'évolution rapide de l'environnement technologique et sécuritaire et de renforcer ainsi la capacité de l'UE à jouer pleinement son rôle d'acteur mondial dans un contexte où les régimes multilatéraux de contrôle des exportations sont mis sous pression, eu pleinement égard aux compétences respectives de l'UE et des États membres.

Investissements sortants

L'UE et ses États membres ont également un intérêt commun à **empêcher que l'éventail restreint d'avancées technologiques jugées essentielles pour renforcer les capacités militaires et de renseignement des acteurs susceptibles de les utiliser pour compromettre la paix et la sécurité internationales ne soit alimenté par le capital, l'expertise et les connaissances de nos entreprises**.

Les contrôles des échanges commerciaux et investissements stratégiques nécessitent une approche globale pour nous permettre de protéger nos intérêts fondamentaux en matière de sécurité. Cette réflexion soulève la question de la nécessité de soumettre non seulement les biens exportés, mais aussi certains investissements sortants, à des contrôles visant à contrer le risque de fuite de technologie et de savoir-faire dans le cadre de cet investissement.

En outre, une coopération accrue s'impose pour prévenir la fuite de technologies émergentes sensibles ainsi que d'autres biens à double usage vers des destinations préoccupantes qui appliquent des stratégies de fusion civilo-militaire, et pour éviter que quiconque ne vienne récupérer la place laissée vacante du fait des contrôles appliqués aux exportations et investissements.

La Commission, en coopération avec les États membres, examinera quels risques pour la sécurité peuvent résulter des **investissements sortants**. Elle mettra en place un **nouveau groupe spécifique d'experts des États membres** chargé de l'aider dans cette voie en instaurant un nouveau mécanisme de coopération, structuré et confidentiel. La Commission, avec la contribution de ce nouveau groupe d'experts, mènera également des activités de sensibilisation et de consultation avec les entreprises et d'autres acteurs, ainsi qu'avec les pays partenaires, selon le cas.

Sur cette base, la Commission examinera les mesures envisageables pour faire face aux risques en matière de sécurité liés aux investissements sortants, en vue de proposer une initiative d'ici la fin de l'année .

En résumé, nous avons besoin d'unité à l'échelle de l'Union européenne pour que les instruments existants à son niveau soient utilisés d'une manière plus audacieuse et plus rapide lorsque le recours à ceux-ci s'avère nécessaire, et de plus de fermeté dans le respect de la législation. L'UE et ses États membres devraient veiller à ce que le potentiel de ces instruments soit pleinement exploité pour améliorer la résilience économique et préserver nos intérêts fondamentaux en matière de sécurité, compte tenu également des incidences en dehors de l'UE. Il convient par ailleurs d'encourager les entreprises de l'Union à intégrer les risques liés à la sécurité économique dans leurs processus relatifs au devoir de diligence et à la gestion des risques. Du reste, la présente communication souligne **la nécessité, dans certains domaines, de renforcer les outils ou d'en développer de nouveaux pour faire face aux risques actuels.**

3.3 Partenariat pour la sécurité économique

L'Union européenne ne peut pas assurer seule la sécurité économique. Sa réponse stratégique ne peut pas non plus être unilatérale. L'économie mondiale restera intégrée et interconnectée, et l'efficacité de l'action de l'UE dépend de la coopération et de la coordination avec d'autres. La transparence et la coopération sont essentielles pour garantir que les politiques de sécurité économique n'aient pas de conséquences indésirables sur les pays tiers, en particulier les pays les plus vulnérables. La réduction des risques liés aux chaînes d'approvisionnement et l'atténuation des perturbations impliquent la diversification de l'approvisionnement et l'accès à un ensemble diversifié de marchés d'importation et d'exportation. En outre, les vulnérabilités de l'Union liées aux dépendances critiques dans les secteurs stratégiques sont très semblables à celles de nombreux autres acteurs mondiaux, y compris ses partenaires les plus proches, tous les pays pouvant d'ailleurs être exposés à diverses formes de coercition économique.

Ce constat plaide fortement en faveur d'une coopération avec le plus large éventail possible de partenaires, dont des partenaires de longue date partageant les mêmes valeurs, tels que les membres du G7, ainsi que d'autres qui ont des intérêts communs avec l'Union et qui sont disposés à coopérer avec nous.

Cette coopération sera flexible et variera quant à la forme, à la portée et aux types de participants en fonction des intérêts partagés et des dépendances communes et suivant le domaine d'action spécifique ou les risques identifiés.

Coopération bilatérale et plurilatérale

L'UE élargit considérablement ses instruments de coopération bilatérale et plurilatérale pour devenir un acteur capable d'intervenir plus facilement lorsque la sécurité économique le requiert. Donner corps à la notion de sécurité à travers la diversification des partenaires constitue un élément central de la réponse stratégique de l'Union. Une coopération intensive en matière de sécurité économique existe déjà avec différents partenaires, dont les **États-Unis** et **l'Inde**, à la faveur des **Conseils du commerce et des technologies (CCT)** mis en place avec ces pays. Le dialogue économique de haut niveau entre l'UE et le Japon comprendra un axe de travail spécifique sur les questions de sécurité économique.

Le **G7** constitue quant à lui une place importante pour la coopération en matière de sécurité économique. La déclaration sur la résilience économique et la sécurité économique (sommet d'Hiroshima de mai 2023) confirme l'engagement des dirigeants du G7 à collaborer entre eux ainsi qu'avec d'autres partenaires extérieurs au G7 afin de

renforcer la résilience économique et la sécurité économique au niveau mondial en instaurant des chaînes d'approvisionnement et des infrastructures critiques résilientes, en réagissant aux pratiques préjudiciables telles que les politiques non fondées sur le marché et la coercition économique, et en prévenant les fuites de technologies critiques et émergentes.

Disposer **d'une panoplie d'outils géo-économiques aussi large que possible** – allant des accords de libre-échange aux partenariats numériques, en passant par les alliances et partenariats verts, les partenariats pour les matières premières, le club des matières premières critiques et la coopération renforcée avec les pays du voisinage de l'UE – nous permet de relever un large éventail de défis liés à la sécurité économique en choisissant les outils appropriés pour permettre la meilleure coordination et engendrer le plus d'effets possible. Nous continuerons à utiliser ces instruments et à les adapter afin de mieux contribuer à la résilience de la chaîne d'approvisionnement et à la sécurité économique de l'UE.

Nous continuerons à tirer le meilleur parti du vaste réseau d'**accords de libre-échange** dont bénéficie l'UE en veillant à leur mise en œuvre totale, tout en œuvrant à l'extension de ce réseau. Ces accords facilitent la réduction des risques pour les entreprises, la diversification et la réduction des dépendances, car ils ouvrent de nouveaux marchés, contribuent à créer des liens économiques mutuellement bénéfiques, en particulier dans les régions où l'UE laisserait sans cela un vide que les pays tiers viendraient combler, et soutiennent la durabilité sociale et environnementale.

Une dimension essentielle de la sécurité économique est la volonté de l'Union de renforcer ses **partenariats avec les pays en développement**, lesquels pourraient jouer un rôle plus important dans les chaînes de valeur mondiales. Le soutien financier et technique de l'UE aux pays à revenu faible et intermédiaire dans la perspective de l'industrialisation, de la transition écologique et de la réduction de la fracture numérique est non seulement très utile en lui-même et crée des effets positifs pour les communautés locales, mais il contribue également à notre résilience économique en favorisant une économie mondiale plus diversifiée.

À cet égard, la stratégie «**Global Gateway**» et le **partenariat pour les investissements dans les infrastructures mondiales** seront essentiels pour contribuer à la sécurité économique de leurs bénéficiaires, resserrer les liens économiques et favoriser l'intégration dans les économies mondiales. Ces initiatives aideront l'Union européenne et ses partenaires à relever ensemble les grands défis, notamment la lutte contre le changement climatique, le déploiement d'infrastructures numériques sûres, l'amélioration des systèmes de santé et la réalisation des objectifs de développement durable, tout en offrant aux partenaires des solutions durables pour remplacer des pratiques d'investissement qui les rendraient plus vulnérables à la coercition économique exercée par leurs créanciers. Elles contribueront également à la sécurité économique de l'UE, notamment en aidant à diversifier les chaînes d'approvisionnement et à intégrer les chaînes de valeur entre l'Union et ses partenaires dans des secteurs clés.

L'UE continuera de développer d'autres formes de coopération avec divers partenaires sur des questions d'intérêt, par exemple sur les matières premières critiques dans le cadre d'un **club des matières premières critiques**.

Coopération multilatérale

Au niveau mondial, la coopération multilatérale et le cadre reposant sur des règles établies constituent la base de la sécurité économique de l'UE et de tous les membres de la communauté internationale. Même dans un environnement de rivalité stratégique et de concurrence économique, il existe une place pour la coopération internationale face aux défis communs et un besoin de règles claires pour garantir un commerce équitable et ouvert, dressant ainsi un garde-fou devant la tendance à «la loi du plus fort», à la fragmentation économique ou au protectionnisme.

L'intérêt de l'UE est donc de renforcer la coopération multilatérale au travers d'enclaves et d'organisations internationales telles que le G20, les Nations unies ou les banques multilatérales de développement. Dans le domaine du commerce, l'UE **poursuivra ses efforts pour réformer l'Organisation mondiale du commerce (OMC)** et rétablir sa fonction de règlement des différends, étant donné le rôle fondamental qu'une OMC efficace joue pour réduire au minimum les risques de comportement arbitraire et limiter le champ des éventuelles restrictions commerciales.

Prochaines étapes

La Commission et le haut représentant, dans le cadre de leurs compétences respectives :

- ✎ élaboreront, avec les États membres, un cadre pour **l'évaluation des risques** affectant la sécurité économique de l'UE, ce qui implique de dresser une **liste des technologies critiques pour la sécurité économique et d'évaluer les risques afférents** en vue de concevoir des mesures d'atténuation appropriées;
- ✎ engageront un **dialogue structuré avec le secteur privé** afin de développer une compréhension collective de la sécurité économique et d'encourager ce secteur à faire preuve de diligence et à mettre en œuvre une gestion des risques à la lumière des préoccupations en matière de sécurité économique;
- ✎ continueront à soutenir la souveraineté technologique de l'UE et la résilience de ses chaînes de valeur, notamment en développant des technologies critiques dans le cadre de la plateforme relative aux technologies stratégiques pour l'Europe (**STEP**);
- ✎ réexamineront le **règlement sur le filtrage des investissements directs étrangers**;
- ✎ examineront les possibilités d'assurer un soutien ciblé adéquat à la **recherche et au développement dans le domaine des technologies à double usage**;
- ✎ mettront pleinement en œuvre le règlement de l'UE relatif au contrôle des exportations de biens à double usage et présenteront une proposition visant à garantir son efficacité et son efficience;
- ✎ proposeront une initiative pour faire face aux risques en matière de sécurité liés aux investissements sortants;
- ✎ proposeront des mesures pour améliorer la sécurité de la recherche par une application systématique et rigoureuse des outils existants et un recensement des lacunes qui subsistent;
- ✎ étudieront l'utilisation ciblée des instruments de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) pour renforcer la sécurité économique de l'UE, y compris la boîte à outils cyberdiplomatie et celle de la diplomatie hybride, ainsi que la boîte à outils relative aux activités de manipulation de l'information et d'ingérence menées depuis l'étranger (FIMI);
- ✎ chargeront la capacité unique d'analyse du renseignement de l'UE (SIAC) d'œuvrer spécifiquement à la détection d'éventuelles menaces pour la sécurité économique de l'UE;
- ✎ veilleront à ce que la protection et la promotion de la sécurité économique de l'UE soient pleinement intégrées dans l'action extérieure de l'Union européenne et intensifieront la coopération avec les pays tiers sur les questions de sécurité économique.

Conclusion

Dans un monde interconnecté, aucun pays ne peut agir seul pour assurer sa sécurité économique. De nos jours, les intérêts, les vulnérabilités et les réponses des États membres en matière de sécurité économique et nationale peuvent rarement être appréhendés ou circonscrits indépendamment de ceux des autres États membres ou de ceux de l'Union dans son ensemble. Les intérêts de chaque État membre sont inextricablement liés au bon fonctionnement du marché intérieur, à l'intégrité de la politique commerciale de l'UE et aux intérêts de l'ensemble de l'Union en matière de sécurité.

En l'absence d'une approche européenne commune en matière de sécurité économique, nos partenaires feront leurs choix d'alliances, tandis que des acteurs moins bien intentionnés chercheront à diviser et à conquérir. Par conséquent, une action commune et coordonnée de l'UE dans l'ensemble des politiques, grâce à la coopération entre l'UE et les États membres, est essentielle pour la sécurité économique de l'Union. La clé du succès sera d'agir dans l'unité.